8
7-C
63

8 7 C 62

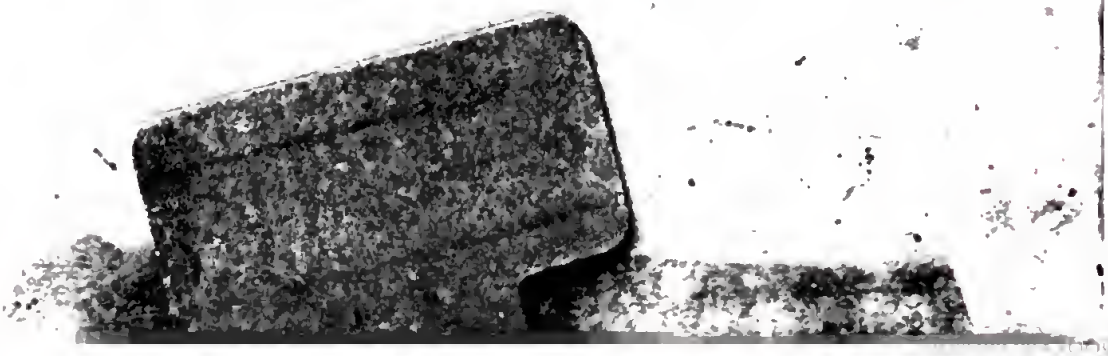

5.c.44

Digitized by Google

XX.3.7
V.10.

REMARQUES
SUR L'ETAT DES
PROVINCES
UNIES des PAYS-BAS,
DE
MONSIEUR
LE CHEVALIER TEMPLE,
Seigneur de Shene, Baronet, Ambaſſadeur du Roi de la Grande Bretagne; &c. &c.

DERNIERE EDITION

Revue & corrigée ſur l'Original.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITT. EMANUELE

A UTRECHT,
Chez GUILLAUME VAN POOLSUM.
MDCCXIII.

PREFACE.

L'exces des richeſſes, la beauté, l'etenduë du commerce & le nombre des habitans des PROVINCES UNIES, accompagnez de forces maritimes tres-conſiderables, d'un grand nombre de Villes & Places fortes, & de troupes, qu'elles entretenoient continuellement d'un revenu proportionné à ſa grandeur, avoient il n'y a pas long-temps, fait monter cet Etat à un tel degré de gloire, qu'il étoit devenu l'objet de l'envie des uns, de la crainte des autres, & de l'admiration de tous ſes voiſins. Neantmoins nous avons veu, l'Eté dernier, ce même Etat au milieu d'une grande ſeureté apparente, de cet ordre, de cette vigueur & de cette force, preſque ruïné & détruit en fort peu de jours, &

même ſans coup ferir reduit, en quelque façon aux premiers principes de ſa foibleſſe & de ſa miſere, proſtitué & opprimé juſques à faire pitié. Leurs Provinces interieures ſe trouvérent comme abîmées par une invaſion ſurprenante, presque auſſi ſoudaine & auſſi peu oppoſée que les Inondations auxquelles les autres Provinces ſont ſujettes. Les reſtes de leur Etat ne furent conſervez que par la negligence, ou par la diviſion de leurs ennemis, plûtôt que par l'avantage de la nature, ou par l'effort qu'ils firent pour leur propre conſervation.

Cependant comme la grandeur & la chute de cet Etat ont été acompagnées de revolutions que l'on peut dire n'avoir point d'exemple dans l'Hiſtoire des ſiecles paſſez, & ne pouvoir pas être bien compriſes par ceux mêmes, qui viennent de les voir; j'ai cru qu'un homme de loiſir pouvoit bien donner une partie de ſon temps à rendre quelque raiſon de l'origine & du progrés de cette Republique, & à mar-

marquer les degrez par leſquels elle eſt montée à cette grandeur, auſſi-bien que les cauſes de ſa ruïne. Elles ont été produites par des mouvemens, qu'un œil peu penetrant n'a peut-être pas pu découvrir, & qui n'ont pû être remarquez, que par des perſonnes qui pûſſent les regarder dans leur jour, & qui y priſſent aſſez d'interêt pour s'y appliquer & les obſerver ſerieuſement.

Le devoir ordinaire, que la coûtume, & les ordres de l'Etat impoſent aux miniſtres employez dans les Païs étrangers, m'a fourni les moyens de pouvoir faire une relation exacte de ces Provinces & de leur gouvernement, aprés une Ambaſſade de deux ans, pendant le cours de laquelle il s'y eſt paſſé des choſes tres conſiderables. Et bien que la revolution qui y eſt arrivée depuis, puiſſe avoir rendu ce diſcours moins important à ſa Majeſté & à ſon Conſeil, j'ai crû qu'il ne laiſſeroit pas pourtant de plaire au Public: Car encore que cenx qui habitent ſur le bord

de la Mer ne veuillent pas prendre la peine de mettre la tête à la fenêtre pour la regarder quand elle eſt calme, ils ne laiſſent pas de grimper ſur les rochers, pour la conſiderer quand elle eſt agitée par la tempête. De plus j'ai jugé, que dans un temps où les actions qui ſe repreſentent ſur ce theatre, occupent ſi generalement les yeux & les entretiens de tous leurs voiſins, & où l'on recherche ſi curieuſement les cartes de leurs païs, on ne ſeroit pas fâché de voir une deſcription de leur Etat & de leur gouvernement. Elle eſt d'autant plus néceſſaire que les cartes, que ſans cette connoiſſance, l'on ne peut pas bien comprendre les cauſes des changemens & des révolutions qui y ſont arrivées. Et, comme l'on ne peut pas bien écrire la vie d'un homme qu'après ſon decés, ainſi l'on ne pouvoit pas faire une relation bien pertinente de cet Etat qu'après ſa chute, laquelle ſe trouve ſans contredit, dans les évenemens du dernier Eté, quelque choſe qui leur puiſſe arriver à l'a-

à l'avenir. On n'en ſauroit diſconvenir, puis que l'on y a veu la ſurprenante & violente diſſolution de ce gouvernement preſque populaire, qui a produit depuis tant de deſordres pendant plus de vingt années, que l'autorité des *Princes* D'ORANGE, qui a fait une partie ſi eſſentielle de l'Etat depuis qu'il a été formé, n'y a point été reconnüe. Auſſi ne puis je pas perdre entierement ma peine en cette rencontre, puis que j'y trouve l'avantage de pouvoir ſans m'incommoder beaucoup, répondre à pluſieurs queſtions, que l'on m'a faites depuis quelque temps à cette occaſion. J'en ai pris celle de remarquer & d'admirer l'ignorance preſque univerſelle des affaires & de la conſtitution d'un païs, qui eſt presque à la portée de nôtre veüe, & la route ordinaire de nos voyages: Qui fait le ſujet de nos entretiens, & lequel non ſeulement la curioſité, mais auſſi nôtre propre avantage nous oblige depuis quelque temps d'étudier.

Je n'ignore pas cependant, que c'eſt un pauvre metier que celui d'ecrire, puiſqu'un Auteur haſarde beaucoup, & ne peut guere profiter: Vû que celui qui l'entreprend & n'y reüſſit point, s'attire avec juſtice, d'autant plus de mépris, que perſonne ne l'oblige à produire ſes propres folies, & à importuner le monde. S'il réuſſit, il s'expoſe à l'envie des ecrivains qui ont de la reputation, & autant de jalouſie, que l'on en voit en amour & dans l'Etat, & qui croient qu'il n'y a point de meilleur moyen d'établir leur propre gloire, qu'en détruiſant celle des autres. Quoi qu'il en ſoit, je ne m'en mets pas en peine, puis qu'il n'y a que ceux qui cherchent les louanges, qui craignent le blâme: Quant à moi je n'ai nul autre deſſein en ecrivant, que de me divertir & des gens qui n'ont rien à faire comme moi. Car il faut que j'advoüe qu'étant abſolument inutile au public, & ne ſachant ce que c'eſt que d'amaſſer des treſors, qui ſont les amuſemens ordinaires du monde:

de: Qu'etant rebuté des plaiſirs, qui occupent les gens qui ſont ou plus jeunes ou plus vigoureux que moi, & ayant ſatisfaît à la paſſion de bâtir & de planter, qui a accoûtumé d'y ſucceder: Que trouvant tres peu de goût dans les converſations ordinaires, & la frequente lecture incommodant ma veüe, laquelle des applications aſſez peu neceſſaires ont affoiblie, pendant les employs que j'ai eus hors du Royaume, il ſeroit bien difficile de trouver un homme qui fût plus de loiſir que moi, ni qui merite plus d'être excuſé, de s'occuper à des amuſemens comme ceux-ci, dans le cours d'une vie & d'une fortune privée: Auſſi comme je ſçai que perſonne ne l'envie, je me flatte qu'elle eſt graces à Dieu, à couvert de tout reproche.

Je ſçai bien, que jamais l'on ne s'appliqua moins à la lecture que l'on fait aujourdhui, & qu'il arrive rarement qu'en s'y appliquant l'on ait autre deſſein, que d'en tirer un fonds qui puiſſe ſervir à la profeſſion du Lecteur,

ou fournir à la converſation. Les eſprits, qui ont le don de plaire au ſiecle où nous vivons, ſe môquent de ceux qui liſent pour apprendre, & le deſir de ſçavoir eſt banni par l'interêt, qui le poſſede entierement. D'ailleurs l'occupation des livres a cedé à des libertez & à des plaiſirs rafinez, qui étoient autrefois moins connus & moins permis qu'ils ne le ſont aujourd'hui : Bien que de tout temps il ſe ſoit trouvé des hommes dans le monde, qui ne demandent autre choſe à leurs heures oiſives, que de pouvoir ne ſe pas ſouvenir d'eux mêmes. Auſſi ſoit qu'ils la paſſent à boire, à joüer, à faire l'amour, aux affaires, ou à quelques autres divertiſſements auſſi vains que ceux là, c'eſt toûjours la même choſe.

Il pourroit auſſi bien arriver un jour, que quelque Prince ou grand Miniſtre, voulût bien former ſur ces ſortes de memoires, & ſur un ſujet comme celui-ci, un plan du commerce, des richeſſes, de l'ordre & de la puiſſance d'un Etat: Faire des remarques ſur les ef-

effets des Conſeils foibles ou violens, d'une conduite mauvaiſe ou corrompuë, des factions & de l'obſtination, qui ſont capables d'ébranler & de détruire les Etats les mieux fondez: Afin que par des reflexions ſerieuſes ſur ces évenemens étrangers, ils puiſſent d'autant mieux, & avec d'autant plus de facilité, prevenir ceux de leur Patrie, & élever leur honneur & leur felicité, à meſure qu'ils établiront la proſperité & la felicité des peuples qu'ils gouvernent.

Mais qu'il me ſoit permis de dire à l'égard de ceux, qui en ce ſiecle veulent paſſer pour gens d'eſprit, en diſant des choſes, que *David* nous declare avoir été dites pas les fols de ſon temps; & qui ſe veulent faire connoître, en produiſant des denrées, qui, ont toûjours été dans le monde; mais qu'on y a debitées ſous main, parce qu'autrefois l'on avoit accoûtumé de traiter ceux qui les debitoient ſous leurs propres noms, de *boufons*, de *prophanes* & *d'impudens*: Qui ſe môquent de l'or-

l'ordre & de la forme du gouvernement, auſſi bien que de la verité; & qui ſous le mot de *fopperies* ou fadaiſes, tâchent de déchirer les veritables liens de toute la ſocieté civile: Lesquels jouiſſent cependant ſous la protection de cette ſocieté de beaucoup plus de bien & de plaiſirs, qu'il ne leur en tomberoit en partage, ſi tous les biens étoient communs, ce qui ſemble être leur intention, vû qu'alors la poſſeſſion en appartiendroit de droit à ceux qui ſeroient les plus forts ou les plus braves.

Que ces gens là, dis-je, me permettent de dire, que je croi, qu'il ſe trouvera un jour, ſi l'on veut prendre la peine de le rechercher, que tandis que le monde ſubſiſtera tel qu'il eſt, les mêmes ordres dans l'Etat, la même diſcipline dans les armées, la même veneration pour les choſes ſacrées, le même reſpect pour les loix civiles, & les mêmes vertus & inclinations des Princes & des Magiſtrats, que l'interêt ou l'imitation ont conſervez dans les coûtu-

tumes, ou dans les humeurs du peuple, produiront toûjours les mêmes effets par raport à la force & à la grandeur de tous les gouvernemens, à l'honneur & à l'autorité de ceux qui gouvernent, auſſi-bien qu'à l'égard de la felicité & ſeureté de ceux qui obeïſſent.

Auſſi ne faut il pas s'imaginer, qu'un Prince en vaille moins, ou qu'il ſe divertiſſe plus mal, lors qu'il employe ſon temps & ſes penſées à des ſpeculations de cette nature & qu'il les éleve à un ſi glorieux but: Il fait croire au contraire qu'il acquiert par là un avantage, qui le rend en effet & plus heureux & plus grand qu'un ſujet ne le peut être. Car tous les plaiſirs des ſens dont on peut joüir, ne ſortent pas de la ſphere de la fortune d'une perſonne particuliere, & d'une invention commune: Mais ils deviennent languiſſans avec l'âge, & l'habitude les rend moins ſenſibles: La plûpart ne ſe goûtent que par intervalles, & ne s'excitent que par de nouveaux appétits, qui ne ſont pas plus

en

en la diſpoſition des riches que des pauvres. Les ſaillies d'eſprit & de bonne humeur, que les vapeurs du vin produiſent, ne ſont pas fort differentes de la chaleur du ſang au commencement d'un accés de fiévre ou de phreneſie, & il faut juger que ce ſont, comme elles le ſont veritablement, des effets d'un dereglement. Mais les plaiſirs de l'imagination, qui élevent & raffinent les mêmes plaiſirs des ſens, ſont de plus grande étendue & de plus longue durée. Et ſi celui qui eſt le plus adonné à la ſenſualité veut bien confeſſer qu'il y a du plaiſir à plaire aux autres, il faut qu'il avoüe auſſi, que celui qui fait du bien à autrui, en fait à ſoi même, & que plus il en fait, plus celui qu'il reçoit eſt grand & plus il dure. Outre cela il y a de la beauté dans l'ordre, & une gloire bien acquiſe à ſes charmes, lesquels ſont d'autant plus grands que le ſujet en eſt relevé. Le premier ſe trouve dans un Etat bien formé & bien gouverné, & l'autre procede des actions nobles & ge-

genereuſes. Auſſi n'y a-t-il point de bonne humeur, dont les ſources ſoyent plus abondantes, que celles que les ſuccés des ſages conſeils & les heureux évenemens des affaires produiſent; puis que celui qui prend plaiſir à faire du bien à dix mille perſonnes, en doit neceſſairement avoir plus que celui qui n'en fait qu'à ſoi même.

Mais ces penſées m'entraînent trop loin contre mon intention: C'eſt pourquoi je les laiſſerai là, pour retourner à celles dont j'ai la tête remplie, touchant l'état des *Provinces Unies*.

Et d'autant que la grandeur de leurs forces & de leur revenu procede de la vaſte étenduë de leur commerce, à quoi leur Religion, leur maniere de vivre & leur humeur, la ſituation de leur païs, & la forme de leur gouvernement ont le plus contribué; & que celle-ci eſt bâtie en partie ſur les anciens fondemens, & en partie des materiaux, que pluſieurs differens accidens ont fait aſſembler, il ſera neceſſaire, pour bien repreſenter le plan de cette gran-

grande machine, de faire une relation du commencement & de l'établiſſement de leur Etat en montrant au doigt les plus remarquables occaſions de l'un & les periodes de l'autre: De faire connoître la nature & les conſtitutions de leur gouvernement en toutes leurs parties, avec les mouvemens de ſes premiers & plus ſecrets reſſorts: De remarquer en leur ſituation & en leurs diſpoſitions, auſſi-bien qu'en leur Religion, ce qui ſe rapporte particulierement à cela: De voir le plan de leur commerce & ſes cauſes, auſſi-bien que celui des forces & du revenu dont leur grandeur eſt compoſée, avec les circonſtances & les conjonctures qui ont le plus contribué à leur chûte. Ce ſont là les points, qui feront l'ordre & le ſujet de ces Remarques en toutes leurs parties.

AVERTISSEMENT.

On avertit ici le Lecteur, *que cette nouvelle Edition eſt beaucoup plus exacte & plus correcte que toutes celles qui ont paru jusqu'ici. Pour rendre la lecture de ce* livre *plus agréable & plus coulante, on a changé divers mots, & diverſes phraſes, qui n'étoient pas du bel uſage, ou qui avoient quelque choſe d'un peu rude & de désagréable. Ainſi on lira avec beaucoup plus d'agrément ces belles & curieuſes* Remarques *dans cette* Edition, *que dans toutes les précédentes. L'on a crû ce petit* Avertiſſement *neceſſaire pour informer le public de la difference conſidérable qu'il y a de cette* Edition *à toutes les autres, qui ont été faites en divers tems.*

TABLE DES CHAPITRES.

CHAPITRE I.

De leur naiſſance & de leur établiſſement. pag. 1.
CHAP. II. *De leur gouvernement.* 92
CHAP. III. *De leur ſituation.* 146
CHAP. IV. *De leur peuple, & de leur humeur.* 159
CHAP. V. *De leur religion.* 189
KHAP. VI. *De leur trafic.* 208
CHAP. VII. *De leurs forces & de leur revenu.* 245
CHAP. VIII. *Les cauſes de leur decadence en l'An* 1672. 256

RE-

REMARQUES
ſur l'état des
PROVINCES
UNIES.

CHAPITRE I.
De ſa naiſſance & de ſon établiſſement.

POur ſe bien repreſenter l'état & la naiſſance de cette Republique, il faut remonter juſques aux troubles, dont les dix ſept Provinces furent agitées ſous le Gouvernement de la Ducheſſe de Parme, & examiner les veritables cauſes de la celebre & generale revolte qui arriva du temps du Duc d'Albe. Et afin de trouver la premiere ſource de ces revolutions, il faut conſiderer de quelle façon les habitans de ces Provinces avoient été gouvernez, pendant pluſieurs ſiecles, lors qu'ils étoient encore ſujets à leurs Ducs ou Comtes; avant que les mariages, les ſucceſſions & les conquêtes les euſſent toutes unies en la Maiſon de *Bourgogne*, ſous *Philippe*, ſurnommé *le Bon:* Enſuite en celle *d'Autriche*, en la perſonne de *Philippe*, pere de *Charles V.* juſques à ce qu'enfin, elles ayent fait

en celle de ce *Grand Empereur*, un ſeul corps avec la vaſte étenduë de l'Empire *d'Allemagne*, le Royaume *d'Eſpagne*, & pluſieurs autres Royaumes & Seigneuries en *Italie*, & dans les *Indes*.

Il ne ſera pas mêmes hors de propos, de remonter, à l'occaſion de cette recherche, juſques aux premieres antiquitez de ces Païs. Car bien, que la plûpart des gens ſe contentent de conſiderer le cours de la riviere qui paſſe à leur porte, & de parler des changemens qu'ils y voyent arriver, lors qu'elle eſt claire ou trouble; lors qu'elle inonde le païs par ſes débordemens, ou qu'elle le deſſeiche en ſe retirant: Il faut que celuy qui veut connoître la nature de cette eau, & les cauſes de ces accidens, auſſi-bien que celles qui en font continuer ou ceſſer le cours, aille juſques à ſa ſource, qu'il y remarque la force avec laquelle elle en ſort; l'étendue de ſon cours, combien il y entre de petites Rivieres qui l'enflent, & la font groſſir juſques à une hauteur, qui la rend agreable ou terrible à la vuë, & utile ou dangereuſe au païs qu'elle arroſe.

Le nombre & la fureur des peuples Septentrionaux aiant détruit ſous divers noms, par de frequentes inondations, toute la forme de l'Empire *Romain*, & étendu leurs conquêtes juſques au Rhin, donnérent les premiers

miers commencemens, ou plûtôt les premieres diſpoſitions à l'établiſſement de pluſieurs Royaumes & Principautez, que l'on a vû ſubſiſter depuis ce temps là en la partie de *l'Europe*, qui eſt en deça de cette Riviere, laquelle ſervoit anciennement de frontiere commune aux deux Nations, dont la *Gaule* & la *Germanie* étoient peuplées. Cette étenduë de païs, que l'on appelle communément les *Païs-bas*, avoit été tellement rüinée par les Invaſions & le dégât, que ces Barbares y avoient fait, en paſſant par là à de plus grandes conquêtes, que les habitans, dont le nombre avoit été fort éclaircy, ne pouvant pas s'aſſurer de la conſervation de ce qu'ils poſſedoient, ſe trouvérent reduits à la neceſſité de chercher de quoi ſubſiſter à la chaſſe, & par la violence, plûtôt que par le travail & l'induſtrie: Tellement que les terres n'étant point cultivées, elles ne produiſirent avec le temps que des forêts, ou dégenerérent en marais; à quoy ſe reduiſent naturellemeut toutes les terres, qui demeurent deſertes dans les climats les plus temperez. Car lors qu'aprés de frequentes & continuelles pluyes, les eaux, qui deſcendent des lieux éminents dans les fonds & les vallées, ne trouvent point de canaux, par leſquels elles ſe puiſſent décharger, elles détrempent tellement le plat païs, qu'en faiſant

ſant un mêlange d'eau & de terre, il devient inacceſſible, & incapable de donner paſſage aux hommes & aux bêtes; & c'eſt ce que l'on nomme *marais.* Les parties les plus hautes & les plus ſéches, étant humectées par la pluye, & échauffées par le ſoleil, pouſſent pluſieurs ſortes de plantes, ainſi que le chaud & l'humide font naturellement ſortir une eſpece de poil de tous les autres corps, leſquelles étant conſervées par la deſolation d'un païs deſert & abandonné deviennent ou taillis, ou de gros arbres, ſelon la qualité du terroir qui les produit; & ces arbres donnant avec le temps, & la nourriture & l'abry à pluſieurs ſortes de bêtes, forment le païs, que l'on apelle *Forêt.*

Telle étoit la *Flandre* pluſieurs années avant le regne de *Charlemagne*, ſous lequel la puiſſance des *François*, après l'entiere conquête des *Gaules*, aiant fondé & établi un grand Royaume ſous leur nom, on commença à démêler la confuſion de ce Païs, & à luy donner une forme de gouvernement civil, ou pour mieux dire militaire. On s'appliqua à partager les terres, & à regler les juriſdictions, ſelon que la bonté du Prince conſideroit le merite de ſes Courtiſans, ou les ſervices des Officiers de ſes armées; à l'un deſquels il donna une grande étendüe de ce païs, avec la qualité de *Forêtier de Flandre.*

Cette

Cette charge fut continuée dans une longue ſuite de deſcendans, & commença à rendre le païs plus habitable & plus civiliſé, en reprimant la violence des brigands, dont le païs, qui n'étoit preſque que bruyeres & forêts, étoit tout remply, en conviant les moins brutaux d'entre le peuple, à ſe ranger à une maniere de ſocieté civile, à ſe ſervir de leur induſtrie pour avoir de quoy ſubſiſter, à avoir recours aux loix, pour leur protection, & à unir leurs armes, ſous le ſoin & ſous la conduite de leurs Gouverneurs, pour leur ſeureté & defenſe commune.

Il y a des Auteurs qui écrivent, que ce fut du temps de *Charlemagne*, & d'autres qui jugent, que ce fut ſous *Charles le Chauve*, que la *Flandre* fut erigée en Comté, par le changement de la qualité de *Forêtier* en celle de *Comte*, dans un des deſcendans de la même famille.

Je ne ſaurois dire poſitivement quelles furent d'abord les frontieres de cette Comté, ou les bornes de la jurisdiction des *Forêtiers*, ſi elles ne s'étendoient que jusques aux bords, ou ſi elles comprenoient auſſi les plus baſſes parties de cette grande *forêt des Ardennes*, qui du temps de *Charlemagne* ne faiſoit qu'un ſeul bois jusques à *Aix la Chapelle*, & qui ſervoit, avec le païs raboteux du voiſinage, au divertiſſement de l'Empereur, qui y al-

loit ordinairement à la chaſſe. Les anciens regiſtres de cette Ville en font foy, & attribuent la découverte, ou plûtôt la nouvelle ouverture & connoiſſance de ces bains chauds, au bonheur de cet Empereur; lequel ſe trouvant un jour à la chaſſe, & ſon cheval ayant par haſard enfoncé un de ſes pieds dans une fondriere, l'on en vit ſortir une eau fumante, qui convia l'Empereur à bâtir en cet endroit une Ville, où depuis ce temps-là, il fit preſque toujours ſa reſidence, & l'aima ſi fort, qu'il en voulut faire une place affectée au Couronnement des Empereurs, ſes Succeſſeurs.

La *Hollande*, qui eſt une Iſle, que pluſieurs branches de l'ancien Rhin forment gueres loin de ſon embouchure, étoit autrefois appellée *Batavia*, & quoi qu'elle ſoit ſituée entre *l'Allemagne* & *les Gaules*, l'on jugeoit neantmoins qu'elle faiſoit partie de la premiere plûtôt que de l'autre, parce que ſes habitans étoient deſcendus des *Cattes*, un des plus anciens & des plus grands peuples de *l'Allemagne*. Les *Romains* la conſideroient comme une Province, qui leur étoit plûtôt alliée que ſujette, laquelle ne contribuoit rien, que quelques troupes fort eſtimées pour leur valeur, leſquelles ils joignoient à leurs *Legions*, comme troupes auxiliaires, dans les guerres qu'ils faiſoient dans les *Gaules*,

en

en *Allemagne*, & en *Angleterre.*

Il y a de l'apparence, que l'invaſion de tant de nations barbares, & principalement celle des *Normans* & des *Danois*, introduiſit d'autres habitans en cette Iſle là, du moins en partie, & qu'elle lui fit changer de façon de vivre auſſi bien que de nom; puis qu'il ſemble que celuy des Provinces de *Hollande* & *Zelande*, auſſi bien que la langue des habitans, ayent été empruntez du païs de ces deux peuples. Mais environ l'an 860. le fils d'un Comte de *Friſe*, qui avoit épouſé la fille de l'Empereur *Loüis II*, fut fait *Comte de Hollande*, & donna commencement à ce titre; qui a paſſé depuis ce temps là à un grand nombre de Succeſſeurs, tant en ligne directe que collaterale, auſſi bien qu'à quelques uſurpateurs, juſques à ce qu'il ſe ſoit enfin perdu en la perſonne de *Philippe II.* Roy d'Eſpagne, par le ſoûlevement des *Provinces Unies.*

Ce ſont ces premiers *Forêtiers* & *Comtes*, qui commencérent à faire cultiver ces païs deſolez, qui s'appliquérent à reduire dans un corps, ce mêlange de peuple, & à augmenter le nombre, les forces & les richeſſes de leurs ſujets, dont ils ne pouvoient manquer de tirer de grands avantages. C'eſt ſous eux que pluſieurs vieux Chateaux ruïnez furent reparez, & que pluſieurs nou-

veaux furent bâtis, leſquels ces Princes donnerent à ceux d'entre leurs ſujets & amis, qu'ils aimoient le plus. Et afin de leur donner le moyen de ſubſiſter, ils y adjoûtérent quelques terres, qu'ils accompagnérent d'une Jurisdiction Seigneuriale ſur les habitans, afin de leur donner de l'autorité. Tout cela à des conditions, qui n'étoient pas difficiles, puisqu'elles ne les obligeoient principalement qu'à ſe trouver à la ſuite du Prince, pour luy faire honneur dans les ceremonies publiques, ou pour le ſervir de leur perſonne à la guerre. Il ſe peut faire auſſi, que quelques unes de ces Seigneuries & Jurisdictions ayent été des reſtes, comme l'on pretend, de quelques anciennes Principautez de ces païs là, parmy ces deux Nations de *Germanie* & des *Gaules*, dont la memoire des premieres inſtitutions s'eſt perduë quelque temps avant la découverte & la conquête, que les *Romains* en firent, & qui peuvent avoir été derivées de l'autorité & Seigneurie paternelle: Si ce n'eſt que l'on vueille dire, que les plus ſages & les plus vaillants d'entre ces peuples trouvérent le moyen de ſe faire rendre cette deference, ou plûtôt cette ſoûmiſſion, par les plus foibles & par les plus lâches.

Sous les mêmes *Comtes* furent fondées & rétablies pluſieurs Citez & Villes, dont les ancien-

ciennes obtinrent la confirmation de leurs anciennes libertez & Jurisdictions, auxquelles on en ajoûta d'autres, & à l'exemple de celles-cy on accorda les mêmes avantages aux nouvelles, ou de grands privileges, des exemtions & des immunitez pour encourager les gens à les venir peupler. Ces conſtitutions ſont preſque toutes ſemblables en ſubſtance, dont on peut attribuer la cauſe à l'imitation, ou peut être au rapport de l'humeur des peuples qui les ont faites, ou pour qui elles ont été faites, mais elles ſont differentes en la forme, ſelon la difference de leur Origine, de l'humeur, des coutumes, & des interets des Princes, qui ont été les auteurs de la plûpart de ces conceſſions, & de tous ces privileges.

Il ſe trouve une autre conſtitution fondamentale de leur gouvernement, que l'on peut deriver d'un autre principe. Car encore que l'on ait donné la qualité de *barbares* à ces Nations Septentrionales, parce que l'on n'avoit point de connoiſſance de leur païs, ny de leur langue, & qu'en effect les *Romains* traitoient de *barbares* les peuples de tous les païs, excepté ceux *d'Italie* & de *Grece*, il faut pourtant advoüer, que les victoires, qui leur ont fait faire de ſi grandes conquêtes, & l'ordre, qui leur en a conſervé la poſſeſſion, font juger, que ces peuples étoient plus polis,

que l'on ne ſe peut imaginer, quand on conſidere ſimplement leur nombre, & la fureur de leurs batailles.

Par tout où ils ont paſſé, & établi leurs Colonies & leur domination, ils ont laiſſé une forme de gouvernement, que l'on a appellée depuis du nom *d'Etats*, lequel eſt commun à la plûpart des Langues de *l'Europe*, compoſez de trois Ordres, du *Clergé*, de la *Nobleſſe*, & du *Peuple*, ſous la puiſſance & principauté limitée d'une ſeule perſonne, en qualité de *Roy*, de *Prince* ou de *Comte*. On en voit encore aujoud'huy les reſtes, ou du moins les veſtiges, dans toutes les Principautez, que ces peuples ont fondées en *Italie*, en *France* & en *Eſpagne*, & il en demeure encore quelque idée dans l'état preſent de la plûpart des grandes Seigneuries, qui ſont au delà du Rhin: Il ſemble même que ce ſoit un temperament, qu'ils ayent trouvé entre la tirannie des Royaumes Orientaux, & la liberté des Republiques de *Rome* & de *Grece*.

Il eſt vray que les *Goths* étoient payens lors qu'ils fîrent leur premiere irruption dans *l'Empire Romain*; mais un des eſſains de ces peuples, ayant traité avec un Empereur de Rome, & obtenu une grande étenduë de païs, où cette Nation s'établit, ils embraſſérent la Religion Chrétienne.

Après cela le même peuple, s'étant debordé,

dé, avec impetuoſité, du païs qu'on leur avoit aſſigné, & ſe trouvant renforcé de nouvelles troupes, ne trouva presque plus d'oppoſition à ſes deſſeins. Ils donnérent par ce moyen à leur Religion les mêmes bornes qu'ils donnoient aux conquêtes qu'ils faiſoient dans *l'Europe*; & le zele de ces nouveaux proſelites, étant échauffé par la veneration, qu'ils avoient pour leurs Evêques & Paſteurs, ils les enrichirent des dépoüilles & des poſſeſſions d'une ſi vaſte étendüe de païs. C'eſt là apparemment le commencement de tant de fondations, que l'on a faites pour l'entretien des Egliſes & du Clergé, & ce qui leur a acquis des terres, des Seigneuries & des vaſſaux, qui leur ſont demeurez en propre. Car il eſt certain, que devant ce temps là toute l'autorité de la Prêtriſe, en quelque religion que ce fût, ne conſiſtoit qu'en l'opinion que l'on avoit de la doctrine & de la vertu des Prêtres, ou en la veneration que l'on avoit pour leur caractere, pour leurs ceremonies & ordonnances myſterieuſes, & qu'ils ne tiroient leur ſubſiſtance & leur revenu que des offrandes volontaires des perſonnes pieuſes, ou de la bonté des Princes, & de la part, que ceux qui vivoient ſous leur conduite, leur faiſoient de leur travail ou de leur recolte; & cela ſans aucune ſujettion de la vie ou des biens

biens des perſonnes, laquelle dépendoit entierement de la puiſſance civile. C'eſt pourquoi *Ammian Marcellin*, quoy qu'il parle fort contre le luxe des Evêques qui vivoient du temps de *Valentinien*, dit neantmoins, que leurs richeſſes, qui en étoient la cauſe, & par le moyen deſquelles ils l'entretenoient, ne procedoient que des offrandes du peuple.

Mais après, que la devotion de ces nouveaux Chrétiens eût introduit cette nouvelle maniere d'enrichir les Egliſes de revenus, & que *Pepin* & *Charlemagne* Rois de France, après les victoires, qu'ils remportérent ſur les Rois *Lombards* en *Italie*, eurent annexé de grandes Provinces & Juriſdictions au Siege de *Rome*, en faveur de l'Evêque, pour l'obliger à favoriſer leurs armes & leurs pretenſions, cet exemple, ou cette coûtume fut ſuivie par les deſcendans de ces Rois *Septentrionaux* dans tous les autres quartiers de *l'Europe*, & a mis le Clergé en poſſeſſion de pluſieurs terres, par le moyen deſquelles il a partagé avec la Puiſſance Temporelle les dépendances de leurs ſujets, ou vaſſaux, & eſt devenu ainſi par tout l'un des trois Ordres, dont les Aſſemblées des Etats, de preſque tous les païs, ſont compoſées.

Cette forme de gouvernement par Etats a été établie de tous temps dans toutes les Provinces des *Païs-bas*. On les y aſſembloit le

le plus ſouvent, pour regler les differens qui naiſſoient à l'occaſion de la ſucceſſion des Princes, lors qu'elle étoit ou douteuſe ou conteſtée: Pour decider ceux qui ſurvenoient entre quelques unes des grandes Villes: Pour reſoudre des levées de gens de guerre, pour la defenſe du païs, contre les inſultes de ſes voiſins: Pour aviſer aux dangers, dont il étoit menacé au dehors, ou travaillé au dedans: Et toujours aux changemens de la ſucceſſion de la perſonne d'un nouveau Prince, ou quand il falloit neceſſairement impoſer de nouveaux droits, ou de nouvelles taxes ſur le peuple.

Les Habitans de ces Provinces affectoient d'autant plus de convoquer de temps en temps ces Aſſemblées, qu'elles faiſoient partie de la liberté, dont ils étoient ſi opiniâtrement jaloux & infatuez. Au reſte, outre les anciens privileges des Villes, dont il a été déja parlé, quelques Princes leur avoient accordé pluſieurs autres graces, qui conſiſtoient en des exemtions, & immunitez particulieres; en l'élection, auſſi bien qu'en la fonction de la Magiſtrature & de la Juſtice civile dans les Villes; ou bien en la coûtume, qui exclut les étrangers de tous les offices & de toutes les charges, & de porter toutes les affaires importantes au grand Conſeil, compoſé des plus grands Seigneurs du Païs, qui étoient

toient preſque tous laïcs; puis que juſques au temps de *Philippe II*, Roy *d'Eſpagne*, il n'y avoit eu que trois Evêques dans toutes les dix ſept Provinces.

Le revenu de ces Princes conſiſtoit en leur ancien domaine; en quelques petits droits d'entrée & de ſortie, qui s'augmentérent conſiderablement par le commerce des Villes maritimes; en des contributions volontaires, que leurs ſujets leur accordoient, dans les Aſſemblées des Etats, ou dans les Villes particulieres, ſelon les neceſſitez du Prince, ou l'affection du peuple. Elles n'étoient cependant pas fort frequentes; car les forces de ces Comtes étoient compoſées de Seigneurs, qui en vertu de leurs fiefs, de leurs gouvernemens, ou de leurs autres emplois, étoient obligez de ſuivre & de ſervir leur Prince à cheval, avec un certain nombre de gens d'armes, dans toutes leurs guerres. Ils avoient avec cela une autre ſorte de Milice, que l'on appelloit *gens d'Ordonnance*, qui ſervoient à pied, & étoient à peu pres comme ceux que nous appellons en Angleterre *Trainebandes*. L'uſage en fut renouvellé en *Flandre*, du moins à l'égard du nom, à l'occaſion de la guerre que la *France* y fit en l'an 1567, lors que le Gouverneur des *Païs-bas* fit le *Comte d'Egmont* General *des gens d'Ordonnance*.

Les Villes & les Provinces payoient ces Forces

Forces là, & les autres étoient levées par les Seigneurs lors que l'occaſion le requeroit, & on les licentioit dés qu'elle étoit paſſée ; tellement que le peuple n'en étoit point du tout, ou du moins fort peu chargé. Ces guerres ſe faiſoient contre d'autres Princes de la même force & qualité, ou contre ceux, qui prétendoient à la même Principauté, & quelquefois contre quelques unes des grandes Villes, qui ſe mutinoient. Elles étoient courtes, mais violentes, & le plus ſouvent une ſeule bataille, où le ſiege d'une Ville decidoit du different ; à moins qu'ils ne ſe mêlaſſent des querelles, qui diviſoient la *France* & *l'Angleterre*, & alors ils n'avoient point de part au gros de la guerre, laquelle ſe démêloit aux dépens des deux Rois, qui ne ſe ſervoient de ces petits Princes que pour acquerir du credit par le nombre des alliances, & pour la commodité de la diverſion, plûtôt que pour le poids qu'ils pouvoient apporter au fonds de l'affaire.

Les guerres les plus importantes, que les *Comtes de Hollande* ayent eües, ont été avec les *Friſons*, deſcendus des anciens *Saxons*, dont ils faiſoient partie : Et les plus furieux combats des *Comtes de Flandre* ſe ſont donnez contre les *Normans*, qui paſſoient par là, pour entrer en *France*, & qui ont été les derniers de ces peuples qui ayent fait des invaſions dans

dans les parties meridionales de *l'Europe*.

J'ay quelquefois fait reflexion ſur ces Eſſains de tant de peuples, qui ſortant du Nort comme d'une ruche, ravagérent, comme une tempête, tout l'Univers, ou l'inondérent comme un torrent debordé, aboliſſant les mœurs & la maniere de vivre des Peuples, alterant leur gouvernement, changeant leur langage, & même la nature des lieux où ils s'établiſſoient; lesquels ſi l'on veut croire l'Hiſtoire, penetrérent en *Grece* & en *Italie*, ſous le nom de *Gaules*; pillerent *Rome*, & aſſiegérent le *Capitole* du temps de *Camille*; traverſérent les *Gaules* ſous celuy de *Cimbres*, juſques aux frontieres de *l'Italie*, defendues par *Marius*; qui ſous les noms de *Huns* ou de *Lombards*, de *Viſigots*, *Gots* & *Vandales*, détruiſirent toutes les forces de *l'Empire Romain*, ſaccagérent la Ville de *Rome* trois fois en fort peu d'années; fondérent leurs Royaumes en *Eſpagne*, en *Afrique* & en *Lombardie*; & ſous celuy de *Danois* & de *Normans* ſe mirent en poſſeſſion de *l'Angleterre*, d'une bonne partie de la *France*, comme auſſi de *Naples* & de *Sicile*: Quand je fais reflexion, disje, ſur ces peuples, qui ſe multiplioient autrefois comme le poiſſon dans la Mer, & qui de temps en temps déchargeoient le païs de leur naiſſance d'un ſi terrible nombre d'hommes qui couvroient & étonnoient

tout

tout l'Univers, je ne puis aſſez admirer, comment depuis ſept ou huit ſiecles ils ont diſcontinué ces furieuſes expeditions, comme s'ils étoient devenus tout à coup ſteriles, ou moins ſauvages, ou plus contents de leurs propres méchans climats. Mais j'eſtime, que nous en avons l'obligation à la propagation de la Religion Chrétienne, & aux progrés qu'elle a fait en ces Païs Septentrionaux, ou elle a retranché, ou entierement aboly la poligamie, & les accouplemens indifferens, auxquels ils s'abandonnoient en leur premiere jeuneſſe. C'eſt par le même moyen que la civilité y a été introduite, laquelle les a fait appliquer à l'étude des belles lettres, & qui a donné de certaines bornes & frontieres à ces vaſtes Provinces, en les diviſant & diſtinguant en *Royaumes*, en *Principautez* & en *Republiques*. Ils commencérent alors à renoncer à cette maniere de vivre déreglée & ſauvage, qui n'avoit pour object que le ſoin de la nourriture, ou le plaiſir du divertiſſement, & à goûter la ſatisfaction qui ſe trouve dans l'entretien & la ſocieté. L'ordre & le travail les mit à leur aiſe, & le commerce introduiſit les richeſſes, qui preparerent le chemin au luxe, lequel produiſant des maladies & de mauvaiſes conſtitutions de corps, auxquelles les ſiecles paſſez & plus innocents n'avoient pas été ſujets,

le cours ordinaire de la vie commença à en être abregé, & la force & la vigueur de procréer en fut affoiblie. Outre que la diviſion de ces Païs en Seigneuries, Domaines & Juriſdictions, ſema la guerre entre ces Nations, bien qu'elles fiſſent toutes profeſſion d'une même Religion; & en ſuite ceux de *Pologne*, de *Hongrie* & de *Moſcovie*, faiſant la guerre aux Turcs & aux Tartares, leurs batailles en firent perir un grand nombre, de part & d'autre. Je crois que c'eſt par ce moyen que la fertilité de cette race a manqué, & que ces peuples ont été contraints de reſſerrer les frontieres de leur païs, qu'ils ne pouvoient plus étendre ailleurs. Et ainſi nous, qui demeurons en cette partie du monde, nous avons eu depuis ce temps là l'honneur & la liberté de répandre nôtre propre ſang pour des querelles, que *l'humeur*, *l'avarice*, *l'ambition* ou *l'orgueil* ont fait naître, ſans qu'il ait été neceſſaire d'appeller les Barbares, pour nous aider à nous détruire.

Mais il eſt tems de finir cette digreſſion, pour retourner aux affaires des *Pais-bas*, où la même forme de gouvernement, dont nous venons de parler quoi qu'ils fuſſent diviſez en pluſieurs Principautez, a continué juſques à *Philippes le Bon*, Duc de *Bourgogne*, en la perſonne duquel les dix ſept Provinces ont été unies.

Cet-

Cette grande étendüe d'un païs ſi peuplé, & la merveilleuſe augmentation du commerce, qui ſe faiſoit à *Bruges*, à *Gand* & à *Anvers*, dont *Philippe de Comines* attribue la cauſe à la bonté des Princes, qui mettoit le peuple à ſon aiſe & en ſeureté, rendit *Philippe*, & *Charles le Hardy*, ſon fils, ſi puiſſants, que leurs forces n'étoient pas inégales à celles de la *France*, laquelle étoit alors fort affoiblie, tant par les guerres *d'Angleterre*, que par les factions de ſes Princes. Auſſi la *Maiſon de Bourgogne* ſe trouva engagée dans une guerre preſque continuelle avec la France, ſous *Charles* & ſous *Maximilien d'Autriche*, qui avoit épouſé ſa fille unique & ſon heritiere, & depuis ſous *Charles V*, leur petit fils; mais nous n'en marquerons pas les ſuccés, les revolutions, ni les particularitez, parce que l'Hiſtoire les fait aſſez connoître.

Philippe de Bourgogne, qui les commença, étoit un fort bon & ſage Prince, qui ſe faiſoit aimer de ſes Sujets, & eſtimer de ſes ennemis. Il ſçut ſi bien prendre ſes meſures, que voyant la grandeur de *l'Angleterre* decliner au dehors, à cauſe des guerres civiles dont elle étoit travaillée au dedans, il fit ſon accommodement avec la *France*, par le moyen d'une paix honorable & ſeure. Il étoit ſi aviſé, qu'il ne ſe voulut pas ſervir du

pretexte de ſa grandeur, ny de l'occaſion de ſes guerres, pour changer la forme du gouvernement de ſon Païs. Mais *Charles le Hardy*, s'étant aſſez temerairement engagé contre la *France* & contre les Suiſſes, fit de plus grandes & preſque continuelles levées de deniers ſur ſes Sujets, qui d'abord ne les voulurent pas refuſer en conſideration du pere & de la bonne opinion qu'ils avoient des grands deſſeins du Prince; mais ſes guerres, qui furent toutes malheureuſes, lui firent perdre l'affection & le reſpect que ſes peuples avoient pour lui; juſques à ce qu'en la fleur de ſon âge il perdit malheureuſement la vie en la bataille de *Nancy*.

L'occaſion de la guerre de *France* attira un grand nombre d'Allemans aux Païs-bas, pour leur defenſe, du temps de *Maximilien*, & la même occaſion remplit le Païs d'un plus grand nombre *d'Eſpagnols* & *d'Italiens* du temps de *Charles V*, ce qui ne s'étoit jamais veu ſous les autres Princes leurs predeceſſeurs. Mais la grandeur & la reputation de cet Empereur s'augmentant avec le ſuccés de ſes armes, qui furent preſque toûjours heureuſes pendant tout le cours de ſon regne, divertirent ou ſupprimérent les plaintes de ſes Sujets, mécontens des levées de deniers, que l'on faiſoit continuellement ſur eux, & des troupes étrangeres, dont le Païs étoit

étoit chargé & rempli. *Charles* étoit avec cela d'un naturel doux & généreux, & étant né dans le païs il avoit de l'affection & de la tendreſſe pour le peuple, en ſorte que lors qu'il étoit avec eux il s'accommodoit à leur façon de vivre, & ne parloit que leur langue. Il employoit auſſi les Seigneurs du païs aux commandemens des armées, aux gouvernemens, & aux autres grandes charges de ſa Cour & de ſon Etat, dans la vaſte étendüe de tous ſes Royaumes, & Provinces; tellement que lors de la derniere & plus grande action de ſa vie, qui fut celle de la reſignation de ſes Couronnes à ſon fils & à ſon frere, il laiſſa à *Philippe II.* les dix ſept Provinces dans un état auſſi paiſible, & auſſi tranquille que le Prince ou ſes ſujets l'auroient pû ſouhaiter.

Philippe II. s'étant mis en poſſeſſion de tant de grands Etats & Domaines environ l'an 1556, après avoir eſſuyé en pluſieurs rencontres les ſaillies du caprice de la bonne & de la mauvaiſe fortune dans la guerre, que l'Empereur ſon pere lui avoit laiſſée ſur les bras comme une charge affectée à la ſucceſſion, rendit par *la paix de Cambray*, non ſeulement le repos à ſon propre païs, mais auſſi, en quelque maniere à toute la Chrétienté, laquelle ſe trouvoit partagée, en quelque façon, en faveur de l'un ou de l'autre de ces deux Princes.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Après cela il reſolut de repaſſer en *Eſpagne*, laiſſant à un Gouverneur ſubalterne la direction des *Pais-bas*, où les autres Princes, predeceſſeurs de *Charles V*, avoient toûjours reſidé en perſonne, & qui avoient partagé la preſence de ce grand Empereur avec ſes autres Etats. Mais *Philippes*, qui étoit né en *Eſpagne*, & qui avoit contracté du climat, ou de l'éducation de ce païs là, la ſeverité & la gravité de la Nation, qualitez que ceux des *Pais bas* appelloient reſerve & orgueil, donnant les charges de ſa Maiſon, avec l'honneur de ſa confidence & le ſecret de ſon Conſeil à des *Eſpagnols*, introduiſit par le même moyen leurs moeurs, leurs modes, leurs habits & leur langue en la Cour de *Flandres*. Et en continuant d'entretenir, après la paix, les troupes *Eſpagnoles* & *Italiennes*, & de demander aux Etats des ſubſides, que la guerre avoit rendus neceſſaires & tolerables, il perdit bien-tôt l'affection des habitans de ces Provinces, leſquels au lieu de l'aimer, commencérent à le craindre, & enſuite à le haïr.

Mais *Philippe II.* jugea qu'il étoit au deſſous de la Majeſté & de la grandeur de la Maiſon *d'Autriche*, laquelle poſſedoit d'ailleurs tant d'Etats & de Païs conſiderables, & qui ne ſongéoit qu'à donner une plus grande étenduë à ſon Empire, de conſiderer les mé-

con-

contentemens & les plaintes de ces petites Provinces, & de demeurer dans les termes de l'ancienne forme du gouvernement. C'eſt pourquoi, lors qu'en s'embarquant pour paſſer en *Eſpagne*, il donna le gouvernement des *Pais-bas* à la *Ducheſſe de Parme*, ſa Sœur naturelle, aſſiſtée du Conſeil de *Granvelle*; il lui ordonna de tenir ſur pied les troupes étrangeres, & de demander aux Etats de l'argent pour leur ſubſiſtance. Ces demandes étoient devenues ordinaires parmi eux, dans la ſuite d'une longue guerre, de ſorte qu'entre le Prince & les Etats il n'y avoit plus de diſpute, par raport au don gratuit, mais à quelle ſomme on le feroit monter. Il lui ordonna auſſi, ſelon qu'il en étoit convenu avec le Pape de tenir la main à l'érection des quatorze Evêchez, dont l'on devoit augmenter le nombre des trois, qui étoient anciennement dans les *Païs-bas:* De faire revivre les Edits, que *Charles V.* avoit publiez contre *Luther* dans la Diette de l'Empire, environ l'an 1550. quoi qu'ils n'euſſent pas pû être executez dans les *Pais-bas* du temps de cet Empereur, afin d'ouvrir le chemin à l'établiſſement de l'Inquiſition, en la même maniere, qu'elle avoit été introduite en *Eſpagne*, où les *Lutheriens* de ce païs-ci étoient conſiderez comme les *Mores* de ce païs là. Et ce furent là les points, dont l'établiſſement &

l'execution jettérent les premieres alterations dans l'eſprit des peuples de ces Provinces.

L'averſion que le peuple avoit pour les *Eſpagnols*, & les inſolences de ces troupes, dont la ſubſiſtance l'incommodoit extremement, les faiſoient conſiderer par les habitans en general comme les inſtrumens de leur oppreſſion & de leur ſervitude & non comme les organes de leur protection & de leur defenſe, puis qu'après la paix ils n'avoient plus d'ennemis à combatre. Auſſi ſervirent elles de ſujet & de fondement aux plaintes, que les Etats en firent du conſentement unanime de tout le peuple, qui s'y porta avec chaleur, les Nobles auſſi bien que les Villes & les Provinces. Et ſur ce que la Cour differoit, par artifice ou autrement, de donner ſatisfaction aux Etats, ils refuſérent de conſentir aux levées de deniers, neceſſaires non ſeulement pour la paye des ſoldats étrangers, mais auſſi pour la ſubſiſtance des troupes ordinaires du païs. Le peuple entra même dans un tel deſeſpoir, qu'en *Zelande* ils abandonnérent leurs digues, en ſorte qu'à chaque moment la Mer menaçoit la Province d'un nouveau deluge, les païſans étant reſolus de ſe laiſſer détruire plûtôt par cet Element, que par les ſoldats *Eſpagnols*: Tellement qu'après pluſieurs conteſtations

&

& debats entre la Gouvernante & les Provinces, le Roy, cedant enfin à ſes remontrances, reſolut de les retirer; & cela fut executé au grand contentement, & à la joye indicible du peuple.

Après cela l'on entra dans de nouvelles conteſtations ſur l'érection des quatorze nouveaux Evêchez. Les Seigneurs du païs la conſidéroient comme une choſe, qui faiſoit une grande bréche à leur authorité & a leur puiſſance, & qui rempliſſoit le Conſeil d'Etat d'autant de nouveaux venus. Les Abbez, à qui l'on retranchoit une partie de leur revenu, pour trouver celui des Evêques, s'y oppoſoient, comme à une uſurpation ſur les droits de l'Egliſe, & à une violence, que l'on faiſoit à la derniere volonté de ceux qui avoient fait ces fondations pour des uſages particuliers. Le peuple en murmuroit, & diſoit, que c'étoit un nouveau degré, par lequel on montoit à l'oppreſſion de leur liberté & de leur conſcience, en érigeant tant de nouvelles Cours de Juſtice ſpirituelle, & en augmentant ſi conſiderablement le nombre des juges, qui au lieu de trois, qui y étoient auparavant, alloit monter juſques à dix ſept. Et d'autant qu'ils dependoient abſolument du Pape & du Roi, tout le monme déclamoit contre lui, diſant qu'il violoit le ſerment, qu'il avoit fait à ſon avene-

ment à ſes Etats, de maintenir l'Egliſe & les loix en l'état où il les avoit trouvées. La *Gouvernante* ne laiſſa pas d'emporter ce point là, nonobſtant toutes les oppoſitions des Etats; quoi que tout le monde en general en demeurât fort mécontent.

Pendant que ces mauvaiſes humeurs étoient ainſi agitées en *Flandre* & que la guerre de la Religion troubloit la *France*, un tres grand nombre de *Calviniſtes* ſe transporta dans les Provinces des *Pais-bas*, qui ſont les plus voiſines de la France, tout ainſi que quelque temps auparavant les troubles *d'Allemagne* avoient fait retirer un tres-grand nombre de *Lutheriens* dans les Provinces voiſines du *Rhin*; & les perſecutions de la *Reine Marie*, pluſieurs *Anglois* Proteſtans en *Flandre* & en *Brabant*, à cauſe du grand commerce, que ce Royaume avoit à *Bruges* & à *Anvers*.

Ces accidens & l'occaſion du voiſinage, remplirent en peu de temps, ces Provinces d'un eſſain de gens, qui faiſoient profeſſion de la Religion Reformée. L'on admiroit leur zele: Leur doctrine & leur pieté avoient acquis de la reputation; & la compaſſion que l'on avoit du martyre, qu'on leur faiſoit ſouffrir, auſſi bien que les mécontentemens generaux, ou plûtôt la conſtitution des humeurs du temps, augmentoient tous les jours

jours le nombre de ces nouveaux proſelites dans les *Païs-bas.* Parmi la Nobleſſe il s'en trouvoit peu ; à la Campagne quelques uns ; mais les Villes en étoient remplies ; parce que le commerce & les richeſſes avoient été fort augmentées par ces nouveaux habitans, leſquels par leur converſation, auſſi bien que par l'interêt, engageoient les autres à les favoriſer.

Cela donnoit de l'occupation à l'Inquiſition, quoi que la prudence de la *Gouvernante* la fît agir avec moderation, & qu'elle reſiſtât ſouvent à la rigueur, avec laquelle *Granvelle* vouloit établir l'autorité du Roy ſon Maître, & faire executer ſes commandements dans toutes les occaſions. La fermeté, avec laquelle les Seigneurs du païs s'oppoſoient à la rigoureuſe execution des Edits du Roy, & maintenoient la liberté du Païs contre l'établiſſement de cette nouvelle Judicature arbitraire, incompatible avec les anciennes loix & coûtumes du Païs, & par cette raiſon auſſi odieuſe au peuple, qu'à cauſe de la cruauté de ſes executions, lui donnoit auſſi de la peine. Car avant que l'Inquiſition y fût connue, il n'y avoit que les Evêques, qui euſſent la direction des affaires de la Religion, & avant eux, les Magiſtrats civils dans les Provinces.

Il y eut de facheuſes conteſtations ſur cela

la dans le Conſeil, & principalement ſur l'emploi de Premier Miniſtre, que le Roy avoit donné à *Granvelle*, *Bourguignon*, & de baſſe naiſſance, lequel n'avoit pas laiſſé d'obtenir un chapeau de Cardinal, bien qu'il fût plus recommandable par les qualitez de ſon eſprit que par la probité de ſa vie. Sur cela, dis-je les plus grands Seigneurs du païs, entre leſquels étoient le *Prince d'Orange*, les *Comtes d'Egmont* & *de Horn*, & les *Marquis de Bergues* & de *Montigny*, prevenus de paſſion ou d'intereſt, & aiant pour le Cardinal une haine tres violente & implacable, qui s'étoit communiquée à tout le corps du peuple, ſoit pour les mêmes cauſes, ou à leur exemple, refuſérent d'abord de ſe trouver au Conſeil, proteſtant qu'ils n'y pouvoient ſouffrir la vuë d'un homme, qui y avoit un pouvoir ſi abſolu, & capable de ruiner leur Païs. Après cela ils priérent le Roy de le rappeller: & d'autant qu'il differoit d'y acquieſcer, & de ſupprimer l'Inquiſition, le peuple s'échauffa tellement, à l'occaſion des accidents qui arrivoient tous les jours, que tout le corps ſe trouva menacé d'une combuſtion generale, dont la flamme ne pouvoit manquer d'éclater à la premiere rencontre.

Toutefois le Roy reſolut enfin de rappeller *Granvelle*, de l'avis de la Ducheſſe de *Parme* auſſi bien qu'à l'inſtance des Provinces; ſur-

ſurquoi les Seigneurs reprirent leurs places au Conſeil: Le *Comte d'Egmont* fut envoyé en *Eſpagne*, pour y repreſenter les griefs des Provinces, & fut favorablement reçu du Roy, qui relâcha beaucoup de la rigueur des Edits à l'égard de la Religion & de l'Inquiſition: Tout le bruit & tout le mécontentement ceſſa; les Seigneurs ſe rendirent aſſidus auprès de la Gouvernante, au Conſeil, & à la conduite des affaires; & la Gouvernante ſe trouva plus reſpectée & mieux obeïe que jamais.

Au commencement de l'an 1565. il y eut une conference à *Bayonne*, entre *Catherine*, Reine Mere de *France*, & le Roy *Charles IX.* ſon fils, qui étoit encore fort jeune, & avec *Eliſabeth* de *France*, Reine *d'Eſpagne*, ſa ſœur, à laquelle il n'aſſiſta perſonne, que le Duc *d'Albe* ſeul, qui y avoit été deputé par *Philippe*, Roi *d'Eſpagne*, lequel s'excuſa de ne s'y être pas trouvé en perſonne, ſur ce qu'il jugeoit, que cette entrevûë ne devoit être qu'un effet, ou une expreſſion, de la tendreſſe, que la Mere avoit pour ſes enfans. Je ne ſçai s'il faut croire, que les reſolutions qui y furent priſes, furent d'autant plus importantes, qu'elles furent ſecrettes; & ſi ce que le *Prince d'Orange* aſſura d'avoir appris par haſard eſt vrai, que l'on y reſolut d'extirper toutes les familles qui feroient profeſſion de

la

la nouvelle Religion, à quoi les deux Couronnes tiendroient la main. Mais il eſt certain & notoire, que la Religion fut le ſujet de cette conference, & que bien-tôt après dans la même année, le Roi *Philippe* écrivit des lettres à la Ducheſſe de *Parme*, par leſquelles il deſavoüoit l'explication, que le *Comte d'Egmont* avoit donné à celles qu'il avoit apportées; declarant que ſon intention étoit, que tous les Edits faits contre les heretiques fuſſent publiez & executez, & commandant à la puiſſance civile de prêter main forte à l'Inquiſition.

Dés que cela fut publié, l'on vit une conſternation univerſelle dans toutes les Provinces; mais ce ne fut qu'une diſpoſition à la fureur, qui parût bien-tôt ſur leurs viſages, dans leurs diſcours, dans leurs Aſſemblées & dans leurs libelles audacieux: Elle s'alluma encore par les miſerables ſpectacles des frequentes executions, qui ſe faiſoient à cauſe de la Religion. La conſtance des martirs, & la compaſſion des ſpectateurs, conſpiroient enſemble à détruire l'opinion que l'on pouvoit avoir de leur coulpe ou crime, à deteſter la punition, & à les exciter à un deſir de vengeance contre les auteurs de ce Conſeil, dont l'on croyoit que le Duc *d'Albe* étoit le Chef.

Au commencement de l'an 1566 les habi-

bitans commencérent à ſe mutiner publiquement dans pluſieurs Villes, en s'oppoſant aux executions, & en forçant les priſons & les Officiers. Après cela les Seigneurs firent une Confederation, & ſe promirent, de ne ſouffrir jamais l'introduction de l'Inquiſition aux *Païs-bas*, comme étant contraire aux loix divines & humaines, & allant au delà de toutes les Tyrannies dont l'on eût jamais oüi parler. Les reſolutions vigoureuſes, que la Gouvernante prit ſur ce ſujet, & la force qu'elle voulut employer, ne firent pas leur effet, parce qu'elles étoient trop foibles, pour arrêter le ſoûlevement general du peuple. D'un autre côté *Brederode*, qui poſſedoit la faveur generale, ayant traverſé les Provinces, vint à *Bruxelles* à la tête de deux cens gentils hommes, parla à la Gouvernante en des termes hardis, & lui demanda la ſuppreſſion de l'Inquiſition & des Edits publiez touchant la Religion, & de permettre, que l'on en fît d'autres dans l'Aſſemblée des Etats.

La *Gouvernante* fût contrainte d'employer des remedes doux & lenitifs contre une mal ſi violent; de recevoir la Requête avec une profonde diſſimulation du reſſentiment qu'elle en avoit au cœur, & de promettre qu'elle envoyeroit leur demande au Roy, comme elle fit. Mais bien que le Roy ſurpris de voir les mauvaiſes conſequences de ſes der-

derniers commandemens, fût porté à la fin à les revoquer ; cependant ſoit que ce fût par un effect de la lenteur de ſon naturel, ou une ſuite de la maniere d'agir & des formalitez ordinaires de la Cour de *Madrid*, ſa réponſe arriva trop tard : Et comme tout ce qu'il avoit accordé auparavant, avoit perdu la grace qui le devoit accompagner, parce que l'on s'imaginoit que ſes délais continuels étoient autant de marques de ſa mauvaiſe volonté & de ſon intention, ainſi cette réponſe ne fit pas ſon effect en arrivant aux *Païs-bas*, lors que le ſoûlevement de tout le menu peuple dans la plûpart des grandes Villes de *Flandre*, de *Hollande* & *d'Utrecht*, y avoit allumé le feu de la ſedition. Ils dépoüillérent avec grande violence les Egliſes, & briſérent les images avec une furie, qui tenoit beaucoup de celle des animaux les plus feroces & des Nations les plus barbares. Cet accident, & l'inſtitution des Conſiſtoires & des Magiſtrats dans les Villes, parmi ceux qui faiſoient profeſſion de la Religion Reformée, auſſi bien que les Confederations & les diſtinctions publiques, jointes aux contributions particulieres, dons ils convinrent, pour le maintien de leur cauſe commune, peuvent marquer en cette année 1566 l'époque de la revolte des *Païs-bas*.

Mais

Mais la Nobleſſe du Païs & les plus riches habitans des Villes, quoi qu'ils ne fuſſent pas ſatisfaits du gouvernement, ſentant neantmois les effets de la rage du peuple, laquelle ils abhorroient, comme le plus grand malheur qui pût & arriver à un Etat, animez par les graces que le Roy venoit d'accorder commencerent à unir leurs Conſeils à ceux de la Gouvernante, & à s'employer avec vigueur, affection & fidelité, contre les ſoûlevemens que l'on voyoit ça & là, & qui partagoient la plûpart des Villes & des Provinces. Le *Prince d'Orange* & le *Comte d'Egmont*, qui avoient une grande autorité, à cauſe de leurs emplois, l'un etant Gouverneur de *Hollande* & de *Zelande*, & l'autre de *Flandres*, mais principalement à cauſe de l'affection, que les peuples avoient pour eux, s'y appliquérent auſſi avec vigueur: Enfin *Valenciennes* & *Maſtricht* ayant été reduites par les armes; *Anvers* & quelques autres Villes s'etant ſoumiſes; le *Comte de Hornes* s'etant détaché des Conſeils des Seigneurs Confederez, c'eſt ainſi qu'on les appelloit; le *Prince d'Orange* s'etant retiré en *Allemagne*; la mort du Seigneur de *Brederode* etant ſurvenuë avec le bruit que l'on faiſoit courir du voyage, que le Roy *Philippe* devoit faire aux Païs-bas, tout cela joint à la prudence, à l'adreſſe & à la moderation de la Ducheſſe Gouvernante en

la direction de toutes ces affaires, l'etat de toutes les Provinces ſe trouva retabli en paix, & en ſon premier repos & obeïſſance, ou du moins en quelque apparence de ſoumiſſion & de fidelité.

Cependant, ſoit que le Roi Philippe n'eût pas effectivement reſolu de faire le voyage des *Païs-bas*, ou qu'il eût changé de deſſein, apres avoir appris que le repos y avoit été retabli, ou bien qu'il craignit le ſoulevement des *Maures* en *Eſpagne:* ſoit qu'il ſe defiat de l'humeur bruſque, violente & emportée du Prince *Charles* ſon fils, ou qu'il s'attendît à l'execution de ce qui avoit été reſolu à *Bayonne*, à quoi les affaires de *France* ſe diſpoſoient, ne parloit plus de ſe faire voir a ſes Sujets de *Flandres*. Au contraire il reſolut d'y envoyer le *Duc d' Albe* à la tête d'une armée compoſée de dix mille hommes de vieilles troupes *Eſpagnolles* & *Italiennes*, au ſecours de la *Gouvernante*, pour appuyer l'execution des loix, & faire punir & extirper les auteurs & fauteurs des dernieres ſeditions.

Cette reſolution fut priſe & executée en même temps, quoi que contre l'avis de la Ducheſſe de *Parme* en *Flandres*, & celui du Duc *de Feria*, l'un des premiers Miniſtres de la Cour *d'Eſpagne*; qui jugeoient qu'il ne falloit pas alterer le repos de ces Provinces par de nouvelles occaſions, ni commetre l'au-

l'autorité du Roy, en lui faiſant prendre parti dans une guerre, contre ſes Sujets, & que l'on n'y devoit pas employer un Miniſtre, qui haïſſoit les *Flamands*, & qui en étoit haï irreconciliablement.

Mais il fût impoſſible de faire changer le Roi; tellement que vers la fin de l'année 1567 l'on y vit arriver le *Duc d'Albe* avec une armée de mille hommes, tirée des meilleures troupes *Eſpagnoles* & *Italiennes*, & commandée par des Chefs, qui s'etoient fait connoitre par toute *l'Europe*, par les illuſtres actions, qu'ils avoient faites dans les guerres de *Charles* V, & de *Philippes* II: de ſorte que ſous un ſi vieux & ſi illuſtre Chef, comme étoit le *Duc Albe*, ils formoient des forces, qui jettérent dans l'ame des Flamands la frayeur, la ſoumiſſion & le deſeſpoir.

Les premieres nouvelles de la marche du Duc épouvantérent tellement les marchands des Villes & de la Campagne, qu'il s'en retira un ſi grand nombre hors des Provinces, que la Ducheſſe écrivit au Roi, qu'il en etoit ſorti plus de cent mille familles, qui avoient emporté ce qu'elles avoient d'argent & de marchandiſes, & que dans peu de jours pluſieurs autres ſuivroient. Telle eſt l'antipathie qui ſe voit entre les marchans & les ſoldats, parce que les premiers pretendent demeurer en ſeureté ſous la protection des

loix, leſquelles les ſoldats veulent aſſujettir à leur épée & à leur volonté. Aprés la premiere action, que le *Duc d'Albe* fit peu aprés qu'il fût arrivé au païs, qui fut de faire arrêter priſonniers les *Comtes d'Egmont* & *de Horn*, & aprés la mort du *Marquis de Bergues*, non ſans ſoupçon de poiſon, comme auſſi l'empriſonnement de *Montigny*, qui fût arrêté en *Eſpagne*, où il étoit allé quelques mois auparavant avec commiſſion & inſtruction de la Ducheſſe, elle demanda & obtint ſon congé du Roi, & ſortit des *Païsbas.*

Le Roi le lui accorda d'autant plus facilement, que ſon intention étoit d'en donner le gouvernement au *Duc d'Albe*, comme il fit avec un pouvoir beaucoup plus ample, qu'aucun autre Gouverneur n'avoit eu auparavant. L'on établit un Conſeil de douze perſonnes, pour juger tous les crimes commis contre l'autorité Royale; auquel le peuple donna le nom de *Conſeil de ſang* ou ſanguinaire. Ce Conſeil condamna & fit executer un fort grand nombre de perſonnes, à cauſe des derniers ſoûlevemens, mais l'Inquiſition en fit bien mourir d'avantage, contre l'avis que la Ducheſſe avoit donné, & contre les plaintes que le peuple faiſoit du procedé de ces Juges incompetens. Les Villes étoient outrées de voir leurs privileges violez

lez par cette nouvelle Cour de judicature; le peuple regrettoit la perte de ſes libertez, & les Chevaliers de l'ordre de la Toiſon crioient contre la violence qu'elle faiſoit à leurs privileges; & les uns & les autres étoient mécontents de voir, que l'on ne convoquoit plus les Etats des Provinces; mais tout cela ne ſervit de rien. Le Roi s'opiniatra à faire executer ſes reſolutions: Le *Duc d'Albe* étoit d'un naturel cruel & inexorable: L'armée étoit fiere & brave & ne deſiroit rien avec tant de paſſion que de voir une revolte dans le païs: Le peuple étoit deſeſperé, mais dans la crainte & ſans Chef. L'on ne voyoit que des ſaiſies, des procés, des confiſcations, des empriſonnements, du ſang, de l'horreur, de l'inſolence, de l'abattement, des executions cruelles, & des cœurs remplis de reſſentiment & de vangeance. Les petites branches ſe coupent ſans peine, mais il faut des coups reïterez pour abattre les groſſes. Les *Comtes d'Egmont* & *de Horn* furent detenus pluſieurs mois, mais enfin en dépit de tous les ſervices qu'ils avoient rendus à *Charles* V & à *Philippes* II, & non obſtant l'obligation, que le Roy leur avoit du repos des Provinces, auquel ils avoient beaucoup contribué, & les puiſſantes ſupplications & interceſſions, que l'on employa pour eux tant en *Eſpagne* qu'aux *Païs-bas*, ils furent pu-

bliquement executez & decapitez à *Bruxelles*. Cette execution acheva de pouſſer la patience du peuple à bout; tellement que l'on peut dire, que la fin de la vie de ces Seigneurs fut le commencement des troubles qui ont fait repandre tant de ſang dans l'Europe, & qui ont coûté à *l'Eſpagne* une bonne partie de ces Provinces.

Aprés que l'on eût fait le procés aux *Comtes d'Egmond & de Horn*, l'on adjourna publiquement le *Prince d'Orange*, qui s'étoit retiré en *Allemagne*, pour les mêmes crimes, dont les autres avoient été accuſez, & faute de comparoître par devant des Juges deleguez, il fût condamné, & declaré traitre, & tous les biens, qu'il poſſedoit en ces Provinces, & qui étoient fort conſiderables, furent ſaiſis & confiſquez au profit du Roy.

Le *Prince*, ſe voyant traité de cette maniere, pendant qu'il vivoit retiré & deſarmé en *Allemagne*, employa tout ce qu'il avoit de credit auprés des *Princes* de ce païs là, qui avoient quelque engagement d'alliance avec lui, ou un commun interêt de s'oppoſer à la puiſſance de la Maiſon *d'Aûtriche*; refuſa d'obeïr au *Duc d'Albe*, & leva des troupes, qui s'enflérent fort par le nombre des Flamands exilez qui s'y joignirent, & qui étant outrez contre le gouvernement cruel & tirannique du *Duc d'Albe*, étoient reſolus de venger

venger la mort du *Comte d'Egmvnt*, qui avoit été l'objet de la plus tendre affection du peuple. Il entra avec ces troupes en *Friſe*, & fit une invaſion ſur les Frontieres de *Brabant*, où il reçût du ſecours des *Proteſtants de France*, qui étoient alors armez ſous la conduite du Prince *de Condé*. Mais aprés pluſieurs rencontres & ſuccés, qui ne lui furent pas fort favorables parce que le *Duc d'Albe* l'empêcha par ſa conduite & par la valeur de ſon armée, toute compoſée de vielles troupes de ſe rendre maître d'une ſeule Ville de *Brabant*, qui à ce qu'ils ſçavoient bien tous deux, auroit pû alterer la fidelité des Prõvinces, il fut enfin contraint de congedier ſon armée, & de ſe retirer encore en *Allemagne*. Cela fait, le *Duc d'Albe* s'en retourna à *Bruxelles* triomphant, comme s'il revenoit d'une conquête, & non de défendre ſimplement le païs : Il employa le Canon qu'il avoit pris ſur *Loüis Comte de Naſſau*, Frere du *Prince d'Orange*, à faire ſa propre ſtatuë de bronſe, foulant aux pieds & inſultant deux autres plus petites ſtatuës, qui repreſentoint les deux ordres des Etats des *Païs-bas:* Et cette ſtatuë fut placée dans la Citadelle, qu'il avoit fait bâtir a *Anvers*, afin d'aſſujettir par là abſolument cette grande Ville, auſſi mutine qu'elle étoit riche & peuplée. Il n'y eut rien qui irritât d'avantage l'indignation des *Flamands* que la

veüe & le ſpectacle de cette ſtatuë, d'autant plus, qu'ils ſçavoient que le *Duc* ſe vantoit avec raiſon, & qu'ils avoient appris par experience, que les anciennes libertez & les privileges, qu'ils tenoient de la bonté de leurs Princes depuis tant de ſiecles, ſe trouvoient ſoumis au glaive & au caprice d'un homme, que l'on croyoit avoir été ennemi de la nation dés le temps de *Charles* V, & l'auteur de tous les méchans Conſeils, que l'on avoit pris, pour aſſujettir abſolument le païs.

Mais le *Duc d'Albe*, qui ne s'étonnoit point des bruits, & qui ne craignoit point les menaces d'un peuple abattu & deſarmé, croyant qu'il n'y avoit plus de meſures à garder, ni de formes à obſerver dans les *Païs-bas*, pretendit ſe faire donner de plus grandes ſommes, pour payer & recompenſer ſes troupes victorieuſes, que celles que les Etats des Provinces avoient accoûtumé d'accorder tous les ans à la requiſition du Roi. C'eſt pourquoi il demanda que l'on payât une ſeule fois le centiéme denier de la valeur de tout ce que les habitans poſſedoient dans les *Païs-bas*, & à l'avenir le vingtiéme denier de tous les immeubles, & le dixiéme des meubles & des denrées qui ſe vendroient.

Les Etats conſentirent, quoi qu'avec beaucoup de repugnance, au premier, comme à une choſe qui ne ſe payeroit qu'une fois & finiroit

finiroit en même temps, mais ils refuſérent les deux autres, & s'en excuſérent ſur la pauvreté du peuple, & ſur la ruïne du commerce. Les inſtances, que le Duc continua de faire pour cela, obligérent cependant les Etats à envoyer leurs Deputez au Roi en *Eſpagne*, mais ils ne furent point écoutez. Une année entiere fut employée a ces conteſtations avec le Gouverneur, qu'ils tâchoient de gagner, tantôt par leurs ſoumiſſions, & tantôt par leurs cris & par leurs plaintes; juſques à ce que le Duc, ne voulant plus ſouffrir de delai, fit publier l'Edit à *Bruxelles*, ſans le conſentement des Etats. Le peuple refuſe de payer; les ſoldats ſe mettent en dévoir de le lever & d'executer par force: Les bourgeois ferment leurs boutiques, & ceux de la Campagne s'opiniatrent à ne plus rien porter au marché; de ſorte que l'on commençe à manquer de vivres, mêmes de pain dans les Villes. Le *Duc* irrité de ce refus, fait mettre les ſoldats ſous les armes, & leur commande de pendre aux barres des enſeignes des boutiques les habitans qui refuſent de payer; mais cela ne fit pas ployer l'obſtination du peuple. Tellement que les Officiers & les gardes s'apprêtoient à commencer les executions, lors que l'on apprit par la Ville les nouvelles de la ſurpriſe de la *Brille* par les *Gueux*, & de l'apparence de la revolte que cela cauſeroit en *Hollande*. Le

Le *Duc d'Albe* fut touché de ce coup ſurprenant, don il ne pouvoit pas ignorer les conſequences: Il ſavoit que la matiere étoit preparée & que le feu y avoit pris, & par conſequent qn'il n'étoit pas à propros d'achever la tragedie en *Brabant*, pendant qu'on ouvroit une nouvelle ſcene en *Hollande*. Si bien que ne ſongeant plus aux taxes & aux executions, il appliqua toutes ſes penſées à ſupprimer ces nouveaux ennemis, qui venoient de lui faire une invaſion du côté de la Mer, avec des forces, qui étoient d'autant plus ſuſpectes au Duc, qu'il n'en ſçavoit pas la qualité, & qu'il ne pouvoit pas penetrer juſques au fond d'un deſſein, dont il ne pouvoit pas comprendre l'étenduë. Or d'autant que cette ſurpriſe de la *Brille* donna lieu en l'an 1570 au deuxieme grand ſoûlevement des *Païs-bas*, qui ne finit, que par la perte des Provinces, dans leſquelles la mort du gouvernement Royal *d'Eſpagne* donna la naiſſance à une nouvelle Republique, il ſera neceſſaire d'examiner quelle ſorte de gens c'étoient; à quelle occaſion ils s'etoient unis, & quelle crainte ou eſperance avoit donné aux premiers auteurs de cette avanture la reſolution de l'entreprendre.

Lors que *Brederode* preſenta ſa Requéte à la *Ducheſſe de Parme* contre l'Inquiſition, & pour tâcher d'obtenir quelque liberté au ſujet

jet de la Religion, il étoit ſuivi d'un certain nombre de perſonnes, dont les habits & l'air n'étant pas fort avantageux, un des Courtiſans, qui les vit entrer dans le Palais, les traita de *Gueux*, c'eſt à dire, de belitres ou de mendians; & bien que ce fut par haſard ou par moquerie, que ce nom leur fut donné, le parti ne laiſſa pas de l'affecter, comme un nom qui exprimoit leur humilité & leur malheur. Auſſi devint ce un nom de faction, & propre à ceux qui ne faiſoient pas profeſſion de la *Religion Catholique Romaine*, quelques differentes opions qu'ils euſſent entre eux; mais plus particulierement aux *Reformez*.

Toutes les Provinces ſe trouvérent remplies de cette ſorte de gens là, à l'occaſion des accidens que je viens de marquer. Aprés que la premiere ſedition fût appaiſée, la cruauté de l'Inquiſition les empêcha de s'aſſembler, & de deliberer enſemble, & la rigueur du *Duc d'Albe* en contraignit pluſieurs à ſortir du païs, du moins ceux qui avoient le moyen de ſubſiſter, ou qui eſperoient de pouvoir gagner leur vie ailleurs. Ceux qui ſe trouvérent deſtituez de l'un & de l'autre, ſe jettérent vers le haut païs dans les forets, qui y ſont épaiſſes & inhabitées, où ils vivoient du butin qu'ils faiſoient ſur les paſſans. Ces gens là firent beaucoup de mal,

&

& incommodérent fort la premiere marche du *Prince d'Orange*, & ceux des troupes du *Duc d'Albe*, qui s'écartoient du corps de l'armée, en paſſant par ces quartiers là. Mais l'entrepriſe du *Prince d'Orange* n'ayant pas eu le ſuccés qu'il s'en étoit promis, & ce Prince s'en étant retourné en *Allemagne*, *le Comte de la Marc*, ennemi juré & irreconciliable du *Duc d'Albe*, & de ſon gouvernement, raſſembla les debris de l'armée, qui avoit été defaite & diſſipée en *Friſe*, & dont les reſtes ſe trouvant dans le même malheur, & obligez de courir une même fortune avec lui, il arma quelques méchants petits vaiſſeaux, avec lesquels il ſe mit en Mer, & ayant commiſſion du *Prince d'Orange*, il prenoit tout ce qu'il rencontroit apartenant aux *Eſpagnols*. Ils relâchoient quelquefois en de petits ports ou rades *d'Angleterre*, pour s'y mettre à couvert, ou pour faire aiguade, & mêmes pour y vendre leurs priſes, non obſtant les defenſes, que la Reine *Eliſabeth*, qui étoit en paix avec *l'Eſpagne*, leur avoit faites: Quelquefois dans la riviere *d'Eems*, & dans de petits havres de *Friſe*, juſques à ce qu'enfin ayant acquis de grandes richeſſes par ces depredations, ils entrérent dans la *Meuſe*, ſoit pour s'y raffraichir, ou pour y vendre leur butin, ou qu'ils fuſſent contraints de le faire par la tempête: Soit enfin à deſſein,

ſein, parce qu'ils ſçavoient que les nouvelles taxes avoient mis au deſeſpoir les peuples de toutes les Provinces, ils firent deſcente dans l'Ile *de Voorn*, attaquérent & emportérent *la Brille*, renverſérent les Images dans les Egliſes, firent profeſſion publique de leur Religion, ſe declarérent contre les taxes & la tirannie du gouvernement *Eſpagnol*, & ſe trouvérent incontinent ſuivis de la revolte de la plûpart des Villes de *Hollande*, de *Zelande* & de *Weſt-Friſe*, qui chaſſérent les garniſons *Eſpagnoles*, renoncérent à l'obeïſſance qu'ils devoient au Roi *d'Eſpagne*, & preterent le ſerment de fidelité au *Prince d'Orange*.

Le *Prince* revint *d'Allemagne* pour la ſeconde fois avec de nouvelles forces, & ſe ſervant de la furie du peuple, ne ſe contenta pas de ſe faire reconnoître en *Hollande* & en *Zelande*, mais penetra même dans le cœur des Provinces, s'approchant jusques à cinq lieües de *Bruxelles*, où il ſe rendit maître de *Malines*, & de pluſieurs autres Villes, avec grand applaudiſſement, & un ſi grand concours de peuple, qu'il ſembloit que toute la domination *Eſpagnole* allât être détruite dans les *Païs-bas*, ſi elle n'eût été ſoutenuë par le *Maſſacre que l'on fit des Proteſtants à Paris*. Ce *Maſſacre* avoit été concerté avec le Roi *Philippe*, & il fut executé par les partiſans que *l'Eſpagne* avoit a la Cour de *France*, lesquels donnérent par

par ce moyen un coup mortel à leurs ennemis, relevérent le courage de leurs amis, & abattirent celui du *Prince d'Orange*; en ſorte que l'un aſſembla aſſez de forces, pour defendre le cœur des Provinces, & l'autre ſe retira en *Hollande*, où il établit le ſiege de la guerre.

Cette Province étoit forte d'elle même, & ſituée au milieu des eaux qui l'environnent, & qui la coupent par tout, mais plus encore à cauſe de la fierté du peuple dont elle étoit habitée, qui en ce temps là n'avoit pas encore été poli par le commerce & par les richeſſes, ni accoûtumé à manier de l'argent, & à payer des taxes; mais qui ſe glorifioit encore de la reputation, qu'il avoit autrefois eüe parmi les *Romains*; qui de tout temps avoit defendu ſa liberté avec obſtination, & qui preſentement haïſſoit irreconciliablement les *Eſpagnols*.

Toutes ces diſpoſitions furent ſecondées & fortifiées par la guerre, qui ſe fit en ſuite ſous la conduite du *Duc d'Albe*, ou de ſes fils; par le maſſacre de tant de perſonnes innocentes, de l'un & de l'autre ſexe, qui perirent à la priſe de *Naarden*, où les maiſons furent reduites en cendres, & les murailles renverſées dans le foſſé; par la defenſe de *Haerlem*, qui s'opiniâtra dix mois, pendant leſquels il n'y eut point d'outrage, de cruau-

auté & d'affront, que l'on ne ſe fit de part & d'autre. Les femmes mêmes ſe rangeoient ſous des drapeaux, allarmoient les ennemis, & enlevoient des quartiers, juſques à ce que la plûpart des habitans ayant été detruits par la famine, & les autres contrains de ſe rendre, quatre cens bourgeois furent tuez de ſang froid, parmi pluſieurs autres exemples de la cruauté d'un Conquerant irrité. Cela acheva de reduire l'humeur émeüe de ces peuples au deſeſpoir, & de rendre la haine, que l'on avoit déja pour le *Duc d'Albe* & pour les *Eſpagnols*, mortelle & irreconciliable.

La méme armée ayant été diſſipée, & obligée de lever le ſiege *d'Alcmaer*, aprés l'avoir aſſigée longtemps ſous le gouvernement du *Duc d'Albe*, comme elle fut obligée de faire devant *Leyde* du temps de *Requeſens*, où les païſans ouvrirent eux-mêmes les Ecluſes, & noyérent le païs, reſolus de perdre les Eſpagnols, quand même ils ſe devroient perdre avec eux, les affaires de *Hollande* changérent de face.

Le Roy commença à apprehender le danger, & l'entiere défection des Provinces. Le Duc *d'Albe* qui étoit las & ennuyé de ſon Gouvernement, voyant que la violence de ſes conſeils & de ſes actions avoient reveillé l'éſprit qui dormoit & repoſoit auparavant, & qu'il lui ſeroit impoſſible de le l'aſſoupir, fût rap-

rappellé, & la guerre continua ſous *Requeſens*. Celuici étant mort ſubitement quelque temps aprés, & avant que le Roy eût eu le loiſir de ſonger à un ſucceſſeur, le Gouvernement tomba, ſuivant la coûtume du Païs, entre les mains de ceux du grand Conſeil, par proviſion; & ce fut lui qui eut la direction des affaires, en attendant l'arrivée de *Don Jean d'Autriche*, qui avoit été declaré Gouverneur en la place du defunt.

Mais dans cet intervalle parut la force du mal. Car quelques troupes *Eſpagnoles* s'étant mutinées, faute de paye, & s'étant ſaiſies de la Ville *d'Aloſt*, dans le voiſinage de *Bruxelles*, le peuple en fût outré, les marchands abandonnerent leurs boutiques & le païſan ſon labourage, & ils coururent tous aux armes. On força le Conſeil, d'où l'on tira ceux que l'on ſçavoit être partiſans de *l'Eſpagne*, on tua ceux de cette Nation, qui ſe rencontrérent dans les rües, & l'on parloit generalement par tout de faire ſortir les étrangers des *Païs-bas*, & de convoquer une Aſſemblée d'Etats, à quoi le Conſeil fut contraint de conſentir.

Cependant quelques uns des plus grands Seigneurs du païs entrérent en confederation avec le *Prince d'Orange*, & convinrent avec lui de laiſſer la direction des affaires communes des Provinces au même Conſeil: Tellement que

que les Etats étant aſſemblez à *Gand* en l'an 1567, ils y firent un Traité, auquel ils donnerent le nom de *Pacification de Gand.* Les principaux points de ce Traité furent, l'expulſion de tous les étrangers hors des *Païs-bas*; le rétabliſſement de l'ancienne forme du gouvernement; de renvoyer la diſpoſition des affaires de la Religion aux Etats de châque Province, & que pour en venir à bout, les autres Provinces feroient une confederation & alliance perpetuelle avec celles de *Hollande* & de *Zelande.* Ce fut là le premier periode des troubles des *Païs-bas*, qui fit connoître au Roi *Philippe*, par une triſte & chere experience, que la conduite la plus prudente & les armées les plus hardies ne ſont pas capables d'arrêter le torrent d'un peuple irrité & opiniâtre, qui renverſe tout ce qu'il trouve devant lui, & ſe fait ouverture, juſques à ce qu'il ſe ſepare en pluſieurs canaux, par art ou par accident, ou juſques à ce que les ſources, qui fourniſſent les humeurs dont il ſe nourrit, viennent à ſe tarir, & à ſe ſecher d'elles mêmes.

Sur le refus, que les troupes étrangeres firent de ſortir du païs, on les declara rebelles, ſurquoi les *Eſpagnols* forcérent & pillérent pluſieurs Villes, & entre autres celle *d'Anvers*, où ils entrérent par la Citadelle, avec autant de fureur qne de cruauté

& d'avarice. Ils ſe maintinrent auſſi en pluſieurs poſtes contre les forces des Etats, juſques à ce que Don *Jean* fût arrivé à *Luxembourg*, qui étoit l'unique Ville de toutes ces Provinces, où il croyoit ſe pouvoir tenir en ſeureté, parce qu'il n'y avoit qu'elle, qui n'eut point de part à la defection generale de toutes les autres.

Les Etats ne le voulurent point recevoir, s'il n'acceptoit & ne confirmoit la *Pacification de Gand*; ce qu'il fit enfin, du conſentement du Roi; de ſorte qu'en entrant en poſſeſſion du gouvernement, il renvoya toutes les troupes étrangeres, qui retournérent en *Italie*. Mais Don *Jean* indigné de ſe voir dans un gouvernement precaire, ſans autorité & ſans pouvoir, ſoit qu'il cherchât nouvelle occaſion d'acquerir de la reputation par les armes, ou bien qu'il eût reçû de nouvelles inſtructions de la Cour *d'Eſpagne*, changea bientôt de maniere d'agir. Il ſe ſervit de l'occaſion du compliment, qu'il étoit obligé d'aller faire à la Reine *Marguerite* de *Navarre*, ſur ſon chemin, en allant aux eaux de *Spa*, & ſurprit la Citadelle de *Namur*. Sur cela les Provinces refuſérent pour la troiſiéme fois de rendre l'obeiſſance qu'ils devoient, & firent venir le Prince *d'Orange* à *Bruxelles*, où les Etats de *Brabant* le declarérent *Protecteur* de leur Province; & de part & d'autre

on

on ſe prepara à la guerre. Tandis que *l'Eſpagne* étoit occupée à former une nouvelle armée, & qu'elle l'aſſembloit dans les provinces de *Luxembourg* & de *Namur*, qui étoient demeurées ſeules dans l'obeïſſance, les autres convinrent entre elles, de ſe donner un *Gouverneur*, & envoiérent offrir cette charge à l'Archiduc *Matthias* frere de l'Empereur.

En ce temps là il commença à ſe former un troiſiéme parti dans les *Païs-bas*, ſçavoir celui des *Malcontens*. Ce qu'ils avoient de commun avec les autres ſoulevez, étoit la haine qu'ils avoient pour les *Eſpagnols*, & une forte paſſion pour la conſervation de leur libertez & privileges; mais ils jugeoient, qu'ils ne devoient pas ſe détâcher de l'obeïſſance qu'ils devoient à leur Souverain, non plus que de la Religion, qu'ils avoient reçûe de leurs ancêtres. Le *Duc d'Arſchot* étoit le Chef de ces *Malcontens*, & pluſieurs autres grands Seigneurs s'étoient joints à lui, & avoient une averſion d'autant plus grande contre la defection generale, qu'ils étoient jaloux & envieux de la grandeur du *Prince d'Orange*, qui avoit ſeul tout le credit dans le Conſeil, & toute l'autorité parmi les Confederez.

Ce fut par le moyen de ce parti, que le *Duc* de *Parme*, ſucceſſeur de *Don Jean*, qui

mourut ſubitement, rétablit les affaires, & acquit de la reputation à l'entrée de ſon gouvernement, & dés qu'il parut ſur ce theatre de gloire il gagna des victoires, qui rendirent ſon nom ſi illuſtre, & tout le temps de ſon gouvernement trés remarquable, par pluſieurs ſieges, batailles & reductions de places, qui ramenérent une bonne partie des Provinces ſous l'obeïſſance de la Couronne *d'Eſpagne.*

Ce parti devenant puiſſant, les ſept Provinces les plus ſeptentrionales, pour ſe retirer d'avec ceux, qui demeurans neutres, ſuivoient des Conſeils moderez mais dangereux, parce qu'avec le temps ils ne pouvoient éviter de tomber ſous la dépendance de l'un des deux partis; envoyérent leurs Deputez à *Utrecht* en l'an 1579, & y firent un Traité d'alliance, que l'on a toûjours depuis appellé *l'Union d'Utrecht*, & qui fut en effet la conſtitution fondamentale, qui donna la forme à cet *Etat*, lequel a été ſi bien connu depuis dans le monde ſous le nom de *Provinces Unies.*

1579

Cette Union fut fondée ſur l'infidelité des *Eſpagnols*, qui avoient violé la *Pacification de Gand*, & pris quelques Villes dans la Province de *Gueldre.* Leur intention n'étoit pas cependant de détacher ces Provinces de la *Generalité* ni de la *Pacification de Gand*, mais

mais bien de faire une liaiſon plus étroite pour ſon execution, & pour une union plus ferme & plus vigoureuſe de leurs conſeils & de leurs armes. La principale force de cette *Union* conſiſte aux points ſuivans, tirez de l'acte même.

Les ſept Provinces s'uniſſent entre elles comme ſi elles ne faiſoient toutes enſemble qu'une ſeule Province, tellement qu'elles ne pouront jamais être ſeparées, par teſtament, donation, échange, vente, traité, ni accord : Chaque Province, & mêmes chaque Ville ſe reſervant la pleine & entiere poſſeſſion & joüiſſance de ſes droits, privileges, ſtatuts & coûtumes, au jugement deſquelles auſſi bien que des differents qui naîtront entre quelques unes des Provinces, les autres Provinces ne ſe pourront pas mêler, ſinon en tâchant de les porter à un accommodement par des voyes amiables.

Elles s'obligent à s'aſſiſter les unes les autres de corps & de biens contre toutes les forces, qui en voudroient attaquer quelqu'une ; ſoit au nom de ſa Majeſté Royale, ou pour le rétabliſſement de la Religion Catholique, ou ſous quelque autre pretexte que ce puiſſe être.

Que les Frontieres ſeront fortifiées aux dépens des Provinces, dans lesquelles elles ſont ſituées, la *Generalité* y contribuant la moi-

tié : mais que les nouvelles fortifications, que la *Generalité* voudra faire faire, ſe feront à ſes depens.

Que les droits & impoſitions, qui ſe leveront, ſeront donnés à ferme de trois en trois mois, au plus offrant & dernier encheriſſeur, & que le revenu du domaine du Roi ſera employé à la defenſe commune des alliez.

Que l'on enrollera dans un mois tous les habitans, depuis dixhuit juſques à ſoixante ans, & que l'on en fera la revûë. Que l'on ne fera point de paix, & que l'on ne declarera pas la guerre, ſinon du conſentement unanime de toutes les Provinces : Que pour ce qui eſt des autres affaires, qui regardent l'un ou l'autre, elles ſeront reglées à la pluralité des voix : Que les differens, qui pourront naître ſur ce ſujet entre les alliez, ſeront ſoûmis, par proviſion, aux Gouverneurs des Provinces Unies.

Que les Princes, les Seigneurs, Etats & Villes du voiſinage pourront être reçûs dans l'Union, du conſentement unanime des mêmes Provinces.

Pour ce qui eſt de la Religion, que la *Hollande* & la *Zelande* en diſpoſeront ainſi qu'elles le jugeront à propos pour le bien de leurs Provinces. Que les autres ſe pourront regler ſur le projet qui a été fait par *l'Archi-*

duc

duc Matthias, ou autrement, ainſi qu'elles le jugeront à propos pour le bien & le repos de leurs Provinces particulieres; pourvû que la liberté de la Religion ſoit conſervée à chacun, & que perſonne ne puiſſe être recherché ou inquieté à cauſe de cela conformément à la *Pacification de Gand.*

En cas de diſſenſion, ou de different entre les Provinces, ſi cela ne regarde qu'une ſeule en particulier, les autres le regleront; mais ſi elles y ſont toutes intereſſées, les Gouverneurs les decideront. En l'un & l'autre cas il faudra que les Gouverneurs prononcent dans un mois, & que leur ſentence ſoit executée, nonobſtant oppoſition, appel, ou reviſion.

Que les Etats ſeront convoquez ainſi que l'on avoit accoûtumé de le faire ci-devant; & pource qui eſt du fait de la monnoye, qu'il ſera reglé ainſi que les Provinces l'entendront ci-aprés.

Que l'interpretation de ces articles dependra des Etats; & au cas qu'ils n'en pûſſent pas convenir entre eux, des Gouverneurs.

Ils s'obligent tous de courir ſus, & de contraindre par empriſonnement de leurs perſonnes, ceux qui feront quelque choſe contraire à ces articles, nonobſtant tous les privileges, libertez & exemtions.

Ce traité fut ſigné par les Deputez de *Guel-*

dre, *de Zutphen*, *de Hollande*, *de Zelande*, *d'Utrecht*, *d'Over-Yſſel*, *de Friſe*, *de Groningue & Omlande* le 23. Janvier 1579; mais le *Prince d'Orange* ne le ſigna qu'au mois de may de l'année ſuivante, & avec cette reſerve, que par là il n'entendoit pas prejudicier à la ſuperiorité & autorité de l'Archiduc *Matthias*.

Les Villes de *Gand*, *Nimmegue*, *Arnhem*, *Leeuwaerde*, & quelques gentilhommes particuliers de la *Province de Friſe*, *& Venlo*, *Ypres*, *Anvers*, *Breda* & *Bruges* ſignérent *l'Union* en la même année. C'eſt de cette maniere que ces Provinces s'érigérent en Republique, mais dans un état ſi miſerable & ſi incertain de leurs affaires, tant à cauſe des mouvemens, des veües, intentions, affections & interets differens des parties, particulierement dans les autres Provinces, qu'à cauſe des puiſſantes preparations que la Monarchie *d'Eſpagne* faiſoit pour les opprimer, qu'en leur premiere monnoye ils firent repreſenter un navire ſans voile & ſans rames, voguant à la merci de la Mer & des vagues avec ces mots, *Incertum quo fata ferant*.

Cette deduction particuliere m'a ſemblé neceſſaire, pour découvrir les veritables cauſes de cette revolution dans les *Païs-bas*, leſquels depuis ce temps-là, c'eſt à dire depuis prés de cent ans, ont eu tant de part à toutes les affai-

affaires & à toutes les negociations de la Chrétienté, & le premier motif de cet amour obſtiné pour la liberté, & de cette haine invincible contre les *Eſpagnols*, ſur leſquels l'on a jetté les fondemens de cette Republique. J'eſtime cependant, que la derniere de ces deux paſſions l'a emporté ſur l'autre, & qu'elle a eu plus de part, tant en la hardie deliberation qu'ils ont faite au ſujet de leur *Union*, qu'aux reſolutions deſeſperées qu'ils ont priſes pour la defendre. Car peu aprés cela tout le Conſeil de ce nouvel Etat, voyant leurs affaires reduites aux dernieres extremitez ſans avoir égard à la forme du gouvernement de leur Republique, offrirent ſerieuſement & ſolemnellement la Souveraineté de ces Provinces à la *France* & a *l'Angleterre*, qui la refuſerent l'une & l'autre. Et bien qu'elles conſervaſſent le nom d'un peuple libre, ſi eſt ce que les fruits de cette liberté, pour laquelle elles avoient pris les armes, ſe perdirent bien tôt par le pouvoir abſolu, que les Magiſtrats ſe donnérent dans les Villes & dans les Provinces, & par l'impoſition inſupportable de tant de taxes, que la continuation d'une longue guerre, contre un ſi puiſſant ennemi, rendoit neceſſaire pour le maintien de leur Etat.

Mais l'averſion, que l'on avoit conçûe contre le gouvernement *Eſpagnol* ſous le *Duc*

d'Albe, étoit ſi univerſelle, qu'elle cauſa une revolte generale dans toutes les Provinces, laquelle ſe communiqua à toutes ſortes de perſonnes de toutes ſortes de religions & de qualitez, ainſi que l'on voit dans la *Pacification de Gand*; juſques à ce que par les diviſions des parties, par la puiſſance d'une *Monarchie* auſſi étenduë que l'étoit celle *d'Eſpagne* en ce temps là; & par l'incomparable conduite & valeur du *Duc de Parme*, cette humeur, comme du poiſon dans un corps bien conſtitué, fut chaſſée par le ſecours d'un habile Medecin d'auprés du cœur, c'eſt à dire du *Brabant* & de la *Flandres*, & du reſte des autres Provinces, dans les parties exterieures, leſquelles étant coupées comme gangrenées, le reſte du corps fut ſauvé. Après cela les eſprits les plus aigris, étant pouſſez par les armes *d'Eſpagne*, ou attirez par l'eſperance de la liberté & de la ſeureté dans les *Provinces Unies*, la haine contre *l'Eſpagne* s'augmenta tellement, que non ſeulement ils aimérent mieux s'aſſujettir volontairement à toute autre puiſſance étrangere, que de retourner ſous l'ancienne domination de leur premier Prince, mais qu'ils reſolurent, ne pouvant trouver un maître qui les protegeât, & ne voyant plus de reſſource à leurs affaires, de mettre le feu à leurs Villes, de deſoler & noyer la Campagne, & de s'embarquer pour aller chercher une nou-

nouvelle demeure dans les *Indes*. Ils l'auroient peut-être executé, s'ils euſſent trouvé aſſez de navires pour le tranſport d'un ſi grand nombre de perſonnes, & ſans la compaſſion qu'ils eurent pour celles, qu'il eût fallu laiſſer dans le païs, expoſées à la merci d'un maître conquerant & irrité.

Les auteurs *Eſpagnols* & *Italiens* ſe contentent d'attribuer la cauſe de ces revolutions au changement de la Religion, à l'opiniatreté naturelle des habitans du païs, & à l'ambition du *Prince d'Orange*: Mais lors que la Religion ne ſe trouve point alterée par le mélange de l'ambition & de l'interêt, elle n'a pas accoûtumé de produire de ſi violens effets, & nous fournit plûtôt des exemples d'une conſtante patience, que de ces actions deſeſperées. Le naturel du peuple ne peut pas changer ſubitement, non plus que le climat qui le forme, & il n'y a point de païs où l'on ait veu de meilleurs ſujets, qu'en pluſieurs de ces Provinces, tant avant que depuis ces troubles: Auſſi l'ambition d'un ſeul homme n'étoit pas capable d'entreprendre ni d'executer de ſi grandes choſes, ſi le mécontentement general de tout le peuple ne l'eût ſecondée. Il étoit auſſi impoſſible, qu'elle montât à un ſi haut degré de chaleur, ſi elle n'eût été allumée & fomentée, par pluſieurs circonſtances, qui ſe rencon-

contrérent dans le cours des malheureux Conſeils *d'Eſpagne*. Car bien qu'il eut été difficile de trouver un Chef, & de donner un principe de vie aſſez fort à un tel Corps, pour le faire agir ſi regulierement, ſi l'on n'eût rencontré dans ces Provinces un auſſi grand Gouverneur que l'étoit le *Prince d'Orange*, auſſi habile dans le Conſeil, qu'à en executer les reſolutions à la tête d'une armée; aviſé & reſolu, affable & ſevere, ſouple aux occaſions & neantmoins allant fermement à ſes fins; qui avoit un puiſſant revenu, & des interêts auſſi conſiderables dans les Provinces, que ſon credit & ſes alliances l'étoient en *Allemagne*; qui avoit acquis de l'eſtime & de l'honneur au dehors, & poſſedoit entierement l'affection & la confiance du peuple, qui le trouvoit affectionné au païs, ſincere en ſes deſſeins & entrepriſes, & auſſi capable & prêt à defendre leurs libertez qu'ils le jugeoient incapable de ſe laiſſer emporter par l'ambition pour s'en rendre le maître. Neantmoins toutes ces grandes qualitez ſe ſeroient fort bien accordées avec le devoir & les ſervices d'un ſujet, comme il l'étoit du temps de *Charles V*, ſans l'abſence continuelle du Roy, ſans l'opinion que le peuple avoit de ſa mauvaiſe volonté pour la Nation, pour ſes loix & ſes privileges; ſans que l'on continua de faire ſubſiſter les

trou-

troupes étrangeres, aprés que la paix les eût rendu inutiles; ſans l'erection des nouveaux Evéchez & l'introduction de l'Inquiſition: Si l'on n'eût pas mis tout le miniſtere entre les mains du Cardinal de *Granvelle*, à l'excluſion des Seigneurs du païs, qui avoient auparavant part aux Conſeils & aux affaires: Sans le gouvernement d'un homme auſſi odieux qu'étoit le *Duc d'Albe*; ſans la rigueur de ſes perſecutions & l'inſolence de ſa ſtatue; & enfin ſans l'execution du *Comte d'Egmont*, & l'impoſition du dixiéme & du vingtiéme denier, contre les formes ordinaires du gouvernement d'un païs, où le peuple étoit opiniatrement attaché aux Loix & aux Coûtumes, qui y étoient établies depuis pluſieurs ſiecles.

Ce furent là les ſemences de la haine qu'ils avoient pour *l'Eſpagne*, laquelle ayant été animée par la continuation d'une guerre de prés de ſoixante ans, n'a pû être éteinte par la longue paix qui lui a ſuccedé: Mais l'on verra auſſi qu'elle n'a pas moins contribué à la décadence qu'à l'élevation de cet Etat, lequel ayant été fondé de cette maniere, a été auſſi conſervé & affermi par pluſieurs accidens & influences de dehors. Toutefois d'autant qu'elles n'ont eu aucune part dans la conſtitution de leur Etat, ni à former leur gouvernement, je me contenterai de dire un mot

en

en paſſant de celles qui ont le plus contribué à conſerver cette Republique dans ſon enfance, & à la faire croître au degré de grandeur auquel nous l'avons vûë. Il n'en faut pas chercher la cauſe, non plus que celle de ſes richeſſes, dans les ſuccés de leurs guerres; mais dans l'établiſſement & dans l'ordre de leur gouvernement, & dans leur maniere d'agir en leur commerce; qui feront le ſujet des Chapitres ſuivans.

Aprés que *Don Jean* eût rejetté les conditions de la *Pacification de Gand*, qu'il avoit auparavant acceptées, & que par la ſurpriſe de *Namur* il eût déclaré la guerre, les Etats des Provinces offrirent le gouvernement de leur païs à *Matthias*, frere de l'Empereur *Rodolfe*, comme un milieu entre la ſujettion à la Couronne *d'Eſpagne*, ſous laquelle ils ne vouloient pas ſe remettre, & le gouvernement populaire que l'on alloit former dans les Provinces les plus ſeptentrionales. Mais *Matthias*, n'ayant pas le conſentement de l'Empereur, ni aucun ſecours à eſperer de ce côté là, & n'ayant point de credit dans les Provinces, parce qu'on lui avoit donné le *Prince d'Orange* pour Lieutenant General, ne repreſentoit qu'une perſonne muette, & une figure de theatre, dont le luſtre n'eut point de ſuite & finit bien tôt. Tellement que lors que le gouvernement tom-

ba entre les mains du Duc de *Parme*, cet Etat, qui dans ſon enfance n'avoit pas les reins aſſez forts, pour s'oppoſer à l'orage, dont le retour de tant de forces *Eſpagnoles* & *Italiennes* le menaçoit, fut obligé de chercher une nouvelle protection, qu'elle pût oppoſer à la formidable armée, que le Duc de *Parme* aſſembloit dans les Provinces de *Namur* & de *Luxembourg*.

Depuis la conference de *Bayonne*, entre la Reine mere de *France* & la Reine *d'Eſpagne* ſa fille, ces deux Couronnes avoient continué de ſe ſecourir mutuellement, pendant le regne de *François* II & de *Charles* IX pour le ſuccés des deſſeins communs, qui avoient été concertez entre elles, de pourſuivre, avec la derniere violence, ceux qu'ils appelloient *heretiques*, dans les Etats de l'un & de l'autre. La paix entre *l'Angleterre* & *l'Eſpagne*, je n'oſerois dire l'amitié, ſubſiſtoit toûjours, de ſorte que le Roi *Philippe* n'ayant point de guerre ſur les bras en *Europe* pendant ces troubles des *Païs-bas*, on a plus lieu de s'etonner de l'audace des Confederez, qui oſérent ſe revolter & s'unir en ce temps-la, que du ſuccés que leur reſiſtance eût depuis, lors que pluſieurs rencontres affoiblirent & divertirent les forces de la Monarchie *d'Eſpagne*.

Car *Henry* III, ayant ſuccedé à la *Couronne de France*, ne fut d'abord embaraſſé & controllé

trollé que par la faction des *Guiſes*, mais il ſe trouva peu aprés engagé dans une guerre ouverte, que ceux de cette Maiſon & leurs partiſans qui agiſſoient de concert avec le Conſeil *d'Eſpagne* lui firent, ſous pretexte de la conſervation de la Religion Catholique, & par ce moyen il fut contraint de prendre de meilleures meſures avec les *Huguenots* de ſon Royaume. Tellement que la bonne intelligence entre la *France* & *l'Eſpagne* ſe trouvant fort alterée, cette conjoncture favoriſa l'intention des Etats, & fit reſoudre la Cour de *France* à leur accorder le *Duc d'Alençon*, frere de *Henry* III, dans le temps que la Reine *Eliſabeth* avoit refuſé d'entreprendre ouvertement la protection des Provinces des *Pais-bas*.

Mais ce Prince fit ſon entrée à Anvers avec un mauvais préſage pour les *Flamands*, parce que le même jour un *Baſque* entreprit de tuer le *Prince d'Orange*, & le bleſſa à la gorge d'un coup qui fut jugé mortel d'abord: Auſſi ſon gouvernement qui fut de peu de durée, fut troublé par tant de mauvaiſes rencontres entre les *François* & les *Flamands*, l'humeur chaude & violente des uns ne pouvant pas s'accommoder à la maniere de vivre franche & libre des autres, que le *Duc* voulant entreprendre de ſe rendre maître abſolu *d'Anvers* par force, en fut chaſſé par les habi-

bitans: Surquoi il ſortit du païs, auſſi irrité contre les *Flamands*, que ceux-ci l'étoient de ſon attentat. De ſorte que le Prince *d'Orange*, ayant été peu aprés aſſaſſiné à *Delft*, & la reputation & les forces du Duc de *Parme* s'augmentant tous les jours, tandis que le parti des *Malcontens* ſe détâchoit petit à petit du bon, on ne pouvoit guere faire un jugement favorable du ſuccés des affaires des Confederez.

Mais la racine étoit entrée trop avant, pour pouvoir être ſi ailément arrachée. Car les *Provinces Unies*, aprés avoir ſi mal reüſſi au traité, qu'elles avoient fait avec les *François* ſous le Duc *d'Alençon*, renouvellérent leur *Union* en l'an 1583, s'obligeant entre 1583
elles, au cas que les deſordres de la guerre euſſent empêché l'execution exacte de tous les points de la premiere, de faire en ſorte qu'a l'avenir ils fûſſent ponctuellement executez: Que les doutes qui s'y pourroient rencontrer ſeroient éclaircis, & les differens ajuſtez. Et bienque l'article de la Religion, eut été reglé de maniere dans l'Union qu'à la reſerve des Provinces de *Hollande* & de *Zelande*, où la *Religion Proteſtante* étoit devenue la dominante, la Catholique *Romaine* ſeroit enſeignée & exercée dans toutes les autres; toutes les Provinces de l'Union convinrent alors, qu'a l'avenir la ſeule *Religion*

Reformée ſeroit prêchée & enſeignée par tout.

Les Provinces, bien loin de voir leurs deſſeins divertis par la mort du *Prince d'Orange*, rendirent tous les honneurs imaginables au defunct : Elles firent ſucceder le *Prince Maurice*, ſon fils, quoiqu'il ne fût âgé que de ſeize ans, à tous les emplois & à toutes les dignitez du pere, & rejettérent obſtinément toutes les ouvertures d'accommodement qui leur furent faites, reſolus de s'expoſer plûtôt à la derniere ſouffrance, & de commettre les actions les plus deſperées, que de ſe remettre ſous l'obeïſſance du Roi *d'Eſpagne*.

Mais ces reſolutions étoient nourries & entretenuës par l'eſperance que *l'Angleterre* leur donnoit en ce temps là de les favoriſer. Car encore qu'il n'y eût point de guerre déclarée entre la Reine *Eliſabeth* & le Roi *Philippe*, ſi eſt ce qu'il n'y avoit entre eux qu'une apparence de paix, puis qu'elle n'en avoit que le nom ſans effet, pendant que les *Eſpagnols* fomentoient & fortifioient les rebellions des *Irlandois*, & que de l'autre côté la Reine *Eliſabeth* ſecouroit la Nouvelle Republique dans les *Païs-bas*. Il eſt vrai que cela ſe faiſoit ſous main de part & d'autre, en fourniſſant de l'argent & des Troupes volontaires, en ſorte neantmoins qu'on le ſavoit & qu'on le ſentoit trés bien.

Le

Le Roi *Philippe* avoit depuis quelque temps étendu les frontieres de ſon Empire, par la ſucceſſion ou invaſion du *Royaume de Portugal*, aprés le decés de *Don Sebaſtien*, qui fut tué en *Afrique*. Toutefois je doute qu'il eut donné une plus grande étendue à ſa puiſſance, par l'aquiſition d'un Royaume, dont le titre lui étoit diſputé, & dont les peuples étoient ſi mécontens, qu'il ne les pouvoit pas conſiderer comme de bons ſujets, ni gouverner ſans armée, ni même comme une Nation conquiſe, pour l'obliger à porter le fardeau d'une obeïſſance forcée. Mais il eſt certain, que le Roi *Philippe* aprés avoir joint ce Royaume à ſes autres Couronnes, poſſedant les treſors immenſes que les *Indes* lui apportoient tous les ans, éleva ſes penſées ambitieuſes à des deſſeins plus vaſtes, juſques à embraſſer tout à la fois la protection de *la Ligue de France* contre les Rois *Henry* III & IV, & à accepter le don que le Pape lui fit de l'*Irlande*, qui l'engagérent dans une guerre contre les deux Couronnes, pendant qu'il avoit ſur les bras les armes & la défiance de ſes propres ſujets aux *Païs-bas*.

On ne peut pas bien comprendre juſques à quel point la force de l'eſprit d'un habile homme peut pouſſer la fortune dans une armée ou dans un Etat. Lors que le Duc *de Parme* entra dans le gouvernement des *Païs-*

bas, à peine ſe pouvoit il aſſeurer de la fidelité de deux des plus petites Provinces. Il forma un corps d'armée des troupes qu'il fit venir *d'Eſpagne*, *d'Italie* & *d'Allemagne*, & des reſtes de celles du païs que *Don Juan* lui avoit laiſſées, pendant que toutes les Provinces étoient ligués contre lui, & que la *France* & *l'Angleterre* commençoient à ſe declarer hautement pour leur protection. Cependant ſon courage & ſa conduite, ſecondée par une armée bien diſciplinée, & par les qualitez d'un eſprit genereux & deſintereſſé lui faiſant faire tous les jours de nouvelles conquêtes ſur les cœurs & ſur les armes des Provinces revoltées, il les traverſa avec ſes armes victorieuſes, qui eurent une ſuitte de ſuccés ſi heureux qu'il reprit les plus importantes Villes de *Flandres*; & enfin par la reduction *d'Anvers* & de *Groningue* il reduiſit les Confederez à la derniere extremité. Tellement que ceux-ci ne voyant plus d'apparence de ſecours du côté de la *France* qui étoit trop embaraſſée de ſes guerres civiles, ils ſe jettérent entierement aux pieds de la Reine *Eliſabeth*, dont ils implorérent la protection & lui offrirent la Souveraineté de leurs Provinces. La Reine refuſa la Souveraineté, mais elle entra en negociation avec leurs Deputez en l'an 1585, & s'obligea à leur envoyer un puiſſant ſecours d'hommes & d'ar-

d'argent qu'elle leur prêta ſur les Villes de la *Brille*, de *Vleſſingue* & de *Rammekens*, où elle mit garniſon pour s'aſſurer du rembourſement. Le traité étant conclu, elle y fit paſſer des troupes ſous le commandement du Chevalier *Jean Norris*. En ſuite en l'an 1587, aprés la rupture entre les deux Couronnes *d'Angleterre* & *d'Eſpagne*, & les menaces de la formidable armée navale, à laquelle celle-ci faiſoit travailler, la Reine y envoya de plus grandes forces ſous le *Comte de Leiceſter*, qui y fut reçû & reconnu comme Gouverneur des Provinces Unies, & qui en cette qualité prêta le ſerment aux Etats.

Cependant ce gouvernement n'eut pas les ſuites que l'on s'en étoit promiſes, à cauſe des jalouſies & des defiances qui alterérent bien-tôt la bonne intelligence entre les Etats & le Comte. L'un étoit ſi fier en ſes commandemens, & diſpoſoit ſi abſolument de toutes les Charges que les autres eurent lieu d'en prendre de l'ombrage. Mais ce qui les inquietoit le plus étoit le deſſein, qu'ils croyoient que la Reine avoit de faire ſa paix avec *l'Eſpagne*, & la perte de pluſieurs places conſiderables, que les Gouverneurs que le Comte *de Leiceſter* y avoit mis avoient ou trahies ou rendues mal à propos, ce qui augmenta bien leur mécontentement. Nonobſtant cette

mésintelligence, la Reine les raſſura en leur donnant ſatisfaction ſur ces deux points: Elle deſavoüa quelques unes des actions du Comte, & reçût agreablement le ſecours franc & affectionné qu'ils lui envoyérent contre l'armée navale *d'Eſpagne*. Et enfin voyant que les deſordres s'augmentoient tous les jours entre les *Etats* & le Comte *de Leiceſter*, elle lui commanda de reſigner ſon gouvernement & de remettre aux Etats le ſerment d'obeïſſance qu'ils lui avoient prêté. Aprés tout cela la *Reine* ſacrifiant tout ſon reſſentiment à l'interêt de ſa Couronne, continua de favoriſer les Etats de ſa protection & de ſon ſecours pendant tout le cours de ſon Regne: Ils répondirent de leur côté à ces faveurs par le plus grand reſpect qu'ils euſſent jamais rendu à aucun autre Prince, & par une profonde veneration pour ſa perſonne, laquelle ils ont encore pour ſa memoire, les peuples de ce païs là ne ſe laſſant pas encore de parler d'elle avec tout le reſpect, & avec toute l'affection imaginable.

Aprés le départ du Comte de *Leiceſter*, les Etats donnérent d'un conſentement unanime le gouvernement de leurs Provinces au Prince *Maurice*, ſans prejudice pourtant de ce qui étoit deu à la Reine *Eliſabeth*. Les eſperances que l'on conçût de ſa conduite, lors qu'il entra dans le gouvernement, furent

ſi

ſi bien ſoutenües par ſes glorieuſes actions, pendant une longue ſuite d'années, qu'elles lui acquirent la reputation du plus grand Capitaine de ſon temps, & particulierement à cauſe de la diſcipline que l'on voyoit dans ſon armée, de l'ordre de ſes campemens, & de la maniere de fortifier, dont on lui doit l'invention ou la perfection, & qui depuis ce temps-là a été imitée par tous ceux du métier.

Mais ce qui donna le plus de moyen aux Etats de reſpirer dans la plus grande chaleur de leurs affaires, fut la forte guerre que la Reine *Eliſabeth* fit à *l'Eſpagne* par mer dans les Indes, & la deſcente qu'elle fit faire à *Cadix* & dans la riviere de *Lisbonne*. On y peut auſſi ajouter le declin des affaires de la *Ligue* en *France*, pour la protection de laquelle le Roi *Philippe* avoit une ſi forte paſſion, qu'il commanda deux fois au Duc de *Parme*, d'arrêter le progrés de ſes armes Victorieuſes aux *Païs-bas* pour les employer en *France* à faire lever le ſiege de *Roüen*, & en ſuite celui de *Paris*, ce qui donna à la verité un nouvean luſtre à la reputation de ce grand Capitaine, mais ruina en même temps l'état des affaires *d'Eſpagne* aux *Païs-bas*. Car en l'abſence du Duc de *Parme*, le Prince *Maurice* reprit toutes les places, que les *Eſpagnols* tenoient au de là du *Rhin*, leſquelles

furent incorporées aux *Provinces Unies.*

La ſucceſſion de *Henry* IV à la Couronne de *France* donna un grand eſchec aux deſſeins du Roi *Philippe*, qui s'évanoüirent tout à fait lors que toute la *France* reconnut *Henry*, & ſe ſoûmit à ſon obeïſſance, aprés qu'il eût changé de Religion. Les Etats commencérent alors à entrer en amitié & en confidence avec ce Roi, & d'autant plus à cauſe de celle qui étoit entre lui & la Reine *d'Angleterre*, qui poſſeda toute leur affection pendant ſa vie. Aprés ſon decés le Roi *Henry* commença à avoir plus de credit dans les *Provinces Unies* qu'il n'avoit eu auparavant; mais lorsque que la grandeur de *l'Eſpagne* commença à decliner ſous l'aſcendant de ce Roi, les Etats commencérent à concevoir de la jalouſie de voir cette puiſſance formidable dans leur voiſinage en *Flandres.*

Avec le Duc de *Parme* mourut toute la diſcipline de l'armée, & tout le bon-heur des armes *d'Eſpagne* aux *Païs-bas.* Les mutineries continuelles de ces Troupes auſſi dangereuſes en leurs effets qu'en leur exemple, firent plus parler d'elles qu'aucunes de leurs autres actions ſous les gouvernemens du Comte de *Mansfelt*, de l'Archiduc *Erneſt*, & du Comte *de Fuentes.* Mais leur ancienne diſcipline commença à revivre & leur fortune

tune en quelque façon à reſpirer ſous le nouveau gouvernement du Cardinal *Albert*, qui vint aux *Païs-bas* en qualité de *Prince* & de *Gouverneur* de ces Provinces, à la tête d'une puiſſante armée, tirée *d'Italie* & *d'Allemagne*, afin de faire un dernier effort en faiſant un glorieuſe guerre, ou en portant les affaires à une paix neceſſaire.

Mais le deſſein & la vûë que l'on avoit, en donnant à *l'Archiduc* cette nouvelle autorité, avoit une plus grande étendüe qu'il ne ſembloit d'abord. Car ce puiſſant Roi *Philippe* ſecond, appellé par la naiſſance à la poſſeſſion de tant de grands Etats, & dont l'ambition n'avoit aucunes bornes, aprés s'être imaginé longtemps qu'il pourroit élever ſa tête juſques dans les nuës, ſe trouvoit alors presque abattu daus la pouſſiere. L'âge & les infirmitez dont la vieilleſſe eſt accompagnée, avoient détruit ſa ſanté; ſon eſprit étoit travaillé de ſoins continuels, de penſées dereglées, & des inquietudes qui accompagnent la Royauté. Il commença à voir dans le miroir du temps & de l'experience, la veritable condition de la grandeur & des deſſeins de l'homme, & conſiderant à quelles imaginations & chimeres il avoit ſacrifié ſa ſanté, ſon repos & la meilleure partie de ſa vie, il tourna toutes ſes penſées à la retraite & au repos, qu'il n'avoit jamais vou-

lu donner ni au monde, ni à ſoi-même. Les entrepriſes dont il avoit menacé *l'Angleterre*, & ſon invincible armée navale étoient allées en fumée: Celles qu'il avoit formées contre la *France* produiſirent des effets bien contraires à ſes intentions; & au lieu de ruïner la liberté, & de vaincre la fermeté de ſes ſujets aux *Païs-bas*, il perdit ſept de ſes Provinces, & conſerva les autres aux dépens d'une guerre qui lui coûta plus qu'elles ne valoient. Il venoit de faire la paix avec *l'Angleterre*, & la ſouhaitoit auſſi avec la *France*, & bien qu'il eût de la repugnance à la faire demander en ſon nom à ſes Sujets revoltez, il vouloit bien le faire par une autre, ne voulant pas laiſſer à ſon fils une querelle, qui avoit traverſé ſon bonheur, & occupé ſes penſées pendant tout le cours de ſon regne. C'eſt pourquoi il laiſſa la conduite de ces deſſeins à l'adreſſe de l'Archiduc *Albert*, à qui il donna la qualité de *Gouverneur*, & en ſuite celle Prince des *Païs-bas*, afin que s'il pouvoit ramener les Provinces à leur premiere obeïſſance, il les gouvernât comme Provinces dépendantes de la Monarchie *d'Eſpagne:* Et au cas que cela ne reüſſit pas, qu'il épouſeroit *Iſabelle Claire Eugenie*, la fille bien aimée du Roi *Philippe*, qui lui apporteroit ces provinces en dot, de ſorte qu'il en deviendroit le Prince, à condition qu'elles retourneroient à la

Cou-

Couronne d'Eſpagne, ſi *Iſabelle* venoit à deceder ſans enfans. Le Roi *Philippe* croyoit que la preſence d'un Prince naturel parmi ſes ſujets, la naiſſance & l'humeur *d'Albert* qui étoit *Alleman*, & les inclinations genereuſes & obligeantes *d'Iſabelle* gagneroient plus ſur ce peuple obſtiné, que la force & la rigueur de tous les Conſeils precedens: Qu'au pis aller, ſi *Albert* ne pouvoit pas continuer la guerre, il pourroit faire la paix ſans intereſſer l'honneur & la grandeur de la Couronne *d'Eſpagne.*

En ſuite de cette reſolution, & dans la ſeule penſée qu'il avoit de faire la paix, il fit en ſage Roi comme il étoit, les mêmes preparatifs, que s'il n'eut autre deſſein que de faire la guerre, ſçachant bien qu'il lui ſeroit inutile de ſouhaiter la paix s'il n'étoit en état de forcer ſes ennemis à la deſirer auſſi. C'eſt pourqui il envoya *l'Archiduc* en *Flandre* à la tête d'une armée, capable à ce qu'il croyoit, d'obliger la France à faire la paix, & à diſpoſer enſuite les affaires en ſorte qu'il la pût faire auſſi dans les *Païs-bas*, ou y continuer la guerre ſans diverſion. *Albert* entra avec ſon armée en *France*, où il prit *Amiens*, ville Capitale de la *Picardie*, & ſurprit par là tellement la Cour de *France*, qu'en toutes les guerres paſſées elle n'avoit jamais été ſi allarmée. Toutesfois pendant qu'*Albert*

bert employoit toutes ſes forces en *France* à deſſein de porter cette Couronne à la paix, le Prince *Maurice*, qui avoit pris *Groningue* du temps de l'Archiduc *Erneſt*, ajoûta à cette conquête celle de *Lingue*, de *Grolle* & de pluſieurs autres places en *Over-Yſſel*, & joignit par ce moien toute cette Province à *l'Union*. Et lors qu'*Albert* retourna aux *Païs-bas* il le ſalüa de la bataille de *Nieuport*, dont la victoire fût attribuée au courage deſeſperé des *Anglois* ſous *François Vere*. *Albert* y fut bleſſé & faillit a y être fait priſonnier.

L'affection ſoûmiſe & l'obeïſſance, dont les *Flamands* donnérent des preuves à *l'Archiduc* aprés cette perte, le conſolerent tellement & relevérent ſon courage en ſorte qu'il reſolut d'aſſieger *Oſtende*. Ce ſiege dura ſi long-temps qu'il commençoit à deſeſperer de pouvoir reduire une place ſi forte, defendue par une garniſon d'une opiniâtreté & d'un courage invincible, lors que ſon armée fut renforcée d'un corps de huit mille *Italiens* ſous le Marquis de *Spinola*, auquel on donna ordre de continuer le ſiege. Il y employa trois ans avant que de pouvoir prendre la place, laquelle ſe rendit enfin, non point faute d'hommes ou de munitions, veu que ne pouvant être enfermée du côté de la Mer rien n'y manquoit, mais ſeulement faute de terrain qui fut gagné pied à pied, tellement qu'il

qu'il n'y en reſtoit point où l'on pût ſe tenir pour la defendre. Exemple évident qu'il n'y a point de Ville qui puiſſe éviter d'être priſe, ſi ce n'eſt par le moyen d'une armée aſſez forte pour en faire lever le ſiege.

Le Prince *Maurice* voyant qu'il ne pouvoit pas ſauver *Oſtende*, en repara ſuffiſamment la perte par la priſe de *l'Ecluſe* & de *Grave*, deſorte que les *Eſpagnols* n'y gagnérent rien que l'honneur d'avoir reüſſi en leur entrepriſe. *Philippe* II étant decedé preſque au même temps que l'Archiduc & *l'Infante* arrivérent aux *Pais-bas*, & le reſſentiment perſonnel de cette guerre étant mort avec lui, l'Archiduc commença à appliquer toutes ſes penſées à la paix du conſentement de la Cour *d'Eſpagne*, comme à une choſe, laquelle une autre circonſtance, plus preſſante que toutes celles dont nous venons de parler, rendoit neceſſaire.

La Republique des *Provinces Unies* étant ſortie de la Mer, en a auſſi tiré la premiere force par laquelle elle s'eſt fait conſiderer, & en ſuite ſes richeſſes & ſa grandeur. Car bien qu'avant la revolte des *Païs-bas*, il ne fut permis aux habitans de faire leur commerce dans les *Indes* que dans le corps des Flottes *Eſpagnoles* & ſous le pavillon *d'Eſpagne*, il y en avoit pourtant & en aſſez grand nombre, qui en faiſant ce voyage s'étoient ren-

rendus trés habiles Pilotes, & qui en apprenant les routes & le chemin avoient pris goût auſſi au profit immenſe qui ſe tiroit de ce commerce. En ſorte qu'aprés *l'Union* le païs ſe rempliſſant de quantité d'étrangers qui s'y retirérent en ſi grand nombre, qu'ils ne pouvoient pas employer leurs fonds, ni trouver de l'occupation dans le païs, pluſieurs d'entre eux en allerent chercher en Mer. Et d'autant qu'on leur avoit ôté le commerce de *l'Eſpagne* & de la Mer *Mediterranée*, ils ne ſe jettérent pas ſeulement ſur celui de *France*, *d'Angleterre* & du *Nort*, mais ils ſe haſardérent même d'aller aux *Indes Orientales*. Ils y eurent d'abord aſſez peu de ſuccés; mais avec le temps & aprés l'érection de la Compagnie des *Indes Orientales*, la plûpart des provinces pourſuivirent l'entrepriſe avec une application ſi generale & avec tant d'avantage, qu'ils ſe rendirent maîtres de la plûpart des Colonies, que les *Portugais*, qui étoient en ce temps là ſujets de la Couronne *d'Eſpagne*, y avoient plantées, & des forts qu'ils avoient faits en ces quartiers là. Par ce moyen les matelots Hollandois acquirent une connoiſſance auſſi parfaite de ces vaſtes Mers & de ſes côtes que des leurs propres, & la *Hollande* devint le grand magaſin de toutes les marchandiſes de ces païs *Orientaux*.

Leurs entrepriſes ſur les *Indes Occidentales* n'ont

n'ont été ni ſi frequentes ni ſi heureuſes, parce que les Colonies que les *Eſpagnols* y avoient plantées y étoient en plus grand nombre & plus fortes. Cependant en couvrant la Mer de leur vaiſſeaux avec des Commiſſions particulieres ou publiques, ils en embaraſſérent la navigation, & commençérent à attendre & à menacer les Flottes *Eſpagnoles* qui venoient des *Indes*, & en faiſant quelque fois deſcente aux côtes du *Nouveau Monde*, ils portérent des coups juſques dans le cœur & dans les parties les plus ſenſibles de *l'Eſpagne*. Ils obligérent par ce moyen cette Cour à deſirer avec paſſion une paix, qui pût aſſurer le tranſport de ces treſors, & les faire demeurer en *Eſpagne* en arrêtant le cours des ſommes immenſes que l'on remettoit continuellement aux *Païs-bas* pour les neceſſitez de la guerre.

Ces conſiderations furent les premieres cauſes qui produiſirent la paix, & il eſt certain que les *Eſpagnols* en firent la premiere ouverture. On eut d'abord de la peine à la faire goûter aux Etats, & il ne fut pas poſſible de les diſpoſer à une ſuſpenſion d'armes, qui pût applanir le chemin à la negociation, juſques à ce que *l'Archiduc* eût declaré, qu'il traiteroit avec eux comme avec des Provinces libres, ſur leſquelles ni lui ni *l'Eſpagne* n'avoient rien à pretendre.

tendre. Cependant l'affaire fût maniée avec tant d'artifice & d'adreſſe de la part de l'Archiduc, & la paſſion que *l'Eſpagne* avoit de finir cette guerre & de faire la paix étoit ſi violente, qu'ils conſentirent à la faire traiter à la *Haye*, lieu de la reſidence ordinaire des Etats Generaux: Et afin de leur faire plus d'honneur & de faciliter le ſuccés de la negotiation, on deputa les quatre principaux Miniſtres d'Etat de l'Archiduc pour en avoir la conduite & la direction; ſçavoir le Marquis de *Spinola*, leur Maître de Camp-General; le Preſident du Conſeil privé; & les deux Secretaires d'Etat & de guerre *des Païs-bas.*

De l'autre côté, l'on remarquoit dans toute la demarche des *Hollandois* beaucoup de froideur & d'arrogance: Ils ne faiſoient pas un pas dans la negociation ſans former des difficultez & des pointilles ſur châque mot de la declaration, que les Archiducs faiſoient de traiter avec eux comme avec des Provinces libres, & ſur la ratification que *l'Eſpagne* fit de cette declaration, en les obligeant d'envoyer des exprés en *Eſpagne* à toutes les occaſions, & d'en attendre le retour. Les heureux ſuccés de leurs armes par terre pendant le cours d'une guerre de plus de 30 ans, & la puiſſante augmentation de leurs forces navales & de leur commerce, avoient donné à tout

le

le corps de leur milice tant par mer que par terre, auſſi-bien qu'à la plus grande partie du peuple une averſion generale pour ce traité. La haine inveterée & irreconciliable qu'ils avoient contre *l'Eſpagne* n'étoit point du tout diminuée; & il y en avoit auſſi qui eſperoient de faire leur fortune à la guerre & s'en aſſeuroient, parce que l'on en voyoit de grands exemples parmi eux.

Il y avoit outre cela deux autres conſiderations ſecrettes, dont l'une étoit étrangere & l'autre domeſtique, qui contribuérent plus à la paix que tous les argumens que l'on employe ordinairement en ces occaſions, & que tous les offices des Princes voiſins qui s'entereſſoient en cette affaire, ſoit pour leur propre interêt, ou par la paſſion qu'ils avoient de finir une guerre, qui avoit ſi long-temps exercé en quelque façon les armes de toute la Chrétienté ſur le theatre *des Païs-bas.* La grandeur de la Monarchie *d'Eſpagne*, qui avoit été ſi formidable ſous *Charles* V & *Philippe* ſecond, commençoit alors à decliner par le mauvais ſuccés de tant de vaſtes deſſeins & d'ambitieux Conſeils: Et de l'autre côté les affaires de *Henry* IV étoient dans leur plus grand luſtre de bonheur & de gloire, ce Prince aiant achevé de vaincre tous ſes ennemis, avec une admirable conſtance & une valeur inexprimable, & fini la guerre par u-

ne glorieuſe paix avec *l'Eſpagne*: Les *Hollandois* s'imaginoient que les eſprits chauds & agiſſants des *François* ne pourroient pas demeurer long temps hors d'exercice, & que pour l'éviter dans le Royaume, le Roi leur donneroit de quoi s'occuper au dehors: Qu'il n'y avoit point d'entrepriſe qui lui fût plus facile & plus commode que celle des *Pays-bas* qui faiſoient autrefois partie des anciennes *Gaules*, & dont les premiers Princes étoient deſcendus & relevoient des Rois de *France*. Ils étoient auſſi advertis, que *Henry* IV faiſoit de grands preparatifs de guerre, qui ne pouvoient apparemment avoir pour objet que ces Provinces là, ſur tout s'il y étoit convié par un plus grand affoibliſſement des forces *d'Eſpagne* dans les *Païs-bas*. Ils ne pouvoient pas ignorer non plus, qu'ils ne ſeroient pas moins malheureux en étant expoſez à la diſcretion des *François*, qu'ils l'avoient été ſous la domination des *Eſpagnols*. Car la puiſſance *Eſpagnole* en *Flandre* n'étoit entretenue que par des treſors, qui n'y pouvoient être tranſportez *d'Eſpagne* qu'avec beaucoup de temps & de peril, & par des troupes que l'on en tiroit, ou bien de *l'Italie* & de *l'Allemagne*, avec beaucoup d'incertitude & encore plus de dépenſe. Le terroir des dix Provinces étoit petit & en des apprehenſions continuelles des puiſſances voiſines

d'An-

d'Angleterre & de *France.* Mais ſi la France ſe rendoit jamais Maîtreſſe de la *Flandres*, le corps de cet Empire ſeroit ſi grand, ſi entier & ſi abondant en peuple & en richeſſes, que toutes les fois que le Roi trouveroit où feroit naître l'occaſion d'attaquer les *Provinces Unies*, il n'y auroit point de reſiſtance ni de diverſion qui fût capable d'en empêcher la conquête. D'ailleurs la veûe qu'ils avoient eüe en s'oppoſant avec tant de vigueur & d'opiniatreté à *l'Eſpagne*, n'avoit pas été de changer de maître comme ils feroient en ce cas-là, mais de n'en avoir point du tout. C'eſt pourqui les plus entendus de leurs Miniſtres d'Etat furent d'avis, qu'il falloit pour la ſeureté de ces Provinces laiſſer reſpirer l'Archiduc, & donner à *l'Eſpagne* le loiſir de reprendre ſes forces par le moyen de la paix, afin d'ôter à la *France* l'envie & l'occaſion de porter ſes armes en *Flandres.*

Pour ce qui eſt de la conſideration domeſtique, c'étoit le credit & l'autorité du Prince *Maurice*, fondée au commencement ſur celle de ſon pere, mais en ſuite élevée ſur ſa propre vertu, ſur le merite & les eminentes qualitez de ſa perſonne, auſſi bien que ſur le ſuccés de ſes armes. Elle étoit montée ſi haut, ce Prince étant Gouverneur ou Lieutenant General de quatre Provinces, & deux

de ſes Couſins ayant le gouvernement des trois autres, que pluſieurs des Etats qui avoient à leur tête *Barnevelt* Conſeiller Penſionaire, ou comme l'on diſoit en ce temps-là Advocat de Hollande, homme de grande capacité & de grande autorité parmi eux, devinrent jaloux de la puiſſance du Prince & craignirent qu'elle ne degenerât en une domination abſoluë & ſouveraine. Ils ſçavoient que la continuation de la guerre la feroit accroïtre, parce que le Prince en avoit toute la direction, & que la paix donneroit à la puiſſance civile l'autorité qu'elle ôteroit à la militaire. Cela engagea tout ce parti à deſirer la paix, & à faire tous les efforts imaginables pour la faire acheminer & conclure. Ces humeurs differentes qui regnoient parmi les Etats avec une force & vigueur égale, furent cauſe qu'aprés bien des conteſtations & des peines, la negociation de la paix fut éludée, & rompuë ſous pretexte de quelques points touchant la Religion & le Commerce des *Indes*: Mais elle fut renoüée, & l'on conclut enfin une tréve de douze ans en l'an 1609. Les principaux articles de ce Traité furent, la declaration que l'on traiteroit avec eux comme avec des Provinces libres: La ſuſpenſion de tous actes d'hoſtilité pendant la tréve: La joüiſſance de tout ce que châcun des deux partis poſſedoit, pendant tout le

temps

temps de la tréve: Que l'on ne feroit point de nouvelles fortifications de part ou d'autre; & que la liberté du commerce ſeroit rétabli en tous les quartiers du monde, en la même maniere qu'il en avoit été uſé avant la guerre.

Ainſi l'Etat des *Provinces Unies* fut reconnu par ſon ancien Maître pour une *Republique libre*. Il eſt vrai qu'avant ce temps-là elle avoit dêja été reconnue pour telle par pluſieurs Rois & Princes, avec leſquels elle avoit traité & negotié. Entre ceux là on avoit donné une grande preference à la Couronne d'*Angleterre*, dont l'Ambaſſadeur avoit voix & ſeance en leur Conſeil d'Etat en vertu du traité fait avec la *Reine Eliſabeth*, & en reconnoiſſance de ſes puiſſans ſecours, qui avoient rendu la vie à l'Etat lors qu'il étoit ſur le point d'expirer. Les *Hollandois* ſoutiennent pourtant, que ce privilege fut accordé à l'Ambaſſadeur en conſideration de la poſſeſſion de la *Brille*, de *Vleſſingue* & de *Rammekens*, & qu'il ne pouvoit plus avoir lieu aprés que ces Villes furent reſtituées, & que *l'Angleterre* eût été rembourſée des ſommes que la Reine avoit prêtées à l'Etat.

Dans le temps que l'on travailloit à cette Treve il fut conclu une ligue entre *Henry* IV Roi de *France* & les *Etats*, pour l'obſervation de la paix en cas qu'elle vint à ſe con-

clûre, & pour ſe donner un ſecours reciproque, en cas qu'elle ne ſe fit point, de dix mille hommes de la part du Roi & de cinq mille de la part des Etats. Le même Roi ne fit point de difficulté non plus, apres la concluſion de la Tréve, de continuer d'entretenir au ſervice des Etats à ſes dépens, les deux regimens d'Infanterie & les deux cens chevaux qu'il y avoit entretenus pluſieurs années avant ce temps-là; n'oubliant rien de ce qui pouvoit attacher cet Etat à ſes interêts inſeparablement, & le rendre arbitre de la paix pour le preſent & de la guerre à l'avenir, ſi la tréve venoit à ſe rompre ou à expirer d'elle même.

Il eſt facile de voir par ce qui vient d'être dit, que jamais il n'y eut Etat qui fût mis au monde avec des tranchées plus aigues, qui reçût une nourriture plus rude en ſon enfance, & qui fût accoutumé à plus de travaux & de dangers en ſa jeuneſſe; qui ſont les choſes qui fortifient d'ordinaire le plus la conſtitution dû corps, & qui contribuent le plus à ſa ſanté. Auſſi en a-t-on vû des preuves puis que pendant le cours de 93 ans dont l'on peut former l'âge de cet Etat, à comter depuis *l'Union d'Utrecht* que les Provinces firent en l'an 1579. il n'a eu qu'une ſeule atteinte de maladie. Toutefois comme dans un corps phyſique la ſemence a ſes principes

de

de maladie dés la conception, ainſi ceux de celleci commencérent à ſe découvrir du temps de *Barnevelt*, & parurent évidemment en la negociation de la tréve avec *l'Eſpagne*. On les croyoit bien éteins avec ſa vie, lors qu'on lui trancha la tête quelques années aprés, mais ils n'ont pas laiſſé depuis de demeurer cachez dans les veines de l'Etat, & de paroître à toutes les revolutions qui ont ſemblé favoriſer l'une des deux humeurs predominantes de ce corps: C'eſt ſous le nom du Prince *d'Orange* & du party des *Arminiens* qu'ils ont toujours fait le foible de cet Etat, & qu'ils ſeront la cauſe de ſa ruine lors que ſon periode ſera venu.

L'origine de ce nom *d'Arminiens* eſt que le parti de *Barnevelt* accuſoit les partiſans du Prince *d'Orange*, de negliger & de proſtituer la liberté, qui avoit été ſi cherement achetée, par un trop grand devouement à la Maiſon du Prince *d'Orange*, & par l'inclination qu'ils faiſoient paroitre à changer la Republique en une Souveraineté abſoliie en tâchant de rendre la guerre *d'Eſpagne* éternelle: Ceuxci accuſoient les *partiſans de Barnevelt*, de ne ſe pouvoir pas defaire de leur ancien eſclavage; de flatter les *Eſpagnols* tant en leur politique par la forte paſſion qu'ils avoient pour la paix avec cette Couronne-là, qu'en leur Religion parce qu'ils étoient tous

Arminiens, dont les ſentimens, à ce que l'on diſoit, tenoient de la Religion *Calviniſte* & de la *Romaine*. Et outre ces reproches reciproques des deux partis, l'un a toujours voulu que l'on crût qu'il agiſſoit par un mouvement de zele pour la pure & vraye Religion Reformée, & l'autre ſe vantoit de le faire ſans autre interêt que celui de la veritable liberté du Païs.

Je ne parlerai point des incidens qui ſont arrivez à cette Republique depuis la concluſion de la tréve avec *l'Eſpagne*, tant en ſes guerres qu'en ſes negotiations, ni de toutes les choſes tant au dedans qu'au dehors qui ont ſervi à l'élever à une ſi grande puiſſance, & qui ont conſpiré à la grandeur en laquelle on l'a vûë au commencement de l'an 1665, puis qu'elles ont fait le ſujet non ſeulement des relations, mais auſſi des ſpeculations de ce ſiecle; qu'elles ſont trop communes, & point du tout neceſſaires à ce que je pretens dire du gouvernement civil de cette Republique. Je les reſerverai juſques à ce que le loiſir & l'humeur m'inſpirant la même inclination, m'invitent à pouſſer mon diſcours juſques au temps preſent, les affaires de cet Etat ayant eu part à tous les changemens & à toutes les grandes revolutions qui ſont arrivées depuis, tant dans les actions que dans les conſeils de tout le reſte de la Chrétienté.

Ce-

Cependant j'acheverai cette relation par une choſe qui arriva bientôt aprés la concluſion de la tréve, & qui l'auroit apparemment rompüe dans la même année, ſi cela n'eût été prevenu par les bons offices des Princes voiſins, & bien plus encore par le changement d'humeur des Etats des *Provinces Unies*, qui voulûrent faire conſerver la paix, laquelle venoit d'être rétablie en ces quartiers du monde.

Jean Guillaume Duc de *Juilliers*, de *Cleves* & de *Berg* &c: mourut au commencement de l'an 1699. ſans enfans, laiſſant ſes Duchez expoſés aux pretenſions de *l'Electeur de Brandebourg* & du *Duc de Neuborg*, heritiers de deux ſœurs du Prince defunt. Ces deux Princes ſe mirent en poſſeſſion de ce qu'ils pûrent occuper de la ſucceſſion, laquelle chacun d'eux pretendoit lui appartenir toute entiere. *Brandebourg* rechercha & obtint la faveur & la protection de ſon droit des *Provinces Unies*, & *Neubourg* eut recours à l'Archiduc *Albert* & à *l'Eſpagne*. *L'Archiduc* qui venoit de ſortir de la guerre, n'avoit pas grand envie de ſe rengager dans une autre en ſe mêlant de cette querelle, ſinon en prenant garde que les *Hollandois* n'en tiraſſent point d'avantage, & que ſous pretexte de donner ſecours à l'un des partis, ils ne ſe ſaiſiſſent pas de quelques places qu'ils trouveroient à leur

bienſeance. Il n'y eut pas tant d'équité au procedé des *Hollandois*, qui ne voulant pas perdre une ſi belle occaſion ſurprirent la Ville de *Juilliers*, en proteſtant pourtant qu'ils ne la garderoient que juſques à ce que les intereſſez fûſſent d'accord. Ils croyoient auſſi que *l'Eſpagne*, aprés avoir tant cedé en faiſant la derniere tréve, pour finir ſa propre querelle, ne romproit pas pour celle de ſes voiſins. Mais l'Archiduc aprés avoir pris ſes meſures avec *l'Eſpagne*, prevoyant les conſequences de cette affaire, reſolut de haſarder tout l'Etat des *Païs-bas* plûtôt que de ſouffrir que les Etats donnaſſent de nouveau une ſi grande étendue à leur puiſſance & à leur domination. C'eſt pourquoi il leur demanda premierement, au nom du *Duc de Neubourg* la reſtitution de *Juilliers*, & d'autant qu'en leurs réponſes il n'y avoit que des artifices & des delais, il aſſembla auſſi-tôt toutes ſes forces, & fit marcher une armée ſous le commandement de *Spinola* droit à *Juilliers*. Les Etats ne s'en mirent pas beaucoup en peine, parce que la Place ne manquoit de rien de ce qui lui étoit neceſſaire pour une vigoureuſe reſiſtance. Mais *Spinola* changeant tout à coup de marche mit le ſiege devant *Weſel*, ce qui ſurprit & étonna tellement les habitans, qu'il s'en rendit maître avant que les *Hollandois* puſſent venir à leur ſecours.

Weſel

Weſel étoit une Ville forte & grande, ſituée ſur le *Rhin*, & l'Electeur de *Brandenbourg* pretendoit qu'elle lui appartenoit comme dependance du Duché *de Cleves*: Mais les habitans ſoutenoient que c'etoit une Ville Im-Imperiale, joüiſſant de la protection des *Provinces Unies*. Elles furent étonnées de cette ſurprenante & hardie entrepriſe de *Spinola*, qui le rendit maître d'un poſte qui lui ouvroit la porte à une plus grande invaſion de leurs Provinces, & particulierement en celles de delà le *Rhin*; & engagérent les deux Couronnes *d'Angleterre & de France*, à porter les deux partis à un accommodement, qui fut conclu à cette condition: Que pas un des deux partis ne feroit entrer ſes forces dans les Duchez ſous quelque pretexte que ce pût être. Tellement que l'Archiduc qui par la paſſion qu'il avoit pour la paix, avoit depuis peu fait la tréve aux conditions que les *Hollandois* lui avoient voulu impoſer, en ſe reſolvant alors à la guerre, obtint une paix aux conditions, que lui même & *l'Eſpagne* avoient propoſée. Nous apprenons par cet exemple combien il eſt dangereux aux Princes foibles d'en appeller un puiſſant à leur ſecours, parce qu'ils deviennent la proye de leurs amis, au lieu qu'ils ne l'étoient que de leurs ennemis: Que le ſeul moment favorable pour faire une bonne paix eſt lors que

vôtre

vôtre ennemi la deſire & que vous êtes en état de continuer de faire la guerre : Comme auſſi que l'on ſe trompe lors que l'on croit que pour obtenir la paix, il faut ceder quelque point d'honneur ou d'interêt ; puis que cela ne fait que provoquer à de nouvelles injures, à donner du cœur aux ennemis, & à l'ôter aux amis.

CHAP. II.

De leur Gouvernement.

Ce que nous avons dit dans le Chapitre precedent touchant le commencement & l'établiſſement de cet Etat, dont nous mettons l'époque à *l'Union d'Utrecht*, fait voir évidemment que l'on ne peut pas dire proprement que c'eſt une Republique, mais plûtôt une Confederation de ſept Provinces Souveraines, unies enſemble pour la defence commune & reciproque de toutes, ſans aucune dependance ou ſujettion entre elles. Mais afin de pouvoir connoître leur gouvernement juſques au fond & dés ſa premiere origine, il en faut faire un plus grand detail, dans lequel nous verrons que châcune de ces Provinces eſt compoſée de pluſieurs Villes, qui comme autant de petits Etats ont en elles mêmes pluſieurs marques de puiſſance Souveraine, & ne ſont pas ſujettes à cet égard

gard à la Souveraineté de leur Province ; veu qu'il y a pluſieurs choſes qui ne peuvent pas être concluës dans les Aſſemblées des Etats de la Province à la pluralité, mais ſeulement du conſentement unanime de toutes les voix. Car comme les Etats Generaux ne peuvent faire ni paix ni guerre, ni nouvelle alliance, ni levées de deniers, ſans le conſentement exprés de toutes les Provinces, ainſi les Etats de la Province ne ſauroient reſoudre un de ces points ſans le conſentement de toutes les Villes de la même Province, qui par leur conſtitutions ont ſeance & voix dans cette Aſſemblée. Et bien qu'en la plûpart des cauſes civiles on puiſſe appeller de la ſentence des Juges ordinaires des Villes à la Cour de Juſtice de la Province, neantmoins on ne le ſouffre point du tout dans les criminelles. La Souveraineté de la Province ne peut pas non plus exercer aucune Judicature dans les Villes, y faire ſaiſir un criminel, ou executer des reſolutions ou decrets communs, ſinon par la juſtice & par les Officiers de la Ville. C'eſt par là que l'on voit que châque Ville a quelque part à la Souveraineté, dont les principales marques ſont la puiſſance d'exercer la Judicature, de faire des levées de deniers, & de faire la paix ou declarer la guerre : Car celle de regler la valeur de la monnoye n'appartient ni aux Villes

les ni aux Provinces en particulier, mais d'un commun conſentement à la Generalité de l'Union.

Les principales parties dont cet Etat eſt compoſé, ſont la liberté des Villes, la Souveraineté des Provinces, les conventions & les conditions de *l'Union* & l'autorité du *Prince d'Orange*. C'eſt auſſi l'ordre que j'obſerverai dans l'intention que j'ai de parler du gouvernement de cet Etat. Toutefois d'autant que *l'Union* eſt compoſée de pluſieurs Provinces, & châque Province de pluſieurs Villes, qui bien qu'elles ayent quelque choſe de ſemblable entre elles, ne laiſſent pas d'avoir auſſi quelque choſe de particulier dans l'ordre & la conſtitution de leur gouvernement, de ſorte que ſi l'on vouloit entrer dans le detail de toutes, ce diſcours feroit un gros volume, qui ne ſerviroit de rien: Je me retrencherai à la ſeule deſcription de la *Hollande* qui eſt la plus riche, la plus puiſſante & celle qui a le plus d'autorité parmi les Provinces, & à celle *d'Amſterdam* qui a les mêmes avantages & préeminences parmi les Villes.

L'autorité ſupréme de la Ville *d'Amſterdam* conſiſte aux decrets & aux reſolutions de ſon Senat, qui eſt compoſé de trente ſix perſonnes, dont quelques unes ont la direction des affaires de police, & les autres l'admini-

miniſtration de la juſtice, conformement aux anciens ſtatuts, au nom de leurs Officiers, & aux lieux ordinaires de Judicature. Pour ce qui eſt de la levée des deniers elle dépend de la volonté du Senat, qui prend pour cela des reſolutions conformes & proportionnées à ce qu'il juge utile & neceſſaire pour le bien & ſervice de la Ville ou de l'Etat, ſelon les occaſions & la conjoncture des tems & des affaires. La qualité de Senateur ne ſe perd qu'avec la vie, ſi ce n'eſt qu'il commette un crime qui l'en rende indigne, ou qu'il renonce volontairement au droit de bourgeoiſie en changeant de demeure. Ce Senat étoit anciennement choiſi par les plus riches bourgeois & habitans de la Ville, qui s'aſſembloient pour cela dans une Egliſe, dans un marché ou dans quelque autre lieu aſſez ſpatieux pour contenir un ſi grand nombre de perſonnes, & y faiſoient à la pluralité des voix l'élection de la perſonne qui devoit ſucceder. Mais depuis ſix ou ſept vingts ans, que les Villes ſont devenues ſans comparaiſon plus grandes, tant à l'égard du circuit de leurs murailles, qu'à celui du nombre des habitans, en ſorte que ces Aſſemblées, qui étoient aſſez frequentes, ne ſe pouvoient plus faire ſans deſordre & ſans conteſtations, & mêmes ſans danger de ſedition à cauſe de leur

leur grand nombre & de la confuſion, qui en eſt inſeparable, les bourgeois prirent la reſolution dans une de leurs Aſſemblées generales, de ceder le droit d'élire les Senateurs au Senat même qui étoit en ce temps-là. De ſorte que depuis ce tems là, toutes les fois qu'un des Senateurs vient à mourir, le Senat remplit la place vacante ſans que les bourgeois s'en mélent. Ce qui fait que le gouvernement de la Ville eſt en quelque façon *Oligarchique*, & bien different d'un gouvernement *Democratique* ou populaire, quoi que la plûpart de ceux qui paſſent en ces païs là, & même qui y vivent & ſe contentent d'une connoiſſance ſuperficielle & imparfaite des choſes, s'imaginent le contraire. Cette reſolution des bourgeois fut approuvée preſque en même temps ou du moins imitée par toutes les autres Villes de la Province, bien que le nombre des Senateurs ne ſoit pas égal par tout. Ce Senat choiſit les principaux Magiſtrats de la Ville, c'eſt à dire les *Bourguemaitres* & les *Echevins.* Il y a quatre Bourguemaîtres à *Amſterdam*, dont il y en a trois que l'on appelle les Bourguemaîtres regnans, ou en fonction pour cette année-là. Ces trois là changent tous les ans & le quatriéme eſt continué, de ſorte qu'il y en a toûjours un qui demeure 2 ans en fonction, & preſide les trois

trois premiers mois de la deuxiéme année, cedant aprés cela ſa place à ſes Collegues, qui preſident à leur tour de trois en trois mois. Et cette forme ſemble avoir été introduite, afin que celui des Bourguemaîtres qui eſt continué puiſſe informer ſes Collegues des formes du gouvernement & de l'état des affaires de la Ville.

L'élection des Bourguemaîtres ſe fait par la pluralité des voix de ceux du Senat, qui ont été auparavant Bourguemaitres ou Echevins : Et l'on peut dire, que leur autorité reſſemble à celle des Maires & des Aldermens en nos Villes d'Angleterre. Ils repreſentent la dignité du gouvernement, & font les honneurs de la Ville en toutes les occaſions. Ils diſpoſent de tous les offices ſubalternes qui viennent à vaquer pendant le temps de leur fonction, auſſi-bien que de tous les deniers du treſor & du revenu commun de la Ville, parce qu'ils jugent ſeuls de ce qui peut être neceſſaire pour la ſeureté, utilité & la dignité de la Ville. Ils gardent les clefs de la *Banque d'Amſterdam* où les treſors de tant de Nations ſont depoſez, & que l'on n'ouvre jamais, qu'en la preſence d'un des Bourguemaîtres. Ce ſont eux auſſi qui ordonnent & controllent tous les ouvrages publics de la Ville, comme les remparts & la Maiſon de Ville, que l'on

voit achevez avec une magnificence proportionnée à la depenſe qui y a été faite.

Cette charge eſt des plus conſiderables & eſt accompagnée d'une grande autorité & dignité, d'autant plus qu'elle ne rapporte point de profit ni d'autre avantage, que celui de fraïer le chemin à d'autres emplois dans la Province & dans l'Etat. Les appointemens d'un Bourguemaître *d'Amſterdam* ne ſont que de ſ00 livres par an, quoi qu'ils ayent la diſpoſition d'Offices qui en rendent bien ſ000. Cependant il ne s'en trouve point qui en prennent de l'argent, parce que cela ruïneroit leur credit & les excluroit de tous les emplois publics. Ils ne ſont pas obligez de faire plus de depenſe que les autres bourgeois, ſoit en leur ſuite, à leur table ou dans leurs maiſons. Dans toutes les occaſions publiques ils ſont ſervis par des gens qui ſont aux gages de la Ville, & quelques feſtins qu'ils faſſent aux jours de Fête ou pour traiter des Princes ou des Miniſtres étrangers, cela ſe fait aux depens de la Ville, mais ils en diſpoſent à leur diſcretion. Dans les autres occaſions on les voit par la Ville dans l'équipage ſimple & ordinaire des autres bourgeois. Lors que les Bourguemaîtres ſortent de fonction on les envoye ordinairement à d'autres charges & emplois qui ſont aſſez profitables, de la

part de la Ville ou dans la Ville même ; ſi ce n'eſt que faute de fidelité ou de diligence, ils ayent perdu leur credit, ce qui arrive rarement.

Les Echevins font la Cour de Juſtice en chaque Ville. Il y en a neuf à *Amſterdam*, dont on en continue deux pour l'année ſuivante, & tous les ans on en élit ſept nouveaux, qui ſont choiſis par les Bourguemaîtres du nombre de quatorze que le Senat nomme, ainſi que le Prince *d'Orange*, comme Gouverneur de la Province, les choiſiſſoit autrefois. Ils jugent toutes les cauſes criminelles ſouverainement & en dernier reſſort, & les civiles juſques à une certaine ſomme au deſſus de laquelle on peut appeller de leurs ſentences à la Cour de Juſtice de la Province. Toutefois ils ne condamnent perſonne à la mort ſans la participation des Bourguemaîtres ; ce qui n'eſt pourtant qu'une formalité, aprês laquelle ils ne laiſſent pas de paſſer outre & de juger ſelon leur ſentiment, ſans avoir égard à l'advis de leur Bourguemaîtres : Auſſi cela ne ſe fait qu'en conſideration de la vie de l'homme, laquelle peut bien être retranchée & ôtée en un moment, mais ne peut jamais être ni reſtituée ni reparée.

Sous ces Magiſtrats que l'on peut appeller Souverains, il y a des Officiers ſubalter-

nes dont les principaux ſont les Treſoriers, qui font la recepte & la dépenſe de tous les deniers qui font le revenu & le fonds de la Ville. Le Schout ou Bailly a ſoin de prevenir les deſordres, apprehende les criminels, conclut contre eux & fait executer les ſentences que la juſtice prononce. Son autorité reſſemble à celle de nos *Scherifs*. Le Penſionaire, qui eſt Juriſconſulte & a une connoiſſance parfaite des ordonnances, coûtumes, ſtatuts & privileges de la Ville, touchant leſquels il informe le Magiſtrat aux occaſions, & parle pour ſes interêts dans les conteſtations qu'elle a avec les autres Villes. Il eſt Miniſtre des Bourguemaîtres & du Senat: Il fait leurs affaires & les harangues aux occaſions publiques, preſque de la même façon que ceux que nous appellons Recorders dans nos Villes.

Dans la Ville *d'Amſterdam* eſt cette Banque, ſi renommée par tout le Monde à cauſe de ſon treſor, le plus grand de tous ceux que l'on connoiſſe reël ou imaginaire. La place, où on le loge eſt une grande voute ſous la maiſon de Ville, garnie de portes, de ſerrures & de toutes les autres ſeuretez neceſſaires pour ſa garde & ſa conſervation. Il eſt certain que toutes les fois que quelqu'un ſera admis à voir la Banque, on y trouvera toutes les apparences d'un tres-

grand

grand treſor en lingots, en barres d'or & d'argent, en vaiſſelle & en une quantité incroyable de ſacs pleins de metail que l'on ſuppoſe être or & argent, comme je crois qu'il l'eſt en effet. Mais d'autant qu'il n'y a que les Bourguemaîtres qui ayent la direction de cette Banque, & qu'il n'y a perſonne qui tienne un conte particulier de ce qu'il y entre ou en ſort de temps en temps, il eſt impoſſible de ſçavoir poſitivement, & mêmes de deviner quelle proportion il y a entre le treſor effectif & le credit de la Banque. Auſſi la ſeureté de la Banque ne conſiſte pas ſeulement dans l'or & l'argent qui s'y trouve en effet, mais au credit de toute la ville & de tout l'état *d'Amſterdam*, dont le fonds & le revenu eſt auſſi grand que celui de quelques Royaumes, & laquelle eſt obligée de répondre de tous les deniers qui y ſont apportez. Les plus grands payemens qui ſe faſſent ordinairement entre les Marchands de la Ville ſe font par des Billets de Banque, de meme qu'en pluſieurs Villes des Provinces, auſſi bien que dans la plûpart des autres Villes marchandes du Monde. Tellement que l'on peut dire, que cette *Banque* eſt proprement la caiſſe generale ou châcun ſerre ſon argent, parce qu'on le juge là en plus grande ſeureté, & que l'on en diſpoſe plus facilement tant en payant qu'en re-

cevant, que ſi on le tenoit en ſes propres coffres. Tant s'en faut auſſi que la *Banque* paye interêt de l'argent que l'on y depoſe, que mêmes celui qui y eſt vaut plus que la monnoye courante, dont les payemens ſe font manuellement; parce que l'on n'y apporte point d'autres eſpeces que les meilleures, les plus approuvées & les plus generalement connuës tant en *Allemagne* qu'au *Paisbas.*

Le revenu de la Ville *d'Amſterdam* ſe tire de l'acciſe qui ſe paye continuellement de toutes les denrées qui s'achettent & ſe vendent dans la Ville & dans ſa banlieüe; des rentes des maiſons & des terres que la Communauté de la Ville a acquiſes; de certaines redevances ou impoſitions que chaque maiſon paye, pour être employées à des charitez, ou aux reparations, ornemens & fortifications de la place; des levées extraordinaires, à quoi le Senat a conſenti pour leur part des contributions generales accordées par leurs Deputez dans l'Aſſemblée des Etats de *Hollande* pour le ſervice de la Province, ou par les Deputez de la même Province dans l'Aſſemblée des Etats Generaux pour le bien de l'Union. Et de tous ces payemens l'on fait un fonds general pour la Ville, & non comme l'on en fait chés nous pour châque Paroiſſe de la Ville: De ſorte que l'on peut plus aiſe-

aiſement entreprendre de faire un calcul de tout leur revenu. J'ai oüi aſſeurer que ce que la Province de *Hollande* & la Ville *d'Amſterdam* payent tous les ans pour ſubvenir aux neceſſités de l'Etat en general, ſe monte à plus de ſeize cens mille livres ſterlin, ou ſeize millions de livres. Mais c'eſt ce que je ne pretens pas examiner, & ce que je ne debite auſſi que pour ce que je l'ai reçu de perſonnes, qui croyoient en étre mieux informées que moi, qui advoüe que je ne le ſuis pas parfaitement. Aureſte il eſt certain, qu'il n'y a point de Ville qui ait fait une plus grande dépenſe que celle-ci en la magnificence de ſes bâtimens publics, comme la Maiſon de Ville & les Arſenaux: Pour la force, la beauté & la commodité de la Ville: Pour les hôpitaux, qui ne ſont pas moins conſiderables par leur nombre & leur grandeur, que par l'ordre que l'on y tient & par leurs revenus: Pour la commodité de ſes canaux qui coupent les principales ruës par où l'on paſſe: Pour la grandeur & l'aſſiette conſiderable de ſes forts baſtions & rempars, & la netteté auſſi-bien que la commodité de ſes ruës, autant que la foule d'un grand & induſtrieux peuple le peut permettre. Ce qu'on n'auroit pû faire ſans une dépenſe diſproportionnée au revenu d'une ſeule Ville.

Le ſenat nomme les Deputez que cette

Ville envoye à l'Aſſemblée des tats de *Hollande*, dont la Souveraineté eſt repreſentée par les Deputez des Nobles & des Villes qui font enſemble dixneuf voix, dont *les Nobles* ont ſeulement la premiere & les *Villes* les dix-huit autres ſelon le nombre de celles que l'on appelle *Stemmende*, c'eſt à dire qui ont ſeance & voix dans l'Aſſemblée, parce que les autres Villes n'ont ni l'un ni l'autre.

Ces Villes n'étoient anciennement que ſix, ſçavoir *Dordregt*, *Haarlem*, *Delft*, *Leiden*, *Amſterdam* & *Goude*: Mais lors que l'on voulut former l'Union en l'an 1579. *Guillaume* Prince *d'Orange* fit convier toutes les villes de ſe trouver à l'Aſſemblée des Etats de la Province qui furent convoquez ſur ce ſujet, & toutes celles qui voulurent bien faire la depenſe d'y envoyer leurs Deputez y furent reçûës. Elles ne furent que dixhuit en tout; tellement qu'aux ſix anciennes furent adjoutées celles de *Rotterdam*, *Gornichem*, *Schiedam*, *Schoonhoven*, *la Brille*, *Alcmaer*, *Hoorn*, *Enchuyſen*, *Edam*, *Monickendam*, *Medenblik* & *Purmerent*. Le nombre de tant de villes ſi inégales en grandeur & en richeſſes, forme une auſſi grande inégalité dans le gouvernement de cette Province, où la petite ville de *Purmerent* a ſa voix dans l'aſſemblée des Etats de *Hollande* auſſi bien que celle *d'Amſterdam*, qui paye

paye une partie ſi conſiderable des charges de la Province, que la petite Province *d'Over-Yſſel* ſemble former dans l'aſſemblée des Etats Generaux, où elle a ſa voix auſſi bien que la *Hollande*, qui contribue plus de la moitié aux charges de *l'Union*. Il y a des Hiſtoriens de ce temps là, qui veulent faire croire que cela ſe fit de l'autorité du Prince qui vouloit affoiblir celle des Nobles & balancer le credit des grandes Villes par les voix des petites, leſquelles il n'avoit pas tant de peine à gagner, & dont il ſe pouvoit plus facilement aſſeurer.

Bien que le nombre des Nobles ne ſoit pas fort grand en *Hollande*, ſi eſt ce que leur ordre ne ſe repreſente pas par tout le corps, mais ſeulement par huit ou neuf qui comme Deputez ont ſeance dans l'Aſſemblée des Etats de la Province, & qui lors que quelqu'un d'eux vient à mourir en nomment un autre entre eux. Mais ils n'ont tous enſemble qu'une ſeule voix, en quoi ils n'ont pas plus d'avantage que la plus petite Ville de la Province. Cela n'empêche pas pourtant qu'ils ne ſoient tres conſiderables dans l'Etat, tant à cauſe de la poſſeſſion en laquelle ils ſont de remplir les plus importantes charges tant civiles que militaires, que parce qu'ils ont l'adminiſtration & joüiſſent du revenu de tous les biens Eccleſiaſtiques,

dont les Etats de la Province ſe mirent en poſſeſſion lors qu'ils y changerent la Religion; comme auſſi parce qu'ils ont leurs Deputez dans tous les Colleges, tant de la Generalité que de la Province, & parce qu'ils nomment un Conſeiller en châcune des deux Hautes Cours de Juſtice. Dans l'Aſſemblée des Etats de la Province ils opinent les premiers, & par ce moyen ils font conſiderer leur avis dans les deliberations. Le Conſeiller Penſionaire de *Hollande* prend ſa place à leur table, opine pour eux, & ſe trouve preſent à toutes les deliberations qu'ils font avant que d'entrer dans l'Aſſemblée. Il n'eſt proprement que Miniſtre ou Serviteur de la Province, & en cette qualité il ne prend place & rang qu'aprés tous les Deputez: Neantmoins il a grand credit parmi eux, parce qu'il eſt perpetuel, ou qu'on le change rarement, bien que dans l'ordre on devroit le changer ou lui donner une nouvelle commiſſion de cinq en cinq ans. Il a ſeance dans toutes les Aſſemb'ées de la Province, & dans celles des Etats il fait les propoſitions, il va aux opinions, & c'eſt lui qui fait reſoudre & qui forme les concluſions. Il pretend auſſi avoir le pouvoir de ne conclurre point à la pluralité des voix dans les affaires d'importance, lors qu'il juge que la choſe ſeroit de mauvaiſe conſequence ou prejudiciable à

la

la Province. Il eſt auſſi un des Deputez perpetuels des Etats de *Hollande* à l'Aſſemblée des Etats Generaux.

Les Deputez des Villes ſont tirez des Magiſtrats & du Senat de chaque Ville. Leur nombre n'eſt pas reglé & dépend de la volonté de ceux qui les deputent, qui ſuivent en cela ordinairement la coutume, parce qu'ils n'ont tous enſemble qu'une ſeule voix & ſont defrayez aux dépens de leurs Villes: Mais ordinairement l'un des Bourguemaîtres & le Penſionaire ſont du nombre.

Les Etats de *Hollande* tiennent leur Aſſemblée dans le Palais ou dans la Cour de la *Haye*, & s'aſſemblent ordinairement quatre fois l'année, ſçavoir en *Février* ou *Mars*, en *Juin*, en *Septembre* & en *Novembre*. Les trois premieres ne ſont proprement convoquées que pour remplir les charges vacantes, & pour renouveller les baux à ferme des droits & impoſitions qui ſe levent, comme auſſi pour deliberer des affaires qui regardent le bien & le ſervice de la Province en general, ou pour ajuſter les differens particuliers qui ſont entre les Villes. Mais en *Novembre* ils s'aſſemblent particulierement, pour conſentir à la continuation des droits que la Province leve pour l'année ſuivante, conformément à ce qui peut avoir été accordé par les Deputez à l'Aſſem-

ſemblée des Etats Generaux, touchant les ſubſides neceſſaires pour la ſubſiſtance de *l'Union.*

Aux occaſions extraordinaires ils ſont convoquez par un College que l'on appelle *Gecommitteerde Raden*, c'eſt à dire Conſeillers Deputez, qui ſont proprement le Conſeil d'Etat de la Province. Il eſt compoſé de pluſieurs Deputez, ſçavoir d'un de la part des Nobles, d'un Deputé de châcune des huit grandes Villes, & d'un de trois des plus petites Villes de cette partie de la *Hollande*, que l'on appelle *Zuid-Holland*, ou *Hollande Meridionale*, leſquelles trois enſemble n'en nomment qu'un qui roule & change de deux en deux ans, au lieu que les Deputez des autres Villes, auſſi bien que celui des Nobles ne changent que de trois en trois ans, avec cette diſtinction pourtant, que celui des Nobles peut être continué & l'eſt ordinairement, & que les Villes ne peuvent pas continuer leur Deputez au delà des trois ans. Ce College eſt ſedentaire & demeure toûjours à la Haye. C'eſt lui qui envoye aux Etats de la Province les points ſur leſquels on les convoque, & qui execute leurs reſolutions. Il y a un autre College de Conſeillers Deputez en *Nort-Hollande*, lequel reſide à *Hoorn* ou à *Enchuiſen* alternativement.

Bien

Bien que toutes les voix ſoient égales en ces Aſſemblées, & que les reſolutions ſe forment à la pluralité, ſi eſt ce que l'on y voit rarement arriver des conteſtations qui troublent leur deliberations: Car étant tous unis par une liaiſon d'interêt commun, & conſpirant tous à une même fin qui eſt le bien public, il eſt facile de les ramener, aprés quelques debats, à une bonne reſolution. Ils ſe rendent à la force de la raiſon, quand elle eſt claire & preſſante; & renonçant à toutes les paſſions & à tous les interêts particuliers, la plus petite partie ne s'oppoſe pas longtemps, ni avec opiniatreté à ce que la plus grande approuve. Lors que les Deputez de l'Aſſemblée ſont convenus de certaines choſes, pour leſquelles il s'en trouve quelques uns qui ne ſont pas autoriſez, ils envoyent quelques Deputez dans les Villes pour les faire agréer; & il arrive rarement qu'elles refuſent leur acquieſcement aux propoſitions qui ont été faites, & aux raiſons qui ont été alleguées dans l'Aſſemblée, du moins lors que la neceſſité & l'utilité en eſt évidente. Si l'affaire eſt difficile & ſouffre que l'on en puiſſe deliberer à loiſir, on remet l'Aſſemblée à un autre jour afin que les Deputez puiſſent faire un tour dans leurs Villes, & qu'ils ayent plus de moyen de perſuader leurs Committens en leur repreſen-

tant

tant de bouche les raiſons qui ont été alleguées de part & d'autre dans l'Aſſemblée, & d'obtenir leur conſentement.

Outre l'Aſſemblée des Etats, & le College dont il vient d'être parlé, la Province a encore une Chambre des comtes qui a l'adminiſtration du revenu general & ordinaire de la Province; & avec cela elle a la diſpoſition abſoluë de l'ancien domaine de *Hollande* ſans qu'ils en rendent comte aux Etats de la Province. Mais quelquefois en des rencontres extraordinaires lors que les Etats ont beſoin d'argent, ils lui demandent un ſubſide de deux ou trois cens mille Ecus ou d'avantage, ſelon qu'ils ſont preſſez ou qu'ils jugent que la Chambre a menagé quelque choſe outre ce qui eſt deſtiné à l'augmentation de la commodité & de la fortune des perſonnes dont elle eſt compoſée. Les Etats de *Hollande* ont accoutumé de diſpoſer de ces charges en faveur de perſonnes qui ont vieilli dans le ſervice, & qui ont paſſé par la plûpart des charges & des emplois avec reputation de prudence & d'integrité; tellement que ces perſonnes y trouvent une retraite qui n'eſt pas moins honorable que profitable.

Lors que les Princes des Maiſons de *Bourgogne* & *d'Aûtriche* étoient Souverains de ces Provinces, celles de *Hollande* & de *Zelande* n'a-

n'avoient ordinairement toutes deux qu'un même Gouverneur, auſſi bien qu'une Juſtice commune, laquelle étoit adminiſtrée par deux Cours compoſées de Conſeillers de l'une & de l'autre Province. La premiere en avoit douze, ſçavoir neuf *Hollandois* & trois *Zelandois* dont le Gouverneur de la Province eſt le Chef, qui par une ancienne coûtume avoit le pouvoir d'y preſider quand il lui plaiſoit, & de faire l'élection de tous les Conſeillers, à la reſerve d'un que les Nobles pouvoient de leur chef nommer à cette charge. Cette Cour juge ſouverainement toutes les cauſes criminelles, mais les civiles jusques à la concurrence d'une certaine ſomme ſeulement, au deſſus de laquelle l'on peut appeller à cette autre Cour, que l'on appelle le Haut, ou le Grand Conſeil. L'on ne peut pas appeller des ſentences de celle-ci, & il n'y reſte qu'un ſeul remede qui eſt celui de la Reviſion, que les Etats de la Province accordent à ceux qui la leur demandent, & eſt une eſpece de requête civile. Quand ils l'accordent, ils font expedier leurs lettres pour cela & nomment les Penſionaires de quelques Villes, lesquels étant joints à quelques Conſeillers des deux Cours jugent les cauſes en dernier reſſort. Il ſemble que ceci ait été inſtitué à l'imitation ou bien au defaut du Conſeil de *Malines*

lines, auquel les habitans de toutes les Provinces des *Païs-bas*, pouvoient appeller avant la revolution qui y eſt arrivée, par forme de reviſion, de toutes ou du moins de la plûpart des Cours de Juſtice des Provinces; comme celles qui ſont ſous l'obeïſſance du Roi *d'Eſpagne* le ſont encore aujourd'hui.

L'Union conſiſte en ſept Provinces Souveraines ci-devant mentionnées, leſquelles nomment & envoyent à la *Haye* les Deputez qui compoſent l'Aſſemblée des Etats Generaux, le College du Conſeil d'Etat & la Chambre des comtes. La Souveraineté de cet Etat Uni conſiſte proprement en l'Aſſemblée des Etats Generaux, laquelle n'étoit autrefois convoquée par le Conſeil d'Etat qu'aux occaſions extraordinaires & rarement; parce que pour la rendre complette il falloit convoquer plus de huit cens perſonnes, leſquelles étant obligées de ſe rendre de tous les quartiers en un ſeul lieu, le corps de l'Union en étoit extremement incommodé, tant à cauſe des longues conteſtations & de la confuſion, qui étoit presque inévitable, que parce que les reſolutions ne pouvoient pas être priſes à propos, particulierement aux occaſions qui ne ſouffroient point de delai. Le Conſeil d'Etat repreſentoit l'autorité des Etats Generaux

en leur abſence, executoit leurs reſolutions & jugeoit de la neceſſité d'une nouvelle convocation: Mais apres que le Comte de *Leiceſter* eut reſigné le gouvernement & fut parti du païs, les Etats Provinciaux convinrent avec les Generaux de continuer à l'avenir l'aſſemblée par leurs Deputez ſous le nom d'Etats Generaux, qui n'ont été aſſemblez depuis qu'une ſeule fois à *Bergues-op-Zoom*, pour ratifier avec plus de ſolemnité & d'autorité le Traité de treves conclu avec *l'Archiduc Albert* & *l'Eſpagne*.

Les Provinces fondérent le pretexte de ce changement ſur ce que le Conſeil d'Etat ne convoquoit les Etats Generaux que rarement & lors qu'il le trouvoit bon; & que d'autant qu'il étoit comme abſolu en leur abſence, il s'attribuoit une trop grande autorité dans l'Etat. Mais il y avoit en cela une raiſon ſecrette qui étoit plus forte que l'autre: Cétoit que par l'accord qu'ils avoient fait avec la Reine *Eliſabeth*, l'Ambaſſadeur *d'Angleterre* avoit droit de ſeance au Conſeil d'Etat: Et comme en ſuite des demélés que les Provinces eurent avec le Comte de *Leiceſter*, & de la jalouſie qu'elles concurent de l'intention de la Reine, laquelle à ce qu'ils diſoient, alloit faire la paix avec *l'Eſpagne*, elles ne vouloient pas que ſon Ambaſſadeur continuât de ſe trouver au Conſeil d'Etat,

où les plus importantes affaires étoient ordinairement digerées, avant qu'on les portât aux Etats des Provinces. Ce fut ſur cela qu'on forma alors cette Aſſemblée ordinaire que l'on appelle les Etats Generaux, laquelle on a toujours connuë depuis ſous ce nom, & qui ſe tient conſtamment dans la Cour de la Haye. C'eſt elle qui repreſente la Souveraineté de l'Union, & qui donne les audiences & les depêches aux Ambaſſadeurs des Rois & Princes étrangers: Mais elle ne fait cependant que repreſenter les Etats Generaux qui ne s'aſſemblent plus depuis long-temps, quoi que l'on ait veu quelque choſe d'approchant à cela en l'an 1651.

Le Conſeil d'Etat, l'Admirauté & la Chambre des comtes ſont tous ſubordonnez à cette Aſſemblée mais non également, & ont toûjours été continuez dans un état le plus reſſemblant qu'il a été poſſible aux Conſeils qui étoient établis dans les Provinces, lors qu'elles étoient encore ſujettes à divers Princes, ou unies enſemble en la Maiſon de *Bourgogne* ou en celle *d'Autriche*; avec cette difference, que dans l'Aſſemblée des Etats Generaux pluſieurs Deputez ne forment qu'une voix, au lieu que chaque perſonne avoit la ſienne ſous les gouvernemens precedens, ſous leſquels ils s'aſſembloient pour adviſer plûtôt que pour reſoudre. La *Haye* qui étoit

toit autrefois le lieu de la reſidence ordinaire des Comtes de *Hollande* l'eſt encore de tous ces Colleges, & le Palais des Souverains des ſiecles paſſez loge preſentement le Prince *d'Orange*, comme Gouverneur de la Province, & comprend encore aujourd'hui tous ces Colleges comme des dépendances de la Souveraineté repreſentée par les Etats Generaux.

Ce ſont les Provinces qui envoyent les Deputez à ces Colleges, & qui les changent ſelon la coûtume introduite chés elles. Chaque Province envoye à l'Aſſemblée des Etats Generaux tel nombre de Deputez qu'il lui plaît: Les unes deux ou trois, & les autres dix ou douze, ce qui eſt indifferent, parce que les affaires ne s'y reſolvent pas par les ſuffrages des perſonnes mais par ceux des Provinces; tellement que tous les Deputez des Provinces, quelque nombre qu'ils puiſſent faire, ne forment enſemble qu'une ſeule voix. Les Provinces different auſſi à l'égard du temps pour lequel elles envoient leurs Deputez à l'Aſſemblée. Il y en a qui ne les deputent que pour un an, les autres pour plus longtemps, & les autres à vie. Les Etats de *Hollande* deputent à l'Aſſemblée des Etats Generaux un de leurs Nobles, que l'on continue ordinairement tant qu'il veut, deux Deputez tirez des huit premieres Villes de leur Province, & un de *Nort-Hollande*,

avec deux Deputez de leur Conſeil d'Etat qui roulent par ſemaines, & le Conſeiller Penſionaire.

Le Gouverneur ni le Capitaine General, ni aucun Officier de guerre n'a ſeance dans l'Aſſemblée des Etats Generaux. Châque Province y preſide une ſemaine par tour, & c'eſt à celui des Deputez qui precede les autres dans la Province à qui l'on defere cet honneur. Il a ſa place dans une chaiſe à bras au milieu d'une table longue capable de tenir environ trente perſonnes, qui eſt à peu prés le nombre dont cette Aſſemblée eſt ordinairement compoſée. Le Greffier qui en eſt comme le Secretaire eſt aſſis au bas bout. Lors qu'un Miniſtre étranger y prend audience, on le place au milieu de la table vis à vis du Preſident, qui propoſe toutes les matieres qui font le ſujet des deliberations de cette Aſſemblée : Il fait lire par le Greffier tous les memoires & toutes les lettres & requêtes; fait ouverture de l'affaire; va aux opinions des Provinces & forme la concluſion. S'il refuſe de conclurre à la pluralité, il eſt obligé de ceder ſa place au Preſident de la ſémaine precedente qui conclut pour lui.

C'eſt là la maniere dont on uſe en toutes les affaire ordinaires qui ſe preſentent à eux, à la reſerve des affaires de la paix & de la guerre,

guerre, des alliances étrangeres, de battre la monnoye, d'en changer la valeur ou d'alterer le privilege de quelqu'une des Provinces ou membres de l'Union: Car en tous ces cas il faut neceſſairement que le conſentement unanime de toutes les Provinces y intervienne, & l'on n'y conſidere point du tout la pluralité. Cette Aſſemblée n'eſt pas Souveraine; elle ne fait que repreſenter la Souveraineté: C'eſt pourquoi bien que ce ſoit elle qui nomme les Ambaſſadeurs que l'Etat envoye dehors & qui reçoit les étrangers, ſi eſt ce qu'elle ne choiſit & n'inſtruit pas les ſiens, qu'elle ne fait point de réponſe aux étrangers & ne reſout pas les affaires d'importance, que les Deputez de chaque Province n'ayent conſulté leurs Commitens & n'ayent receu leurs ordres. En pluſieurs autres affaires d'importance qui ſe reſolvent à la pluralité, ils prennent l'advis du Conſeil d'Etat.

Cette methode & maniere d'agir n'a jamais été changée depuis la premiere fondation de leur Etat, ſinon en une ſeule affaire, lors qu'au mois de *Janvier* 1668. ſa Majeſté m'envoya en ce pais-là pour y propoſer une ligue defenſive avec cet Etat, & une autre pour la conſervation de *Flandres* contre l'invaſion de la *France*, qui en avoit déja occupé une bonne partie & avoit laiſſé le reſte

à ſa diſcretion pour la Campagne ſuivante. A cette occaſion j'eus le bonheur de conclure trois Traitez avec les Etats Generaux, de les faire coucher ſur le papier, de les faire mettre au net, & de faire ſigner les actes & inſtrumens de part & d'autre en cinq jours de tems paſſant par deſſus les formes ordinaires de ce Gouvernement, ſans en conſulter les Provinces, dans leſquelles il auroit fallu auſſi porter l'affaire aux Magiſtrats de toutes les Villes. Je ſçai que les Miniſtres étrangers qui par devoir & par interêt étoient obligez de s'opoſer à la concluſion de cette affaire, s'attendoient à ce qu'on la communiquât aux Villes, afin de rompre toute la negociation, comme ils auroient fait infailliblement, quand mêmes elle n'auroit été communiquée qu'à une ſeule, parceque celle là auroit engagé toutes les autres. Il eſt vrai, que les Deputez des Etats Generaux en concluant cette alliance ſans ordre exprés de leurs Committens, expoſoient leurs têtes s'ils euſſent été deſavoüez par leurs Provinces: Mais étant tous d'accord, & ſuivant la lumiere d'un interêt ſi important & ſi évident, lequel il étoit impoſſible de mênager, en paſſant par toutes les formalitez & les delais ordinaires, ils en voulurent bien tous courir le riſque: Auſſi bien loin d'être deſavoüez, il n'y eut perſonne dans les Pro-

vin-

vinces qui n'approuvât ce qu'ils avoient fait, parce que par le moyen de ces Traitez on vit un grand changement dans les affaires de la Chretienté, & que l'on jetta les fondemens de la Triple alliance & de la paix *d'Aix la Chapelle*, qui fut conclüe environ quatre mois aprés. Ce fut un effet de la force que la raiſon & l'interêt ont toûjours eûë dans cet Etat, non ſeulement en uniſſant toutes les voix de l'aſſemblée dans un même ſentiment, mais auſſi en la portant à une reſolution, qui ébranloit en quelque façon les loix fondamentales de ce même Etat, dont la ſeureté & la grandeur ont pour fondement principal l'obſervation ſevere & exacte de l'ordre & de la methode dans tous leurs Conſeils & executions. Auſſi n'ont ils jamais pris plus de peine à accorder & unir les divers membres de l'Union dans les occaſions les plus preſſantes, pour les faire venir aux reſolutions neceſſaires, qu'en obligeant les Provinces à nommer quelques uns de leurs plus habiles perſonnages, pour aller conferer avec celles qui étoient d'un ſentiment contraire & leur repreſenter les raiſons & les interêts qui les pouvoient convier à entrer dans leurs ſentimens.

Le Conſeil d'Etat eſt auſſi compoſé de Deputez de toutes les Provinces, mais d'une autre maniere que l'Aſſemblée des Etats Ge-

neraux, puis que leur nombre eſt reglé. La *Gueldre* y en envoye deux, la *Hollande* trois, *Zelande* deux, *Utrecht* un, *Friſe* deux, *Over-Yſſel* & *Groningue* châcune un, faiſant en tout le nombre de douze. L'on n'y opine pas par Provinces comme aux *Etats Generaux*, mais par têtes, & chaque Deputé preſide une ſemaine par tour. Les Gouverneurs des Provinces ont ſeance & voix deciſive au Conſeil d'Etat: Le Treſorier General qui eſt le premier des Miniſtres de l'Etat y a ſeance auſſi, mais il n'a qu'une voix deliberative bien qu'il ait la qualité de Conſeiller. Il ne laiſſe pas d'y avoir beaucoup de credit, parce qu'il y eſt pour la vie, auſſi bien que le Deputé qui y eſt de la part des Nobles de *Hollande*, & les deux Deputez de la Province de *Zelande*: Les autres n'y ſont que pour deux, trois ou au plus pour quatre ans.

Le Conſeil d'Etat execute les reſolutions des Etats Generaux: Il leur propoſe & donne advis touchant les moyens les plus faciles de faire des levées de troupes & de deniers, comme auſſi la quantité des uns & des autres à proportion de la neceſſité de l'Etat, ſelon la conjoncture & la revolution de ſes affaires. Ce ſont les Surintendans de la Milice, des fortifications & des contributions que le Païs ennemi paye. Ils ont la diſpoſition & l'expedition des paſſeports, des affaires

faires & du revenu de toutes les places & de tout le païs conquis depuis l'Union, lesquels y ayant été annexez par armes communes de l'Etat, appartiennent aux Etats Generaux & non à ceux d'une Province particuliere.

Vers la fin de châque année ce Conſeil dreſſe un état de la depenſe qu'il juge devoir être neceſſaire pour l'année ſuivante, lequel il preſente aux Etats Generaux, & les prie de diſpoſer les Etats des Provinces particulieres à conſentir à la levée de ces deniers, à proportion de ce que chaque Province a accoûtumé & eſt obligée de payer, comme en la ſomme de cent mille livres

	f.	*ſ.*	*d.*
La Guelde paye	5612 -	5 -	0
La Hollande	58309 -	1 -	10
La Zeelande	9183 -	14 -	2
Utrecht	5830 -	17 -	11
La Friſe	11661 -	15 -	10
Over-Yſſel	3571 -	8 -	4
Groningue	5830 -	17 -	11
	100000 -	0 -	0

Lors que le Conſeil d'Etat demande une levée extraordinaire de deniers, cette *petition*, c'eſt ainſi qu'on l'appelle, ſe fait au nom du Gouverneur & du Conſeil d'Etat,

qui n'eſt qu'une formalité introduite du temps que ces Provinces étoient encore gouvernées par des Souverains, & eſt encore obſervée par le Gouverneur & par le Conſeil d'Etat des Provinces de l'obeïſſance du Roi *d'Eſpagne:* Ce mot de *petition* ſignifie proprement une requiſition ou demande d'une choſe que celui qui la donne a droit ou pouvoir d'accorder ou de refuſer. Les premiers Comtes ne s'en ſervoient qu'aux occaſions extraordinaires, mais ſous les Princes de la Maiſon de *Bourgogne* & *d'Aûtriche* ce devint une choſe ordinaire & annuelle, comme elle l'eſt encore preſentement dans les Provinces de l'obeïſſance du Roi *d'Eſpagne.*

Le Conſeil d'Etat diſpoſe de toutes les ſommes de deniers deſtinez à toutes les affaires extraordinaires de l'Etat en general: Il fait expedier les ordonnances pour toute la depenſe de l'Etat, ſur les reſolutions que les Etats Generaux ont auparavant priſes en gros. Les ordonnances doivent être ſignées par trois Deputez d'autant de diverſes Provinces comme auſſi par le Threſorier General, & aprés cela on les envoye à la Chambre des comtes pour y être enregiſtrées avant que le Receveur General les puiſſe payer; mais auſſi aprés cela elles ſont payées ſans difficulté & ſans empêchement ou delai.

Châque Province fait lever la ſomme de deniers

deniers qu'il lui plaît, & par telles voyes & tels moyens qu'elle juge à propos, dont elle envoye ſa quote-part de la charge generale au Receveur General, & employe le ſurplus ainſi qu'elle trouve bon aux neceſſitez preſentes, ou le reſerve pour d'autres occaſions.

La Chambre des comtes fut erigée il y a environ ſoixante ans pour le ſoulagement du Conſeil d'Etat, pour examiner & arrêter les comtes des Receveurs generaux & ſubalternes, & pour enregîtrer les ordonnances du Conſeil d'Etat qui a la diſpoſition des finances. Cette chambre eſt compoſée de deux Deputez de chaque Province qui changent de trois en trois ans, mais non pas tous.

Outre ces Colleges il y a encore un Conſeil de l'Admirauté, lequel a la diſpoſition abſoluë des affaires de la Marine; lequel lors que les Etats Generaux ont reſolu, de l'advis du Conſeil d'Etat, de mettre en Mer une armée navale d'un certain nombre de vaiſſeaux, dont il regle le rang & la grandeur, les choiſit & les arme, leve les Matelots & fait la depenſe des derniers deſtinez aux affaires de cette nature.

Ce Conſeil eſt diviſé en cinq Colleges, dont il y en a trois en Hollande, ſçavoir à *Rotterdam*, à *Amſterdam*, & à *Hoorn* & *Enck-*

Enckhuyſen alternativement : Le quatriéme qui eſt pourtant le troiſiéme en ordre, eſt à *Middelbourg* en *Zelande*, & le cinquiéme à *Harlingue* en *Friſe*. Châcun de ces Colleges eſt compoſé de pluſieurs Deputez tirez partie des Provinces où ils ſont établis, & partie des Provinces voiſines : Le nombre eſt reglé mais non égal par tout. L'Amiral, & en ſon abſence le Lieutenant Admiral, a ſeance dans tous ces Colleges quand il s'y trouve, & alors il y preſide. Il prend connoiſſance de tous les crimes commis ſur la Mer : Il juge tous les pirates & toutes les fraudes & negligences commiſes à l'égard du payement des droits d'entrée & de ſortie, dont le revenu eſt affecté à l'Admirauté & employé à ſon ſervice. Lors que ce fonds n'eſt pas capable de fournir à toute la depenſe en temps de guerre, les Provinces y ſuppléent par un fonds extraordinaire qu'elles font à la requiſition du Conſeil d'Etat : Mais d'autant qu'il ne peut pas être épuiſé en temps de paix par une depenſe perpetuelle, parce qu'on n'en fait point d'autre que celle qui ſert à l'eſcorte des navires marchands de tous côtez, le ſurplus de ce revenu eſt employé au bâtiment de quelques grands vaiſſeaux de guerre, & à fournir les Arſenaux & les Magaſins de toutes les choſes neceſſaires pour le bâtiment & l'armement d'un plus grand nombre de grands

vaiſ-

vaiſſeaux, que celui dont on peut avoir beſoin dans la continuation d'une longue guerre.

Dés que les Etats Generaux ont réſolu le nombre & la qualité des vaiſſeaux, dont l'Armée navale que l'on doit mettre en Mer ſera compoſée, & que le Conſeil en a fait expedier l'ordre pour l'Admirauté, châque College arme à proportion de ce qu'il eſt obligé, en ſorte que celui *d'Amſterdam* fait toûjours la troiſiéme partie de tous les armemens, & les autres Colleges châcun une ſixiéme. En tout cela *l'Amiral* n'a point d'autres avantages, au delà de ſes appointemens, que la part qu'il a aux navires qui ſont declarez de bonne priſe. Châque College nomme les Capitaines & les Officiers Generaux de ſon Eſcadre, & aſſigne à chaque vaiſſeau le nombre de ſes Matelots & Soldats: Aprés cela châque Capitaine fait ſon devoir & ſes diligences pour avoir les meilleurs hommes, & ſe charge du ſoin de pourvoir ſon vaiſſeau des vivres neceſſaires pour le temps du voyage qui lui eſt marqué par l'Admirauté, & ce à une certaine penſion par jour pour chaque homme. C'eſt en s'acquittant bien ou mal de ce devoir, & en donnant ordre à ce qu'il n'y manque point de Chirurgiens ni de medicamens, ni aucunes des autres choſes neceſſaires pour la conſervation de la

ſanté

ſanté de l'équipage, que les Capitaines acquierent du credit auprés des matelots, & par le témoignage de ceux ci auprés de l'Amirauté, de l'opinion & de l'eſtime de laquelle dépend toute la fortune des gens de Marine. Tellement que l'on voit qu'en tous leurs voyages il y a de l'émulation entre les Capitaines particuliers, à qui traitera le mieux ſes Matelots & qui employera mieux les deniers affectez à leur avitaillement, au lieu de ſe ſervir de quelques chetives & méchantes inventions, pour remplir leur bourſe du vuide du ventre de leurs Matelots en leur faiſant donner des viandes corrompues & malſaines: Auſſi la bonne qualité des vivres & la propreté du vaiſſeau, ſont les ſeules choſes qui peuvent principalement preſerver de l'infection cette quantité de peuple enfermé & entaſſé dans un ſi petit eſpace.

Les appointemens de tous les grands Officiers de cet Etat ſont fort petits. J'ay déja dit qu'un Bourguemaitre *d'Amſterdam* n'a par an qu'environ cinquante livres ſterling. Le Lieutenant Admiral, car depuis la mort du *Prince d'Orange* dernier decedé jusques à l'an 1670 il n'y a point eu d'Admiral en Chef, n'en a que cinq cent, & le Conſeiller Penſionaire de *Hollande* que trois cent.

Il ſemble que la grandeur de cet Etat conſiſte principalement en ces ordres, quoi qu'ils paroiſſent être aſſez confus & compoſez de diverſes pieces : Mais bien plus dans les deux grands effets qu'ils produiſent, ſçavoir le choix exquis des principaux officiers des premiers emplois dans les Villes, dans les Provinces & dans l'Etat, & la grande ſimplicité & modeſtie dans la maniere d'agir & en la vie de leurs principaux Miniſtres, ſans laquelle le peuple n'auroit jamais la patience de ſouffrir le pouvoir abſolu des Magiſtrats dans les Villes, & l'infinité d'impoſitions dont il eſt chargé par tout le païs; l'un & l'autre y étant plus grands qu'en aucun autre lieu quelque abſolu & deſpotique que le gouvernement y puiſſe être. Mais c'eſt dans leurs Aſſemblées & dans les deliberations de leurs Magiſtrats que l'on voit les preuves de leur ſuffiſance & de leur capacité, & celles de leur humeur par la conduite de leur vie dans leur famille & parmi les autres bourgeois leurs Compagnons. Ce ſont elles qui établiſſent ou ruïnent la reputation des particuliers, tant auprés du peuple qu'auprés des Magiſtrats de leurs Villes, lesquels pour ne s'expoſer pas trop à l'envie & au mécontentement du peuple, donnent beaucoup à ſon opinion dans le choix des perſonnes qu'ils nomment à la Ma-

Magiſtrature. Par ce moyen il arrive que bien que l'on ne puiſſe peut être pas dire, que toute la Nation en general ſoit bien aviſée, neantmoins le gouvernement eſt prudent & ſage, parce qu'il eſt compoſé des plus ſages de la Nation: Cela lui donne un tres grand avantage par deſſus les autres, dont la capacité peut bien être de plus grande étendue, ſans qu'elle ſoit ſi utile à l'Etat & au public, ſur tout lors que la capacité, la ſageſſe & l'honnêteté ne ſont pas les qualitez qui avancent les hommes au maniement des affaires d'Etat, comme elles ſont ordinairement dans cette Republique.

Cependant, bien que ce peuple qui eſt naturellement froid & peſant, n'ait pas aſſez d'eſprit peut-être, pour fournir à une jolie & agreable converſation, il ne manque point de bon ſens & eſt fort capable de faire ſes affaires tant publiques que particulieres. Ce qui fait un talent ſi different de l'autre que ſelon mon avis, ils ne ſe rencontrent pas ſouvent en un même ſujet. Car le premier procede de la chaleur du cerveau, qui produit des eſprits plus ſubtils & plus vifs, & ainſi les mouvemens des penſées ſont plus legers & plus agiles & donnent plus d'étendue aux imaginations, qu'à celles qui ſe forment dans les têtes froides où les eſprits ſont plus épais & plus ſtupi-

des

des, & les mouvemens des penſées plus lents & plus peſants : Mais auſſi les impreſſions en ſont plus profondes & demeurent plus longtemps, parce qu'une imagination n'en eſt pas ſi tôt ni ſi aiſement effacée, que s'ils en produiſoient continuellement de nouvelles. Ceci eſt cauſe que les perſonnes peſantes & ſtupides ſont plus fermes & plus opiniâtres, & que celles qui ſont plus vives & plus éveillées ſont plus inconſtantes & plus changeantes : Au reſte il ſemble que la plus grande capacité par rapport aux affaires conſiſte à les pourſuivre avec fermeté, & à n'en point demordre qu'on ne les voye achevées, en ſorte que cette application continuelle & infatigable ne ſoit detournée ni divertie à toute heure par de nouvelles eſperances ou craintes, par des difficultez & des dangers, ou par l'apas de quelque meilleure entrepriſe. Le premier de ces talens coupe comme un raſoir & l'autre comme une hache. L'un a la trempe bonne, le trenchant fin & ſubtil, mais il s'émouſſe aiſément dés qu'il rencontre la moindre dureté & reſiſtance. L'autre a de la force & de la peſanteur pour penetrer & couper juſques au fonds tout ce qu'il rencontre : Enfin l'un eſt fait pour l'ornement & l'autre pour l'uſage.

Je croi pouvoir dire encore, que la chaleur du cœur eſt ordinairement accompagnée

de celle du cerveau ; tellement que ceux qui ont les imaginations les plus vives ont auſſi les paſſions les plus violentes. Il y a peu de perſonnes, à la reſerve de celles qui ont quelque défaut manifeſte, qui n'ayent aſſez de ſens pour diſtinguer entre le bien & le mal, le bon & le mauvais, quand ils enviſagent l'un & l'autre, & par conſequent qui n'ayent aſſez de jugement pour faire leurs affaires, lors qu'ils ſe poſſedent & qu'ils ne ſont pas entrainez & corrompus par quelque humeur vicieuſe, par la paſſion, la colere ou l'orgueil, l'amour ou la haine, l'ambition ou l'avarice, le plaiſir ou le reſſentiment. Il ſemble reſulter de là que la froideur des paſſions eſt le principe naturel de la capacité & de l'honnêteté parmi les hommes, comme la grande fin des inſtructions morales des Philoſophes eſt de les domter & de les moderer. Ces conſiderations pourront ſervir peut etre, à diminuer la ſurpriſe où l'on ſe trouve de voir dans une même nation ſi peu de vivacité & d'apparence d'eſprit, & cependant tant de ſageſſe & de prudence qu'il en paroit dans la conduite & les ſuccés de cet Etat depuis prés de 200. ans. Il n'en faut pas d'autres preuves que la puiſſance & la grandeur à laquelle il eſt parvenu, par des degrés ſi foibles, & de ſi petites ſemences.

L'autre circonſtance dont j'ai parlé, comme

me d'une des cauſes de leur grandeur, eſt la ſimplicité & la modeſtie que l'on voit en leur maniere de vivre, laquelle eſt ſi generale que je n'y connois pas un ſeul homme qui ſorte des termes de la frugalité ordinaire du païs: Elle eſt ſi grande que des deux plus grands Officiers de mon temps, ſçavoir le Lieutenant Admiral de *Ruyter* & le Conſeiller Penſionaire de *Wit*, dont l'un a la reputation chés les étrangers d'être le premier homme du monde pour la marine, & l'autre celle du plus grand Miniſtre d'Etat de nôtre temps, je n'ai jamais veu le premier mieux vêtu que le dernier Capitaine de vaiſſeau, ni en caroſſe ni avec autre ſuite que celle d'un ſeul valet. Et pource qui eſt de ſa maiſon à *Amſterdam*, elle n'a ni en ſa grandeur ni en la magnificence de ſon bâtiment, ou de ſes meubles ou de ſa dépenſe, rien au deſſus de celles des marchands & des gens de la même Ville. Quant au Conſeiller Penſionaire *de Wit*, qui a un tres grand credit dans le gouvernement, tout ſon train & toute la dépenſe de ſa Maiſon n'avoit rien de different de celui des autres Deputez & Miniſtres de l'Etat. Son habit étoit grave, ſimple & populaire: Sa table n'étoit ſervie que pour ſa famille & pour un ami, & toute ſa ſuite à la reſerve de quelques Commis & Clercs, entretenus dans un bureau proche

de chez lui, aux dépens du public, étoit compoſée d'un ſeul valet qui faiſoit tout le ſervice ordinaire de ſa Maiſon, & lors que ce Miniſtre faiſoit des viſites de ceremonie, le valet mettoit un ſimple manteau de livrée & ſuivoit le caroſſe dans la ruë. Aux autres occaſions on le voyoit ordinairement par la Ville à pied ſuivi d'un ſeul valet, & quelquefois ſeul comme le plus ſimple bourgeois de la *Haye*. Et cette maniere de vivre n'étoit pas ſeulement affectée ou ordinaire à ces deux perſonnes là ; elle étoit commune à tous ceux dont tous leurs Magiſtrats & leurs Colleges ſont compoſez. Je ne parle point des Officiers militaires qui ſont du nombre de leurs ſerviteurs, & qui vivent d'un air bien different, mais generalement plus modeſte que dans les autres païs.

Ainſi ce peuple glorieux, qui ſous le gouvernement du Roi *d'Eſpagne*, ne pouvoit ſoufrir une puiſſance abſolüe & deſpotique, qui avoit pris les armes pour ſe faire décharger des impoſitions & des troupes étrangeres, à bien pû depuis s'accoûtumer à tout cela, mêmes juſques au dernier degré ſous leurs Magiſtrats populaires. Ils ſont aſſujettis à des loix tres dures, menacez de ſeveres executions, environnez de forces étrangeres, & opprimez de tant de ſortes de taxes & d'impoſitions, qu'il n'y a point de païs

que

que je ſçache, où il y en ait de ſemblables. Cependant ils ſoufrent patiemment tout cela, d'autant que ce ſont là des qualitez qui acquierent l'eſtime generale de tout le peuple, & qui ouvrent le chemin aux offices & à l'autorité: Parce que perſonne ne ſe peut exempter de la ſeverité & de l'execution des loix: Parce que les ſoldats ſont confinez dans les garniſons des places frontieres & que la garde des Provinces & des Villes de commerce eſt commiſe aux bourgeois mêmes: Et enfin parce que l'on ne voit point que les deniers publics faſſent entrer de grandes richeſſes dans les bourſes des particuliers, ſoit pour relever les familles ou pour entretenir la prodigalité, la dépenſe vaine & extravagante, & le luxe des particuliers: Mais au contraire que tous les deniers publics ſont employez pour la ſeureté, la grandeur & l'honneur de l'Etat, & que les Magiſtrats mêmes payent leur part de toutes les impoſitions qui ſe levent ſur le peuple.

Quoi que le luſtre de l'autorité des Princes *d'Orange* ait été en quelque façon éclipſé, par la mort prematurée du dernier decedé, & pendant l'enfance de celui-ci: Neantmoins comme il eſt tres conſtant qu'elle a eu une part fort eſſentielle à la premiere forme de ce gouvernement, & à toutes les fortunes qu'il a couru pendant que cet Etat

s'eſt formé, augmenté & agrandi, auſſi a t'elle jetté des racines bien profondes, non ſeulement en l'affection du peuple de ſix de ces Provinces, mais en celle de Hollande même, nonobſtant que les Etats de cette Province aient pris tant de peine depuis vingt ans à la ſupprimer ou à l'exclure.

Elle commença en la perſonne de *Guillaume de Naſſau*, à la naiſſance de l'Etat, & fut moins fondée ſur la qualité de Gouverneur de *Hollande* & de *Zelande*, qu'il avoit du temps de *Charles* V. & de *Philippes* II, que ſur la reputation qu'il avoit d'être tres ſage, bon & tres courageux, qualitez que ce Prince poſſedoit par excellence & qu'il a laiſſées comme une ſucceſſion à toute ſa poſterité. Ce ſont en effet les qualitez qui acquierent l'affection & l'eſtime du peuple, & qui donnent de l'autorité parmi eux en toutes ſortes d'Etats. On peut dire que depuis le temps de *Claudius Civilis*, cette Nation en particulier n'a peut être jamais été ſans Chef, ſous tel titre que ce ſoit, mais un Chef aſſujetti à leurs loix & coûtumes & à la puiſſance Souveraine de l'Etat.

Il ſemble que lors que cet Etat commença à ſe former, immediatement aprés ſon ſoûlevement contre le Roi d'*Eſpagne*, la puiſſance & les droits que *Guillaûme* Prince *d'Orange* poſſedoit comme *Gouverneur de quelques*

ques Provinces lui furent conſervez : Mais ceux qui ſont inſeparables de la Souveraineté furent deferez à l'Aſſemblée des Etats Generaux. Elle ſe reſerva le pouvoir de faire la paix & de declarer la guerre; de traiter des alliances avec les étrangers; de battre la monoye & de lever des ſubſides. Le Prince eut le commandement des Armées tant par mer que par terre, en qualité de Capitaine General & d'Amiral, avec la diſpoſition de toutes les charges militaires; le pouvoir d'accorder le pardon & la remiſſion des crimes; & enfin l'élection des Magiſtrats ſur la nomination des Villes, qui en preſentent trois au Gouverneur, dont celui-ci en choiſiſſoit un. C'étoit le Conſeil d'Etat qui convoquoit anciennement les Etats Generaux, c'étoit là où le *Prince* avoit le plus d'autorité. Cependant depuis ce changement là, les Etats n'ont pas laiſſé de ſe ſervir ordinairement de ſon advis dans toutes les affaires d'importance. Comme les Etats Generaux repreſentent la Souveraineté, ainſi le Prince *d'Orange* repreſente la dignité de cet Etat par ſes gardes; par la ſuite de tous les Officiers de guerre; par la negociation avec tous les Miniſtres étrangers; par la ſollicitation de tous les pretendans du païs; par la ſplendeur de ſa Cour; par la magnificence de ſa dépenſe, ſoûtenüe par les appointemens & par les droits de tou-

tes ſes charges & de tous ſes Commandemens, auſſi bien que par le grand revenu de ſes propres biens, qui conſiſtent en terres & en des Principautez Souveraines, tant en *France*, qu'en *Allemagne*, dans le Comté de *Bourgogne* & en pluſieurs quartiers des dix ſept Provinces. Auſſi le Prince *Henry* avoit accoûtumé de repondre à ceux qui le vouloient flatter d'une puiſſance plus abſoliie, qu'il avoit tout ce qu'un ſage Prince pouvoit deſirer en cet Etat, puis qu'en effet il ne lui manquoit rien que le pouvoir de punir les perſonnes & de lever de l'argent: Qu'il aimoit bien mieux que la forme du gouvernement demeurât chargée de l'envie premier que de l'attirer ſur ſa perſonne, & qu'il ſçavoit que ſans le conſentement du peuple il étoit impoſſible d'en tirer les ſommes neceſſaires pour la défenſe d'un ſi petit Etat contre de ſi puiſſans voiſins.

C'eſt ſur ces fondemens que cet Etat a été premierement établi, & c'eſt par ces ordres qu'il s'eſt maintenu jusques au decés du dernier Prince *d'Orange*, lors que le grand credit que la Province de *Hollande* avoit parmi les autres, fit partager l'autorité du Prince entre pluſieurs Magiſtrats de l'Etat. Ceux des Villes ſe firent donner l'élection de leurs propres Magiſtrats. Les Etats Provinciaux voulûrent avoir la diſpoſition de toutes les char-

charges des troupes qu'ils payoient, & les Etats Generaux ſe reſervérent celle du Commandement des armées, & le donnérent à des Officiers qui étoient à leurs gages, & lesquels ils ſubſtituoient & changeoient toutes les fois qu'il leur plaiſoit. Il n'y avoit plus de puiſſance qui pût faire grace à ceux que la rigueur de la Loi avoit condamnez, & il n'y avoit plus perſonne en qui l'on vît des marques de la dignité & de la grandeur de l'Etat. Auſſi ne ſe pouvoit il que l'un & l'autre ne fût tres ſenſible au peuple, vû qu'il n'y a perſonne qui ſe puiſſe aſſeurer qu'il ne ſera jamais aſſez malheureux pour commettre quelque faute, dont il ne pourroit eſperer de pardon. Il n'y a auſſi perſonne à qui la ſplendeur & la pompe du gouvernement ne donne dans la veüe, non ſeulement parce que c'eſt un amuſement pour les faineans, mais parce que c'eſt une marque de la grandeur, de l'honneur & de la richeſſe d'un païs.

Bien qu'on eut en quelque façon ſuppléé à ces défauts depuis prés de vingt ans, & que cette forme de gouvernement fût maintenüe par la grande autorité & richeſſe de la Province de *Hollande*, de laquelle les autres ſix ont une eſpece de dépendance, & par la grande ſuffiſance, integrité & fermeté de ſon Premier Miniſtre, qui ont contribué beau-

coup aux heureux ſuccés de leurs affaires; toutefois comme cette maniere de gouverner étoit oppoſée à l'humeur & à l'inclination violente du peuple, l'on ne pouvoit pas douter qu'à meſure que ce jeune Prince avanceroit en âge, les grandes vertus & qualitez que le melange du ſang Royal avec celui de Prince devoit neceſſairement produire, ne relevaſſent avec le temps ſon autorité & ne la portaſſent même au delà de celle de ſes glorieux ancêtres.

Mais d'autant que les curieux pourroient deſirer de ſçavoir auſſi quelque choſe des autres Provinces, auſſi-bien que de celle de *Hollande*, du moins en general, & quelle difference il y a entre elles; il faut remarquer, que la conſtitution de *Gueldre*, de *Zelande* & *d'Utrecht* eſt fort ſemblable à celle de *Hollande*, les Etats de toutes ces Provinces étant compoſez de Deputez de la Nobleſſe & des Villes avec quelque petite difference pourtant. Car en *Gueldre* tous les nobles qui ont de certains fiefs ou Seigneuries dans la Province, font enſemble la moitié des Etats, & les Deputez des Villes l'autre: Et bien qu'ils n'envoyent qu'un certain nombre de Nobles à l'Aſſemblée des Etats Generaux, neantmoins tous les Nobles de *Gueldre* s'y peuvent trouver, pourveu qu'ils y viennent à leurs depens.

La

La race des Nobles ayant été éteinte en *Zelande* pendant les guerres de *Bourgogne* & *d'Eſpagne*, & le Prince *d'Orange* y poſſedant le Marquiſat de *Vere* & de *Vliſſingue*, ſon Alteſſe compoſe ſeule tout l'ordre de la Nobleſſe de la Province, en qualité & ſous le tître de Premier Noble, & repreſente la Nobleſſe de toute cette Province. A cauſe de cela ſon Deputé a la premiere voix & la premiere place dans les Etats, au Conſeil d'Etat & en la Chambre des comtes de la Province. Comme *Seigneur de Vere* & de *Vliſſingue* il a auſſi le droit de créer les Magiſtrats de ces deux Villes; tellement que l'on peut dire qu'il n'eſt pas ſeulement le maître du ſuffrage de l'Ordre des Nobles, mais auſſi de celui de ces Villes, qui font le tiers des ſix qui envoyent leurs Deputez à l'aſſemblée des Etats, & qui repreſentent la Souveraineté de la Province.

En celle *d'Utrecht* il y a cela de particulier, que huit Deputez du *Clergé* ont ſeance aux Etats, avec les Deputez des Nobles & des *Villes*, & font un troiſiéme & le premier ordre des Etats de cette Province. Les Magiſtrats de la ville *d'Utrecht* les nomment, & les Nobles avec les quatre petites Villes de la Province les éliſent conjointement, le ſuffrage de châque Noble étant d'autant de poids que celui de chaqu'une de ces petites Villes.

les. C'eſt à cauſe de cela qu'on les appelle Elûs. Les avantages & les revenus de ces Chapîtres, qui étoient anciennement affectez aux gens d'Egliſe, ſont preſentement poſſedez par des Laïques, qui ſont la plûpart ou Gentilshommes ou perſonnes de condition, tant de la même Province que des autres voiſines.

Le gouvernement de *Friſe* eſt bien different de celui des quatre Provinces dont nous venons de parler. Il eſt compoſé de quatre membres, ſçavoir du quartier *d'Oſtergo* qui contient onze bailliages, de *Weſtergo* qui en a neuf, *de Seven-wolden* qui en a dix, & des Villes. Châque bailliage comprend un certain nombre de Villages, les uns dix ou douze & les autres quinze ou vingt, ſelon leur étendue. Le quatriéme membre eſt celui des Villes de la Province qui ſont au nombre d'onze. Châcun de ces quatre membres a droit d'envoyer ſes Deputez à l'Aſſemblée des Etats, ſçavoir deux de chaque bailliage & autant de chaque Ville. Ceux-ci repreſentent la Souveraineté de la Province, deliberent & reſolvent toutes ſortes d'affaires de quelque importance qu'elles puiſſent être, ſans qu'ils ſoyent obligez de conſulter là deſſus l'intention & la volonté de leur Committens, à quoi les Deputez des autres Provinces, dont nous avons parlé, ſont tres particulie-

lierement obligez, & de ſuivre ponctuellement les inſtructions dont leurs Committens les ont chargez, & de ſçavoir leur intention devant que d'acquieſcer à aucune affaire nouvelle que l'on propoſe.

Ce ſont les Nobles & les Villes, qui dans les autres Provinces choiſiſſent les Deputez dont leurs Etats ſont compoſez, mais la conſtitution du gouvernement de *Friſe* eſt toute autre. Car châque bailliage qui contient une certaine étendue de païs & un certain nombre de Villages, ainſi qu'il vient d'être dit, eſt gouverné par un Bailli qu'ils appellent en leur langue *Grietman*, & cet Officier gouverne tout ce quartier, aſſiſté d'un certain nombre de perſonnes qu'ils appellent *Aſſeſſeurs*, qui jugent enſemble toutes les cauſes civiles en premiere inſtance : Mais l'on appelle de leurs ſentences à la Cour de Juſtice de la Province. Lors que les Etats ſont convoquez, châque Bailli aſſemble toutes les perſonnes de quelque condition ou qualité qu'elles ſoyent, qui poſſedent une certaine quantité d'arpens de terre en ſon bailliage ; & ce ſont ces gens là qui nomment à la pluralité des voix, les deux Deputez que le bailliage envoye à l'aſſemblée des Etats.

D'autant que cette Aſſemblée repreſente la Souveraineté de la Province, elle diſpoſe de

de toutes les charges vacantes. Elle choiſit les neuf Deputez dont ce College permanent, qui fait le Conſeil d'Etat de la Province, eſt compoſé; comme auſſi douze Conſeillers, c'eſt à dire trois de châque quartier, qui compoſent la Cour de Juſtice de la Province, & ſont Juges de toutes les cauſes civiles en dernier reſſort, & jugent ſouverainement toutes les criminelles mêmes en premiere inſtance. En toute la Province il n'y a que cette ſeule jurisdiction criminelle; au lieu que dans les autres Provinces il n'y a point de Ville qui ne l'ait, & il y a même pluſieurs Seigneurs & Villages à qui la haute, moyenne & baſſe Juſtice appartient.

L'élection des Deputez de la Province de *Groningue*, laquelle eſt en ces mêmes quartiers là, ſe fait de la même façon qu'en *Friſe*, par ceux qui y poſſedent une certaine quantité d'arpens de terre. Mais en *Over-Yſſel* tout les Gentilshommes, qui y poſſedent des terres Seigneuriales de la qualité requiſe font partie des Etats de la Province.

Ces trois Provinces, avec la *Weſtphalie*, & le païs qui eſt ſitué entre le *Weſer*, *l'Yſſel* & le *Rhin*, étoient autrefois le ſiege des anciens *Friſons*, qui ſous le nom de *Saxons* (lequel on leur donna, à ce que quelques uns diſent, à cauſe des armes dont ils ſe ſervoient, & qui étoient faites comme une faucille dont le

le trenchant eſt au dehors, lesquelles ils appelloient *Saxes*) furent les vaillants conquerants de l'Ile de *Bretagne*. Ils y avoient été appellez par les habitans, qui ſe trouvant abandonnez des *Romains* ne pouvoient pas faire tête aux *Pictes*, qui les fatiguoient par des courſes continuelles: Car pendant les guerres qu'ils avoient ſi long-temps ſoûtenues contre les *Romains*, & depuis dans la longue ſervitude qu'ils ſouffrirent ſous les mêmes *Romains*, auſſi bien que dans les demêlez continuels que ces peuples, & en ſuite leurs maîtres avoient eu entre eux, ils avoient perdu les plus vaillans & les plus genereux de la Nation, ou abâtardi & abattu le cœur & le courage des autres.

L'Evêque de *Munſter*, dont le Dioceſe eſt en ces quatiers-là, a été le premier qui m'ait fait voir évidemment que c'étoit là la demeure de nos anciens *Saxons*, & je n'ai point eu de peine à me le perſuader aprés ce que j'en ai remarqué en liſant les Hiſtoires de ce temps là. Je me ſuis facilement confirmé en cette croiance en m'informant de l'ancien langage des *Friſons*, qui a encore preſentement tant d'affinité avec nôtre ancien *Anglois* que l'on voit comme à l'œil, que ç'a été une même langue, pluſieurs de leurs mots ayant retenu juſques icy une ſignification & prononciation tout à fait differente

de

de celle des *Flamans*. Cela ſe remarque principalement dans une petite Ville de Friſe nommée *Molquern*, ſituée ſur le *Zuyder-Zee*, laquelle eſt encore aujourd'hui bâtie de la façon que *Tacite* decrit les Villages des anciens *Allemans*, ſans aucune regle ni ordre, ligne ni angle, mais ainſi que châcun jugeoit à propos de bâtir ſa maiſon en pleine Campagne pour ſa commodité; de ſorte que quand un étranger y entre, il faut neceſſairement qu'il ſe ſerve de guide pour ſortir de ce labirinthe.

Sur ces informations & remarques, & ſur le recit particulier que l'on m'a fait depuis de la conſtitution de la Province de *Friſe*, qui eſt ſi differente de celles des autres, j'ai fait pluſieurs reflexions qui ne me permettent plus de douter que ces conſtitutions ne ſoient les originaux de pluſieurs des plus anciennes de celles qui ſont établies parmi nous, & dont on n'en trouve point d'autres. Il ſemble non ſeulement qu'elles y ont été introduites par les *Saxons*, mais de plus qu'elles y ont été ſi bien plantées & enracinées, pendant la longue & abſoluë poſſeſſion, qu'ils ont eüe de cette partie de l'Ile que l'on appelle *Angleterre*, qu'elles s'y ſont conſervées la plûpart comme à la nage, à travers de tant de deluges & de conquêtes des *Danois* & des *Normans*. Et peut-être ne manqueroit-il point

point de matiere à celui qui auroit la curioſité & l'application de remarquer la comparaiſon, que l'on pourroit faire des Baillifs & des Grietmans de *Friſe* avec nos Sherifs; de leurs Aſſeſſeurs avec nos Juges de Paix; des jugemens des cauſes civiles en leurs diſtricts en premiere inſtance, toutesfois non ſans appel, avec la coûtume de nos Seſſions; de leur Cour de Juſtice compoſée de Conſeillers tirez de tous les quartiers, avec nos quatre Circuits; de ceuxçi qui ont ſeuls toute la judicature des crimes avec nôtre Kingsbench ou banc du Roi; de l'Aſſemblée de leurs Etats avec nôtre Parlement, ou du moins avec nôtre Chambre Baſſe; & plus particulierement des deux Deputez que chaque Ville choiſit comme nous, & deux de chaque bailliage, comme nous de châque *Comté*. Cela ſe fait auſſi à l'égard de ces derniers par le ſuffrage de toutes les perſonnes qui poſſedent une certaine quantité de terres, & ce dans une Aſſemblée que le *Grietman* convoque pour cet effet. Ces Deputez ont auſſi pouvoir de reſoudre & de regler toutes choſes, ſans qu'il ſoit beſoin qu'ils ayent recours à ceux qui les ont choiſis ou qu'ils aprennent leurs intentions: Circonſtances qui ſont toutes conformes à nos conſtitutions & abſolument differentes de celles des autres Provinces de l'Union, & j'oſe dire de celles de

tous les autres Etats qui ſont preſentement, ou qui ont été autrefois formez parmi toutes les autres Nations de l'Europe.

C'eſt à ce principe que nous devons rapporter ce me ſemble, ce que j'ai ſouvent admiré; ſçavoir que nous n'avons jamais veu en *Angleterre*, ni trouvé dans les regiſtres qu'aucun Seigneur, ou aucune terre Seigneuriale ait pretendu que l'exercice de judicature y fut annexé, non plus de ce que l'on apelle haute, moyenne ou baſſe jurisdiction, qui ſemble être une des marques de l'ancienne Souveraineté, bien que nous le voyons frequemment parmi nos voiſins, tant dans les Monarchies plus abſolües, que dans les Etats plns libres & plus populaires.

Chap. III.

De leur Situation.

La *Hollande*, *la Zelande*, *la Friſe* & *Groningue* ſont ſituées ſur la Mer, & ſont la force & la grandeur de cet Etat. Les trois autres Provinces avec les Villes conquiſes en *Brabant*, *Flandres* & *Cleves*, ne ſervent que de dehors & de Frontieres pour la ſeureté & defenſe de celles-ci. Il n'y a perſonne qui puiſſe dire peut être les grands & étranges changemens, qui ſont arrivez en la ſuper-

perficie & aux bords de ces païs le long de la Mer de temps à autre, par de furieuſes inondations qui ont noyé le païs, lors que les vents & les flux de la Mer ſe ſont joints aux debordemens des rivieres. C'eſt pourquoi l'on ne peut pas dire, ſi dans les ſiecles paſſez la *Hollande* n'a pas été toute bois & forêt & un païs inégal, ainſi que quelques anciennes traditions le veulent faire croire, & ſi depuis elle n'a pas été unie de la façon que nous la voyons aujourd'hui par la Mer, laquelle ſe donnant entrée dans le païs l'a couvert long-temps, enſuite de quoi s'étant retirée le païs s'eſt remis à l'aide de l'induſtrie. Car il eſt certain que quelque fois, la Mer fait pendant quelques années des progrés continuels vers une côte, & ſe retire de celle qui lui eſt oppoſée, & que dans un autre ſiecle elle change tout à fait de cours, cedant ce qu'elle avoit occupé auparavant, & occupant en échange ce qu'elle avoit quitté. Mais je ſuppoſe, que ce grand changement ſe fit en *Hollande* lors que la Mer ſepara premierement *l'Angleterre* de la terre ferme, coupant cette langue de terre qui l'attachoit à la *France* entre *Douvre* & *Calais*. Il eſt vrai que cela a un peu l'air d'une fable; du moins ſuis je bien aſſeuré que ce n'eſt pas une verité qui ait ſes preuves. Au contraire, il eſt certain que l'on ne trouve aucune men-

tion ni même la memoire de ces grands changemens, dans ceux qui ont écrit il y a 1600 ans, mais que l'état de toutes ces côtes & la nature du terroir, particulierement celui de *Hollande* étoit tel qu'il eſt encore aujourd'hui, à la reſerve des ameliorations que les richeſſes, le temps & l'induſtrie y ont ajoûtées. Cela ſe voit évidemment dans la deſcription, que *Tacite** fait tant des limites de l'Ile *Batavia* & de la nature de ſon terroir, que de ſon climat, auſſi-bien que dans les noms & le cours des rivieres qui ſe ſont conſervez juſques à preſent.

Il y a de l'apparence, que les changemens qui ſont arrivez en ces Païs depuis ce temps là, proviennent de ce que les embouchures des trois grandes rivieres qui ſe degorgent dans l'Ocean par les ouvertures, qu'elles ont faites aux côtes de ces Provinces, c'eſt à dire le *Rhin*, la *Meuſe* & *l'Eſcaut*, ont été bouchées par les ſables mouvans ou autrement. L'ancien *Rhin* eſt diviſé en deux branches à l'endroit où eſt aujourd'hui le *Fort de Schenck*, dont

* Tac. Annal. lib. 2. Rhenus uno alveo continuus, aut modicas inſulas circumveniens, apud principium agri Batavi velut in duos amnes dividitur; ſervatque nomen & violentiam curſûs, quâ Germaniam prætervehitur donec Oceano miſceatur; ad Gallicam ripam latior & placidior affluens, verſo cognomento Vahalim accolæ dicunt; moxque id quoque vocabulum mutat Moſa flumine, ejuſque immenſo ore in Oceanum effunditur.

dont l'une garde ſon nom juſques à ce qu'aprés avoir paſſé par la Ville de *Leide* il ſe perd dans la Mer à *Cat-wyk*. On y voit encore lors que la Marée eſt extraordinairement baſſe, les fondemens d'un ancien Chateau, que les *Romains* ou les *Saxons*, ont autrefois bâti pour commander à l'embouchure de cette riviere, laquelle eſt preſentement toute bouchée, & dont il ne reſte qu'un grand Canal, qui conſerve encore le nom d'ancien *Rhin*. La *Meuſe* paſſant auprés de *Dordrecht* & de *Rotterdam*, entroit autrefois dans la Mer auprés de la *Brille*, comme elle fait encore aujourd'hui, en y dechargeant une grande quantité d'eau: Mais les ſables qui font une barre à trois ou quatre lieües de la côte, rendent ce havre fort dangereux à ceux qui pretendent y entrer ſans les Pilotes dont l'adreſſe eſt fort neceſſaire, & qui à tous les flux & reflux de la Mer vont avec leurs chaloupes & & flibots au devant des navires qui approchent de la riviere. Il y a de l'apparence que ces ſables, ayant bouché le cours des rivieres à leur entrée, ont de temps en temps cauſé ou augmenté ces inondations, deſquelles l'on a ſauvé tant d'Iles dont une partie de ce païs eſt compoſé.

Il ſemble que *l'Eſcaut* entroit autrefois dans la Mer auprés de *Walcheren* en *Zelande*, laquelle étoit une Ile ſituée à l'embouchure de

cette riviere; juſques à ce que ſes debordemens joints à ceux de la *Meuſe* & aux inondations de la Mer, dont tout ce païs là étoit couvert, ayant mêlé leurs eaux enſemble ayent formé cette Mer mediterranée, qui ſert preſentement de paſſage commun à la *Hollande*, à la *Zelande*, à la *Flandre* & au *Brabant*. La côte de *Zelande* eſt couverte de bancs de ſable qui en ſont éloignez de quelques lieües, comme à l'embouchure de la *Meuſe*, mais ils ſont coupez de pluſieurs ouvertures qui les rendent moins incommodes que l'entrée de cette riviere là.

Il faut croire, que ce ſont les vents d'Oüeſt qui les chaſſent vers cette côte là, parcequ'ils y ſont & plus frequens & plus violens que ceux d'Eſt: C'eſt auſſi la cauſe la plus apparente de ce que quelques rivieres y ont été entierement bouchées & les autres barrées. Car j'oſe dire, que prenant les ſaiſons des quatre parties de l'année les unes parmi les autres, les trois ſeront ſujettes au vent d'Oüeſt, au lieu qu'il n'y en aura qu'une où les vents d'Eſt regneront: Outre que ce dernier amene ordinairement une douce gelée & le beautemps, & l'autre des orages & des tempêtes. J'ai eu lieu de faire l'experience de ces ſables, qui s'accumulent ou s'abaiſſent alternativement de quatre pieds à l'occaſion des vents contraires. J'eſtime auſſi

que

que c'eſt là la raiſon naturelle de ce que dans la *Manche* on trouve tant de havres ſi profonds & ſi commodes aux côtes d'*Angleterre*, & ſi peu ou preſque point du tout en celles de *France* & des *Païs-bas*: Avantage que la nature nous a donné & que nos voiſins ne ſçauroient acquerir quelque induſtrie qu'ils y employent ou quelque depenſe qu'ils y faſſent.

Je ne me ſouviens point d'avoir trouvé dans les anciens auteurs quoi que ce ſoït touchant ce Golfe que l'on appelle le *Zuider-Zee*. Cela me fait croire qu'il a auſſi été formé par quelque grande inondation, & par une irruption de la mer entre l'Ile de *Texel* & les autres Iles, que l'on voit encore aujourd'hui ſur une même ligne comme les reſtes d'une côte qui n'étoit pas coupée autrefois. La mer, qui eſt extremement baſſe, & la côte, qui eſt fort unie en tous ces quartiers-là, ſemblent le confirmer, auſſi-bien que la furieuſe impetuoſité des eaux qui ſe viennent briſer contre cette côte-là, leſquelles menacent la partie de la *Nort-Hollande* qui eſt auprés de *Medenblik* & *d'Enckhuyſen*, & qui s'élevent au deſſus des plus hautes & des plus fortes digues de la Province, toutes les fois que le flux de la Mer ſe rencontrant avec le vent de *Nort-Oüeſt* y forme des orages. Les noms *d'Eſt* & de *Weſt-Friſe*, qui n'étoient qu'un païs juſques à ce que la Mer en

ait fait deux, ſervent auſſi de preuve à cette verité. Car du temps de *Tacite**on ne connoiſſoit point d'autres Friſons que les Grands & les Petits, qui n'étoient diſtinguez entre eux que par la difference du nombre & des forces des uns & des autres. Car bien que le même auteur diſe qu'il y avoit de grands lacs en leur païs, il ſemble que ce mot de lac marque de l'eau fraiche, & celui d'*ambiunt* dit bien expreſſement que ces Nations demeuroient à l'entour de ces lacs Cela me feroit juger que cette partie du *Zuider-Zee*, qui eſt la plus avancée vers la terre, étoit autrefois un des lacs dont il y eſt parlé, entre lequel & les Iles de *Texel* & de *Vlie* il y avoit une grande étendue de terre, dont l'on voit encore les marques aux endroits où la mer eſt ſi baſſe qu'elle forme un banc de ſable continuel, laquelle a été depuis couverte par les inondations, qui ont mêlé & joint les eaux des lacs avec celles de la Mer, & ont formé ce grand Golfe, que l'on appelle le *Zuider-Zee*, le voiſinage & la faveur duquel a fait devenir la Ville *d'Amſterdam* le plus celebre havre de la terre habitable. Quoiqu'il en ſoit, ſoit la nature ou quelque

* A fronte Friſii excipiunt Majoribus Minoribuſque Friſiis Vocabulum eſt, ex modo virium. Utræque nationes uſque ad Oceanum Rheno prætexuntur, ambiuntque immenſos inſuper lacus, & Romanis claſſibus navigatos.

que autre accident, le terrain de toute la *Hollande* eſt par tout auſſi uni que la Mer en temps de calme, de ſorte qu'à le voir il ſemble, qu'aprés une longue conteſtation entre la terre & l'eau à qui des deux la Province appartiendroit, elle a été enfin partagée entre elles. Car ſi l'on conſidere les grandes rivieres & le prodigieux nombre de canaux qui ſe trouvent dans cette Province, & qui ne ſervent pas ſeulement de communication aux grandes Villes, mais qui vous conduiſent même à chaque Village & preſque à chaque metairie du païs, avec l'infinité de barques dont ils ſont couverts, & que l'on voit continuellement aller & venir, l'on droit croire que l'eau a partagé avec la terre, & que le nombre de ceux qui vivent dans les barques ne cede pas à celui des hommes qui habitent dans les maiſons. Cet avantage, incomparable pour le commerce, eſt dû à la ſituation du Païs, & ne ſauroit s'aquerir dans les lieux, où le terroir n'eſt pas ſi uni ni la terre ſi maniable que là, où il n'y a point de Païſan qui ne puiſſe entreprendre de faire un canal avec peu de peine, & où un cheval tirera plus dans un bateau que cinquante ne pourroient faire en charoi; ce qui augmente ou diminue extraordinairement le prix des groſſes marchandiſes & des denrées peſantes. Et par ce moyen la commodité de

voyager eſt tres grande, un homme d'affaires ne perdant pas l'occaſion de les faire, puis qu'il peut écrire, manger & dormir en chemin faiſant, & qu'en ménageant ainſi le temps qui lui eſt cher, il y trouve la plus grande commodité qu'un païs puiſſe fournir.

Outre cela il eſt encore demeuré un grand lac d'eau fraîche au milieu de cette Province, lequel on appelle le lac de *Haerlem*, qu'ils diſent qu'on pourroit facilement deſſecher, en ſorte que par ce moyen l'on adjoûteroit une grande étendue de terre à un païs, auquel il ne manque preſque que cela, & où l'on pourroit loger une grande quantité de peuple, qui y abonde & qui fait toute ſa grandeur & ſa richeſſe. Cette affaire a été ſouvent miſe ſur le tapis; mais ceux de *Leyde*, qui n'ont point d'autre moyen de raffraîchir leur Ville & de nettoyer l'eau de leurs canaux que par ce lac, n'y ont jamais voulu conſentir. De l'autre côté la Ville *d'Amſterdam* empêchera toûjours, que l'on n'ouvre & ne débouche le Canal du *Rhin*, ce qui ſe pourroit faire facilement à ce qu'ils diſent, parce que cela rendroit la Ville de *Leyde* maritime, & lui feroit partager avec celle *d'Amſterdam* le commerce qui fait toute la grandeur de celle-ci. L'on voit en *Hollande* un exemple de ce que je viens de dire, que ces lacs

lacs peuvent être facilement deſſechez, puis que depuis 40. ou 50. ans l'on a converti en terre ferme un lac qui occupoit plus de deux lieües de païs. C'eſt ce qui fait preſentement cette partie du païs que l'on appelle le *Beemſter*, que l'on peut dire être la meilleure terre de la Province, ſituée dans une grande plaine coupée de canaux, dont les chemins ſont diſtinguez par des allées d'arbres, qui font le plus agreable païſage que j'aye jamais veu en aucun autre païs de cette nature.

Leur ſituation donne encore un autre avantage à leur commerce par le cours de deux grandes rivieres, à ſavoir le *Rhin* & la *Meuſe*, qui s'étendent & ſont navigables fort avant dans ces riches & peuplées Provinces de la Haute & Baſſe *Allemagne*, d'où elles font deſcendre dans les magaſins de *Hollande* des marchandiſes qu'ils debitent par le moyen de leur navigation, dans toutes les parties de l'Univers où le profit les apppelle: Elles leur ſervent auſſi pour renvoyer, quoiqu'avec un peu plus de temps & de peine, toutes les denrées dont ils rempliſſent les Provinces qui ſont ſituées ſur ces deux grands fleuves.

Mais quant à ce qui eſt de la commodité du commerce de la Mer *Mediterranée* ou de la Mer *Baltique*, ou de quelques autres endroits de *l'Ocean*, je ne vois pas qu'ils ayent au-

aucun avantage ſur la plûpart de nos quartiers *d'Angleterre*: Au contraire ils cederoient ſans doute à celui que nous poſſedons, ſi nous avions les autres qualitez par leſquelles ils l'emportent ſur nous.

On peut dire que la richeſſe de leur terroir procede en partie de ce qu'il eſt bas & plat, ce qui fait que tout l'hiver la Campagne eſt tellement inondée que l'on n'y voit que de l'eau, laquelle ils font écouler au printemps par le moyen de leurs moulins & de leurs écluſes. Mais ce qui engraiſſe leur terre corrompt leur air, & le Ciel ſeroit tout couvert de broüillards & de nüées pour eux, ſi les gelées piquantes que le vent d'Eſt ne manque pas de leur amener tous les ans, ne les diſſipoient pas. Elles y durent environ quatre mois & y ſont bien plus violentes que chés nous, quoi que nous ſoyons ſituez preſque à la même élevation, parceque le vent avant que d'arriver chés eux, paſſe par une grande étendue de païs ſec; au lieu qu'il eſt humecté par les vapeurs & adouci par la chaleur du mouvement de la Mer, avant que de venir juſques à nous.

Cette incommodité, qui eſt neceſſaire pour la conſervation de leur ſanté, eſt la plus grande que leur ſituation donne au commerce, parce que bien ſouvent la glace ferme leurs havres deux ou trois mois, pendant leſquels les

les nôtres ſont libres & ouverts.

La piquante âpreté de ces vents y rend le changement des temps & des ſaiſons plus ſenſible & plus ſurprenant qu'en aucun autre lieu que je connoiſſe: Tellement que l'air, quoi que doux & chaud, ſera en une ſeule nuit converti en une rude & forte gelée, ſi le vent ſe met au Nort-Eſt; comme au contraire un autre vent amenera en un moment un autre temps. Le Printemps y eſt bien plus court & moins agreable que chés nous ; l'hiver plus froid, & une partie de l'Eté plus chaude. J'ai remarqué auſſi plus d'une fois, que la violence de l'un a fait tout à coup place à celle de l'autre, tout ainſi que dans la fiévre la chaleur ſuccede au froid immediatement, & non par degrez.

La ſituation baſſe & platte du païs l'expoſe aux inondations de la Mer & le contraint de ſe charger d'une dépenſe continuelle, pour l'entretien & la reparation des digues & levées qu'il y oppoſe. On y employe, à ce qu'un de leurs principaux Miniſtres m'a dit, plus de gens que le bled que toute la Province de *Hollande* produit, ne ſçauroit nourir. Ils ont trouvé depuis quelque temps qu'il n'y a rien de meilleur pour faire des digues que la Mouſſe de la Mer, laquelle étant mêlée avec un peu de terre devient ſolide, & neantmoins cede facilement au flux & à la violence de la Mer, & ſe remet dés que les vagues

gues ſe retirent; ſoit que par ce moyen elles reſiſtent mieux à l'eau, comme les maiſons qui ſont ébranlées le font au vent à ce que l'on dit, ou qu'il en faille chercher la raiſon dans la Philoſophie qui ſoûtient, que toutes les choſes mauvaiſes portent avec elles le remede contre le mal qu'elles font dans le Monde.

J'eſtime que la grande humidité de leur air eſt la ſeule cauſe de la grande propreté que l'on voit dans leurs Maiſons, & de la netteté de leurs Villes. Car ſans l'aide de cette coûtume, il ne feroit pas poſſible que le païs logeât une ſi grande foule de peuple; l'air ſe corromproit dans toutes les ſaiſons chaudes & expoſeroit continuellement les habitans à des maladies contagieuſes, dont ils ſont rarement exemts trois Etez de ſuite; particulierement à *Leide*, parce que l'on y a de la peine à raffraîchir l'eau des canaux. Je crois que c'eſt cela qui fait que cette Ville eſt la plus nette & la plus propre de toutes celles de la Province.

La même humidité de l'air rend tous les metaux ſujets à la roüille & le bois à la vermoulure, laquelle ils tâchent de prevenir ou de corriger en les frottant & écurant continuellement. C'eſt la veritable raiſon de la grande propreté qu'ils affectent de faire paroitre chés eux, & que le peuple qui ne porte

te pas ſes penſées plus loin, attribue à une inclination naturelle. Par la même raiſon leur terroir marécageux, & les ſaiſons humides qui rendroient le païs inacceſſible, les contraignent non ſeulement à paver fort exactement leurs ruës, mais auſſi à faire à de grands frais, de ſi longues chauſſées entre quelques unes de leurs grandes Villes & ſur leurs grands chemins: Comme de fait pluſieurs coûtumes & habitudes generales ſont les effets de quelques cauſes ou neceſſitez naturelles, que l'on ne voit & que l'on ne remarque point ordinairement.

CHAP. IV.

De leur Peuple, & de leur Humeur.

Le peuple de *Hollande* peut être diviſé en ces claſſes differentes: Les Païſans ou ceux qu'ils appellent Boeren, qui labourent la terre: Les Matelots ou gens de Marine, dont ils garniſſent leurs grands Navires & leurs Barques: Les Marchands ou gens de commerce, qui rempliſſent leurs Villes: Les Rentiers qui vivent dans les principales Villes du revenu & de l'intereſt des Biens qu'ils ont acquis en leurs familles: Et les Gentilshommes & Officiers de leurs Armées.

Ceux de la premiere claſſe ſont plûtôt aſſidus

dus que laborieux : Ils ont l'eſprit groſſier & bas & ne veulent pas être rudoyez ni rabroüez ; au contraire il faut que ceux qui en veulent tirer du ſervice les flattent & les cajolent, & ils ſont aſſez raiſonnables pourveu qu'on leur donne le loiſir de ſe reconnoître. Il ſemble que ceux qui vivent à la Campagne, & dans les Villages un peu éloignez des grandes Villes, ſoyent moins ruſez & ayent plus de probité que les autres : Ils ſe contentent de ce qui leur appartient, de ſorte que ſi vous avez la bonté de leur payer une piece de cinq ſols de ce qui n'en vaut que deux & demi, ils n'en prendront que la valeur, & vous rendront le reſte ; & ſi vous les priez de le prendre, ne ſçachant ce que vous voulez dire, ils vous demanderont ſi vous êtes fol. Ils ne connoiſſent point d'autre bien que celui qui peut ſervir à contenter la nature, & qui les peut mettre à leur aiſe. Ils ne vivent ordinairement que de legumes, de racines & de laitage ; & je juge que c'eſt à cauſe de cela que leur force & leur vigueur ne ſemble pas répondre à la taille de leur grand corps.

Les Matelots ſont plus ſimples, mais auſſi plus rudes & plus groſſiers ; ſoit qu'ils tiennent de l'élement dans lequel ils vivent ou de la nourriture qu'ils prennent, qui eſt communement du poiſſon & du gruau, & plus nouriſ-

ſante que celle des païſans. Leur mauvaiſe éducation les pourroit faire paſſer pour orgueilleux, mais on leur fait tort, car je croi que c'eſt une méchante habitude contractée, comme toutes les mauvaiſes mœurs & manieres de vivre s'acquierent, par la converſation. Ils n'en ont point d'autre que celle qu'ils ont entre eux & avec les vents & les vagues qu'on ne ſauroit émouvoir par ſes paroles ni par ſes ſoins, & dont il n'y a que le travail & la patience qui puiſſent venir à bout. Ce ſont là toutes les qualitez que les gens de marine ont acquiſes. Leur valeur eſt plûtôt paſſive qu'active, & tout ce que leur langue peut faire n'eſt guere que d'exprimer les choſes qui ſont neceſſaires pour faire leurs affaires.

Les Marchands & les Artiſans de tous les degrés, qui vivent dans les Villes où il y a une grande affluence de peuple, tant d'étrangers que de paſſagers, ſont plus éveillez: Le commerce & la converſation des Villes leur raffine l'eſprit, de ſorte que bien qu'ils ne ſoyent pas ſi inventifs que ceux qui ont des cerveaux plus échauffez, ils ſont admirables imitateurs & vont même ſouvent au delà de l'original, par le grand travail & l'application continuelle avec laquelle ils pourſuivent la fin qu'ils ſe propoſent. Ils ſe ſervent ordinairement de leurs artifices & de l'adreſ-

ſe de leur eſprit pour profiter de l'ignorance & de la ſimplicité de ceux à qui ils ont à faire. Ils ſont fort rigides quand le droit eſt de leur côté; dans les autres rencontres, quand ils traitent avec des gens de leur force & portée & ſur leſquels ils n'ont point d'avantage de droit ou de juſtice, ils ſont les plus francs & les meilleurs negotians du monde. Il ſemble cependant que cela ne procede pas tant d'un principe de conſcience ou de moralité que de coûtume, ou d'une habitude établie parmi eux pour la neceſſité du commerce, lequel eſt fondé ſur une honnêteté commune, comme la guerre l'eſt ſur la diſcipline, ſans quoi tout l'ordre ſeroit renverſé; les Marchans deviendroient bientôt des gueux & les ſoldats des voleurs.

Les familles, qui dans toutes les grandes Villes vivent du revenu de leur bien ſont des gens tout autrement nouris & élevez que les Marchands, quoi que la modeſtie de leur air & de leurs habits ne ſoit pas fort differente de celle des autres, auſſibien que de leur maniere retirée de vivre. La plûpart envoyent leurs enfans à l'Ecole & aux Univerſitez de *Leide* ou *d'Utrecht*, où la jeuneſſe étudie les bonnes lettres, & s'applique principalement au droit civil, qui eſt reçû en ce païs là du moins en la même façon qu'il l'eſt en *France* & en *Eſpagne*. Car à ce

que

que j'ai pu apprendre des affaires de ces païs là, les Deciſions & les Decrets du Droit commun, & les Conſtitutions des Empereurs n'ont point la force de loi en la plûpart des Provinces, & l'on ne les reçoit communement, qu'entant qu'elles ſont conformes à la droite raiſon: Auſſi on n'allegue les textes de Droit devant les Juges que comme des avis de perſonnes, qui ayant la reputation d'avoir été ſages les peuvent faire paſſer pour des raiſons. Mais il n'y a en effet que les anciennes coûtumes de châque Province, & les ordonnances avec les declarations de leurs Rois & Princes émanées du conſentement des Etats, & en *France* verifiées au Parlement, qui ayent proprement force & autorité de loi parmi eux.

Les plus aiſées de ces familles, aprés avoir fait achever à leurs enfans le cours de leurs études chés eux les font voyager dans les païs étrangers, tout ainſi que nôtre Nobleſſe a accoûtumé de faire: Mais ils ne voyagent principalement qu'en *France* & en *Angleterre*, quelquefois auſſi en *Italie*, & tres rarement en *Eſpagne*. Pource qui eſt du Nort ils n'y vont point du tout, ſi ce n'eſt en la compagnie ou à la ſuite de leurs Miniſtres public. La principale veüe de l'éducation de leur jeuneſſe eſt de la rendre capable de ſervir le païs dans la Magiſtrature de leurs vil-

les, de leurs Provinces & de leur Etat. Les charges politiques de ce gouvernement ſont preſque toutes remplies de cette ſorte de gens, deſcendus de familles qui ont été dans le Magiſtrat des Villes où ils ſont nez, pendant un longue ſuite d'années, & quelques uns pendant pluſieurs ſiecles.

Tels étoient la plûpart ou tous les principaux Miniſtres, & les perſonnes dont leurs principaux Colleges étoient compoſez du temps que je reſidois en ce païs là, & non de perſonnes de neant ni d'artiſans, comme la plûpart des étrangers le croyent & en prennent ſottement ſujet & matiere de faire des pieces de theatre de la forme imaginaire de leur gouvernement. Cela n'en exclud pas les Marchands & principalement ceux qui trafiquent en gros, que l'on voit ſouvent dans les emplois de leurs Villes & quelque fois auſſi deputez aux Aſſemblées des Etats. Cela n'empêche pas auſſi que quelques uns des Etats ne faſſent valoir leurs fonds en prenant part à quelque negoce, ou en faiſant faire le commerce par leurs facteurs dans des maiſons entretenues pour cela. Mais la plûpart des Etats & des Magiſtrats ſont de cette autre ſorte de gens. Leur Bien conſiſte en penſions ou appointemens affectés à leurs charges; du revenu qu'ils tirent de leurs terres; de l'interêt que leur paye l'argent qu'ils ont

ont aux bureaux de la Generalité des Provinces & des Villes; des actions de la Compagnie des Indes Orientales; ou bien de la part qu'ils ont à la fortune de quelques Marchands en gros.

Auſſi ne voit on pas ſouvent ces familles, qui ſont deſtinées à la Magiſtrature de leurs Villes & Provinces acquerir de grandes & exceſſives richeſſes, les appointemens des emplois publics & les interêts de l'argent étant petits, & le revenu des terres, ſans comparaiſon encore plus petit que l'un & l'autre, veu que rarement elles rendent plus de deux pour cent. La reputation qu'ils ont d'être utiles à la Republique, & l'eſtime qu'ils ont en leurs Villes ou en leur païs leur ſuffit: Ils ſe contentent de leur fortune qui eſt mediocre, parce qu'elle eſt ſuffiſante & qu'elle leur manque rarement par leur grand menage, lequel j'eſtime que la neceſſité a rendu avec le temps honorable parmi eux.

Le grand amas & l'exces des richeſſes ne ſe voit communement que parmi les puiſſans Marchands & gens de commerce, qui ne s'appliquent qu'à cela, & qui ne ſe mettent guere en peine d'avoir part au gouvernement pourvû qu'ils puiſſent conſerver ce qu'ils poſſedent, ne s'inquietant que du ſeul ſouci de leur fortune & de la direction de leur commerce, & donnant ce qui leur reſte

de penſées & de temps au divertiſſement. Toutefois apres avoir acquis de grands biens ils élevent leurs fils dans le deſſein de les faire entrer dans le Magiſtrat, & marient leurs filles dans les familles, qui ont le plus de credit dans les Villes, & qui ont part à la Magigiſtrature: Par ce moyen ils mettent leurs enfans dans le chemin qui les peut conduire à l'honneur du gouvernement, qui ne conſiſte pas ici en des tîtres nuds, mais en des emplois publics & en des fonctions effectives.

Le premier rang aprés celui ci eſt celui des Nobles ou des Gentils-hommes. Il y en a fort peu dans la Province de *Hollande*, laquelle fait le principal ſujet de ces Remarques, parce que la plûpart des grandes familles ont été éteintes dans les longues guerres qu'elle a ſoutenuës contre *l'Eſpagne*: La plûpart de celles qui ſe ſont conſervées ſont employées dans les charges politiques ou militaires de la Province ou de l'Etat. Ceux-ci ſont en leurs façons de vivre & maniere d'agir bien differents du reſte du peuple; car ayant été la plûpart élevez hors du païs, ils affectent plûtôt la galanterie des Cours voiſines que l'air de leur Province. Ils ſe piquent plus de leur nobleſſe, que l'on ne fait ailleurs où elle eſt plus commune, & ils eſtimeroient ſe faire grand tort s'ils s'allioient avec

avec une fille qui ne fût pas de leur qualité, quand mêmes ils pourroient relever la fortune d'une Maiſon ruïnée par les richeſſes d'un mariage roturier. Ils s'étudient fort à imiter les *François* en leur mine, en leur habits, en leur maniere de parler & de manger, en leurs galanteries & en leurs débauches; & en affectant d'être plus polis qu'il n'eſt neceſſaire, ils le ſont à mon avis en quelque façon moins qu'ils ne le ſeroient, parce que ſouvent ils ne font que de mêchantes copies au lieu qu'ils pourroient être de bons originaux, s'ils corrigeoient leur maniere d'agir & travailloient à polir les vertus qui ſont propres à leur païs & à leur climat. Ils ſont au reſte fort honnêtes, de bon naturel, civils & veritablement nobles, & s'acquitent avec honneur & merite des emplois que le païs leur donne.

Les Officiers de l'armée vivent presque de la même façon & du même air que les Gentils-hommes: Ils ſont imités par les fils de quelques riches Marchands, qui au retour de leurs voyages s'attachent à leurs plaiſirs & à la vanité de l'apparence exterieure, plûtôt qu'au ſervice de leur païs: Ou s'ils y entrent, c'eſt plûtôt en prenant les armes qu'en s'appliquant aux affaires. Tous ces gens là voudroient bien voir une Cour dans le païs, afin de pouvoir faire valoir chés eux les qua-

litez qu'ils ont acquiſes ailleurs, & où ils puſſent faire une figure qui s'accordât mieux avec leur humeur & avec la vie de la Cour, qu'avec les coûtumes & les ordres établis dans les gouvernemens plus populaires.

Il y a quelques habitudes ou diſpoſitions qui ſemblent être communes à tous en general, de quelque qualité qu'ils ſoient : Comme la grande frugalité, & l'ordre en leur dépenſe, la richeſſe de châcun conſiſtant en ce qu'il a plus qu'il ne dépenſe, ou pour parler plus proprement, en ce que chacun y dépenſe moins qu'il n'a de revenu quel qu'il puiſſe être. Auſſi n'y a t'il perſonne qui faſſe état d'égaler ſa dépenſe à ſon revenu, & quand cela arrive ils croyent avoir mal employé l'année : Auſſi cette maniere de vivre ôte le credit à un homme, comme une prodigalité extravagante & une vie dereglée le feroit dans les autres païs. Ce menage met tout le monde en état de payer les grandes impoſitions, leſquelles par ce moyen y ſont moins ſenſibles qu'elles ne le ſeroient ailleurs. Car celui qui ne depenſe que deux parties de cinq de ſon revenu, en peut donner deux autres à l'Etat ſans s'incommoder ; au lieu que celui qui dépenſe tout ce qu'il a de revenu, n'en ſauroit payer une cinquiéme partie au public, ſans ſe faire de la peine, comme s'il ſe fruſtroit de ce qui lui eſt neceſſaire pour achet-

ter

ter du pain ou des habits pour lui & pour ſa famille.

C'eſt ce qui fait la beauté & la force de leurs Villes & la commodité de voyager en leur païs par le moyen de leurs canaux, de leurs ponts & de leurs chauſſées, auſſi-bien que l'agreable veüe de leurs allées & de leurs foſſez, tant au dedans qu'au dehors de leurs Villes: Et pour dire tout en un mot la beauté & l'utilité de leurs ouvrages publics, à quoi tout le monde contribue volontairement & avec autant de plaiſir & de vanité que l'on a ailleurs à embellir ſes terres ou ſes maiſons particulieres. D'une partie de ce qu'ils peuvent épargner aprés la dépenſe neceſſaire de la maiſon, & aprés avoir payé ce qu'ils doivent au public, ils augmentent leur fonds & revenus, & employent l'autre à embellir & à meubler leurs maiſons, qui ne ſont pas des choſes paſſageres ni ſi prejudiciables à la ſanté & aux affaires, que les exces continuels à manger & à boire, ni peut-être ſi vaines que la dépenſe extravagante que l'on fait ailleurs en habits & en ſuite. Du moins celles ci finiſſent en l'homme ſeul & ne ſervent qu'à ſatisfaire ſon humeur particuliere, au lieu que les autres ne font pas ſeulement la richeſſe de toute une famille, mais contribuent auſſi beaucoup à la beauté publique & à l'honneur du païs.

L'ordre que l'on y obſerve en faiſant l'état de la dépenſe, eſt ſi exact & ſi general, que perſonne ne ſe porte à quelque entrepriſe qu'il n'y ſoit preparé, & qu'il ne ſoit le maître de ſon deſſein avant que de le commencer: En ſorte que je n'ai jamais remarqué ni mêmes oüi dire, que les bâtimens tant publics que particuliers, n'ayent pas été achevez dans le temps que l'on avoit deſtiné à cela. Ainſi l'ont été leur canaux, leurs chauſſées & leurs ponts, & mêmes le chemin qu'ils ont fait de la *Haye* à *Schevelingue*; ouvrage qui peut être mis en paralelle avec ceux des anciens *Romains*, ſi l'on conſidere le peu de temps qu'on y a employé. Le bâtiment que l'on a fait à l'entrée de la *Haye* exprés pour la fonte du Canon, fut achevé dans un ſeul Eté au plus fort de la premiere guerre *d'Angleterre*, & ſemble plûtôt être une marque de vanité en leur gouvernement que d'aucune neceſſité ou uſage. C'eſt à deſſein que l'on n'a limité ni le temps ni la dépenſe du bâtiment de l'hotel de Ville *d'Amſterdam*, & que l'on a laiſſé l'un & l'autre à la diligence & au genie de tant de Magiſtrats, leſquels ſuccedant les uns aux autres pourroient châcun contribuer quelque choſe à la beauté & à la magnificence de cette ſtructure; & peut-être auſſi reculer pour quelque temps l'effet d'une prediction qui couroit, que le commerce

merce de cette Ville commenceroit à décliner dans la même année que ce bâtiment ſeroit achevé, comme il étoit arrivé à *Anvers*.

Il ſemble que la charité ſoit née avec eux, quoi qu'elle ſoit reglée par les ordres du païs plûtôt que produite par un mouvement de compaſſion. L'on en voit une preuve dans la quantité admirable des proviſions que l'on fait pour toutes ſortes de perſonnes neceſſiteuſes, ou dont l'on doit avoir ſoin dans un Etat. Parmi le grand nombre & la varieté des hôpitaux, capables de ſatisfaire la curioſité & d'occuper l'eſprit de ceux qui voyagent en ce païs-là, il n'y en a point qui m'ait plû d'avantage que celui qui a été deſtiné au logement & à la retraite des gens, que l'âge empêche de continuer d'aller en Mer, lequel eſt placé, achevé & ordonné en ſorte qu'il ſemble qu'il ait été bâti par quelques bonnes gens, à deſſein d'y faire trouver une retraite accompagnée de toutes les commoditez & de tous les plaiſirs, qu'un âge avancé eſt capable de faire goûter & ſentir à ceux qui ont paſſé toute leur vie dans les travaux & les incommoditez de la Mer. Et c'eſt ici que je rencontrai l'homme le plus riche que j'aye veu de ma vie. Ce fut un de ces bons vieillards qui m'entretint quelque temps du recit naïf des avantures de ſes cinquante années de voyages, pendant que je m'amuſois à voir l'hôpital & l'Egliſe qui

qui l'accompagne. Je lui preſentai en le quittant une piece de leur monnoye de la valeur d'environ un Ecu, laquelle il prit en ſoûriant & me la voulut rendre, mais comme je refuſois de la reprendre, il me demanda ce que je voulois qu'il en fît, veu qu'en leur maiſon il trouvoit tout ce dont il avoit beſoin. Je le laiſſai aux mains avec ſa modeſtie, mais un valet qui me ſuivoit vit qu'il donna la piece d'argent à une jeune fille qui ouvrit la porte de l'Egliſe, ainſi qu'elle paſſoit auprés de lui. Celà me fit faire reflexion ſur l'extravagante opinion que l'on a communement de la richeſſe & de la pauvreté dans le monde, où l'on appelle Prince un homme qui a beſoin d'un million, & gueux celui qui n'a beſoin que d'une piece de cinq ſols : Cependant ce bon homme tout pauvre qu'il étoit n'avoit beſoin de rien.

En general les appetits n'y ſont pas ſi déreglés ni les paſſions ſi violentes que dans les autres païs que j'ai frequentez, à la reſerve de celle de l'avarice. Neanmoins on peut dire qu'elle n'y eſt pas ſi forte, puis qu'elle n'y eſt entretenue que par l'induſtrie & par le menage, que dans les lieux où elle produit la fraude, la rapine & l'oppreſſion. L'on n'y entend parler de querelle que fort rarement ſi ce n'eſt dans leurs écots : On n'y parle preſque point de vengeance, & à peine

y ſçait on ce que c'eſt que la jalouſie. Leur temperament ne tient pas aſſez de l'air pour produire en eux de la gayeté, & pour les mettre dans un train continuel de bonne humeur, & ils n'ont pas aſſez de chaleur pour devenir amoureux. Leurs jeunes gens s'en entretiennent quelquefois, mais comme d'une choſe dont ils ont oüi parler ſans l'avoir ſentie, & dont ils croyent devoir diſcourir quelquefois ſans en être touchez. J'en ai connu pluſieurs parmi eux, qui ſçavoient fort bien faire l'amoureux de theatre, mais pas un ſeul qui le fût veritablement, ni une femme qui fût plus qu'indifferente: Soit qu'ils aiment tellement la liberté qu'ils ne ſe puiſſent non plus reſoudre à ſe charger du joug de la ſervitude d'une maîtreſſe, que de celle d'un maître; ou bien que leur air qui eſt fort épais, les rende moins ſuſceptibles d'une paſſion ſi ſubtile: Ou enfin qu'ils en ſoient divertis par la grande application que tout le monde y a aux affaires quelles qu'elles puiſſent être, comme ennemis declarez de l'amour, qui ne ſouffre point de rival & ne veut pas que les penſées ſoient diverties ailleurs.

Les mêmes cauſes pouroient bien produire les mêmes effets à l'égard de leurs femmes mariées, qui ſont chargées de tout le ſoin & de tout le menage de la Maiſon. Auſſi

ont

ont elles generalement fort bonne reputation : Il y a une eſpece de chaſteté qui ſemble être hereditaire & naturelle parmi elles, comme la probité l'eſt parmi les hommes.

La même épaiſſeur de l'air les diſpoſe peut-être, à cette étrange aſſiduité & continuelle application d'eſprit que l'on remarque en eux, avec une étude perpetuelle & un travail infatigable à toutes les choſes qu'ils reſolvent & entreprennent. Ils ſe donnent la patience d'aller chercher des treſors, par de longs & dangereux voyages aux *Indes*, & de les accumuler par un menage qui dure tant qu'ils vivent. Je puis dire que j'ai connu un homme en ce pais là qui pourra ſervir de preuve de cette diſpoſition, lequel avoit employé vingt quatre ans à faire & à achever un globe, & un autre trente à faire une table de pieces de rapport. On ne ſauroit auſſi s'imaginer combien cette humeur de ne démordre jamais des choſes qu'ils croyent pouvoir executer, a contribué à les faire venir à bout de pluſieurs grandes entrepriſes tant publiques que particulieres. Cette humeur d'abandonner une choſe pour ſuivre la premiere qu'on rencontre, eſt propre à des Nations moins conſtantes & plus ſpirituelles ; & comme l'humeur de l'Etat ou du gouvernement eſt ordinairement ſemblable à celle des perſonnes qui le compoſent, il arrive en

en ceci comme en toute autre choſe, que lors que ceux qui gouvernent ſont ſages, fermes & juſtes, le gouvernement l'eſt auſſi, & le contraire lors qu'ils ne le ſont pas.

La même conſtitution de l'air du païs les porte, peut être auſſi au divertiſſement & à la coûtume de boire dont on les blame tant: Elle peut même comme ils le croyent generalement, être non ſeulement neceſſaire à leur ſanté, mais ſervir auſſi à donner de la force & de la vigueur à leur eſprit & à l'éveiller, dans l'epaiſſeur d'un air groſſier & peſant, & dans la froide complexion de leur temperament. Car encore que la coûtume & l'excés de boire detruiſe peut être, l'eſprit de ceux qui vivent dans un meilleur climat & qui ſont d'une conſtitution plus chaude, puis que le vin à un cerveau échauffé eſt ce que l'huile eſt au feu, & fait que les eſprits étant trop raffinez s'évaporent en fumée, ou en des imaginations trop ſubtiles, & dans une cervelle ardente ils ſe tournent en phreneſie ou du moins en des penſées qui en tiennent beaucoup: Neantmoins il ſe peut que de l'autre côté il corrige les qualitez & les imperfections des complexions froides, & que dans un air épais il ſoit neceſſaire, pour animer des eſprits gelez & faire agir leur cervelle immobile; pour reveiller des penſées endormies & raffiner des imaginations groſſieres, &

peut

peut être pour animer les eſprits du cœur auſſi-bien que ceux du cerveau. C'eſt pourquoi il ſemble que les anciens *Allemans* ayent eu raiſon de n'executer point de grande reſolution qui n'eut été debattue deux fois, & conclue en deux diverſes Aſſemblées, dont l'une ſe tenoit aprés midi & l'autre le matin; parce qu'ils jugeoient que les Conſeils qu'ils auroient pris étant à jeun, pourroient manquer de vigueur, & que ceux qu'ils prendroient aprés avoir beu, ne ſeroient pas appuyez de toute la prudence neceſſaire.

Toutefois j'ai trouvé fort peu d'Officiers ou de Miniſtres d'Etat en *Hollande* qui fuſſent ſujets à ce vice, ou s'ils s'abandonnoient quelquefois à quelques excés, ce n'étoit qu'à de grands feſtins & plûtôt par complaiſance, que par choix ou par inclination. Et pource qui eſt des marchands à qui cela eſt plus ordinaire, ils ne le font jamais au matin ni avant leur retour de la Bource où ils expedient ordinairement les affaires de la journée: On auroit même de la peine à leur perſuader qu'il fût permis de boire avant ce temps là. Ils s'excuſent lors qu'on les vient voir le matin, en diſant qu'ils ſont bien fâchez de vous voir chés eux à des heures auxquelles ils ne vous peuvent pas offrir un verre de vin; comme s'il ne leur étoit pas ſeulement défendu, mais auſſi à un étranger de boire dans leur maiſon à ces heures là.

Aprés

Aprés dîner ou du moins ſur le ſoir, ils s'abandonnent à tout ce qui eſt capable de les divertir; & cela eſt d'autant plus neceſſaire, qu'ils employent tout le jour à des ſoins, des peines, des fatigues & des affaires. Car comme la nature ne permet pas que le corps ſubſiſte dans un travail continuel, ainſi l'eſprit ſe conſume & ſe perd dans une application continuelle. Les trop grands mouvemens des mêmes parties du cerveau l'affoibliſſent, le fatiguent & l'épuiſent tellement qu'on ne le peut pas rétablir: C'eſt comme le feu qui ſe met aux roües, dont la fin ne peut être que l'entier aneantiſſement du corps ou une diſſipation univerſelle de l'eſprit, laquelle eſt un effet ordinaire de l'application continuelle des penſées à un certain objet, ſoit que nous le formions en nous mêmes par un excés d'avarice ou d'orgueuil, ou en autrui par celui de l'amour ou de la douleur. C'eſt pourquoi il n'y a perſonne que l'on doive plus excuſer, que ceux qui ſont travaillez de ſoins & de ſoucis continuels, ou chargez de grandes affaires lors qu'ils donnent une partie de leur temps & de leur loiſir à des divertiſſemens innocens qui n'offenſent perſonne, & qui ne leur font point de tort à eux mêmes. Je ſuis même perſuadé que c'eſt par cette raiſon que l'on accompagne d'honneur & de richeſſes les charges de ceux, qui ont

le maniement des affaires publiques dans tous les Etats bien policés, afin que ceux, à qui on les donne ne ſoyent point diſtraits des ſoins qu'ils doivent au public, par ceux que les affaires de leur maiſon & leur interêt particulier leur demande: C'eſt auſſi afin que dans la reputation & dans le bien que leur emploi leur donne ils puiſſent trouver le plaiſir & le divertiſſement, dont un homme oiſif n'a pas beſoin & qu'il ne merite pas; mais qui ſont neceſſaires pour le raffraîchiſſement & pour le retabliſſement des eſprits deſſeîchez & épuiſez par des fatigues & par des applications continuelles, & qui ſervent à les adoucir & à conſerver le corps, qui ſans cela s'uſeroit trop tôt & deviendroit incapable des fonctions publiques.

Les deux qualitez que les hiſtoires *Romaines* donnent aux anciens *Batavi* ou *Hollandois* ſont, * qu'ils étoient les plus vaillans de toutes les Nations *d'Allemagne*, & obſtinément jaloux de leur liberté: Auſſi ne payoient ils aucun tribut aux *Romains*, qui ſe contentoient de faire quelques levées de ſoldats parmi eux, pour en former un corps de troupes auxiliaires, comme ils avoient fait autrefois des peuples *d'Italie* qui étoient leurs amis

* Queruntur (Fabii Valentis) legiones, orbari fortiſſimorum virorum auxilio, veteres illos, & tot bellorum authores non abrumpendos, ut corpori validiſſimos artus. *Tacit. Hiſtor.*

amis & alliez. † Depuis ce temps-là ils ont toûjours eu cette derniere inclination, qui ſemble leur être naturelle & qui n'a jamais plus paru qu'en la naiſſance & en l'établiſſement de leur preſent Etat. Je ne crois pas que l'on en puiſſe dire autant de la premiere de ces qualités, ni que preſentement ce peuple ſoit auſſi vaillant: Car la valeur qui leur étoit autrefois ſi naturelle, & dont ils ont donné tant de preuves, tant en pluſieurs guerres que les Comtes de *Hollande* ont euës avec *les Friſons*, qu'en la reſiſtance opiniatre & deſeſperée qu'ils ont faite contre les *Eſpagnols* au commencement de l'établiſſement de leur Etat, ſemble être décheüe depuis que ceux du païs ont donné toute leur application au trafic & au commerce; depuis que leur plus grande paſſion a été le ménage, dont les particularitez feront le ſujet d'un autre Chapître; & enfin depuis que le gros de leurs forces & le corps de leur armée a été compoſé & rempli d'étrangers, tirés des Nations voiſines.

L'experience fait voir qu'il eſt auſſi impoſſible de faire accorder le ſoldat avec le marchand, que les diſpoſitions & les inclinations, qui rendent les peuples propres à la guerre

† Omnium harum gentium virtute præcipui Batavi, non multum ex ripa, ſed inſulam Rheni amnis colunt. *Tacit. de Mor. German.*

ou à la marchandiſe. Le ſoldat ne ſonge qu'à une courte & agreable vie; le marchand en aime mieux une longue quoi que penible. L'un pretend faire fortune en peu de temps par le moyen de ſon courage, qui lui promet la victoire & du butin; l'autre ſe contente d'une fortune mediocre & plus ſeure, & pour l'obtenir il ſe ſert d'addreſſe, de fineſſe & d'induſtrie. Le premier qui eſt franc & genereux, donne à ſes plaiſirs ce qu'un ſeul danger lui a acquis, & ce que la premiere rencontre lui pouroit faire perdre ou rendre: L'autre eſt reſervé & ménager, & n'aime pas à gaſpiller en un jour ce qui lui a coûté le travail d'une année, & ce qu'il ne ſauroit recouvrer qu'aux dépens de ſon temps & de ſa peine. La veüe de l'un ne va qu'à la conſervation de ce qu'il a deja, comme le fruit du travail de ſon pere; ou de ce qu'il acquerra encore, comme celui de ſa propre peine. L'autre eſtime plus un peu de ſang que beaucoup de ſueur, & croit devoir vivre du travail d'autrui, & poſſeder en une heure l'acquiſition de pluſieurs années. Cela fait que l'un aime à vivre dans un Etat policé & reglé par des loix, pendant que l'autre voudroit que tout dependit de la volonté d'une puiſſance abſolüe. Le marchand qui croit devenir meilleur, en devenant plus riche, tâche de vivre long-temps & prend ſoin

de

de ſa ſanté & de ſa vie par le moyen d'une diette ſobre & reglée, pendant que le ſoldat neglige l'un & eſt prodigue de l'autre: Et comme ſon dîner n'eſt pas prét à une heure reglée ou lors qu'il a faim, il mange avidement & ſe remplit l'eſtomach quand il trouve dequoi. Et peut-être que la difference en la maniere de vivre forme une plus grande difference dans le courage des hommes, que l'on ne ſçauroit s'imaginer

Car encore que le courage puiſſe proceder en quelque façon du temperament de l'air & ſe former par la diſcipline, ou s'acquerir par habitude ou par opinion, ſi eſt ce que le courage qui eſt le plus naturel, & par conſequent plus particulier à un païs qu'à un autre, ſemble ſe former de la chaleur & de la force des eſprits qui ſont à l'entour du cœur, qui dépendent principalement de la quantité & de la qualité de la nourriture que l'on prend. Cela a fait dire à un de nos plus grands Medecins, que par le moyen d'une diette de ſix ſémaines il rendroit un homme poltron: Auſſi le Prince *Maurice d'Orange* deſtinoit les *Anglois*, qui venoient d'arriver de chés eux, & qui avoient encore à ce qu'il diſoit, la piece de bœuf dans l'eſtomach, aux actions les plus hardies & les plus deſeſperées: C'eſt, ſans doute une des raiſons pourquoi les Gentilshommes ſont plus braves par tout que les

paiſans qui ont le cœur abattu par l'eſclavage, & par une méchante & chetive nourriture, qui procede de leur pauvreté. C'eſt auſſi pourquoi le peuple *d'Angleterre* eſt communement plus vaillant qu'il n'eſt dans les autres païs, tant à cauſe de l'abondance, que parce qu'à la faveur des loix du Royaume ils ſont plus à leur aiſe, que leur revenu eſt plus grand, que les taxes & les impoſitions y ſont moindres, & par conſequent qu'ils vivent plus commodement & dans une plus grande abondance, que ceux de la même qualité ne ſont ailleurs. La chair eſt leur principale & leur ordinaire nourriture. Auſſi trouverons nous que parmi toutes les creatures, tant oiſeaux que bêtes à quatre pieds, celles qui ſe nourriſſent de chair ſont vaillans & hardis, & ceux qui ſe nourriſſent d'herbes & de plantes craintifs & poltrons. J'eſtime que l'on ne peut former que deux exceptions contre cette regle, ſçavoir celles du cocq & du cheval; & encore le courage du premier n'eſt connu qu'en *Angleterre*, & en de certaines races ſeulement: Et pour ce qui eſt de l'autre, tout le courage que l'on eſtime en lui, ne conſiſte qu'en ce qu'il n'a point de peur, & l'on a remarqué que l'un & l'autre ſont devenus plus braves quand on les a nourris de chair.

L'on peut conclurre de tout ceci, que les *Hollandois* naturels ayant depuis longtemps ne-

negligé l'emploi des armes & particulierement par terre, & s'étant accoûtumez à compoſer la meilleure partie de leurs corps d'armées d'étrangers, cela a beaucoup contribué a diminuer l'ancienne valeur de la Nation, ſur tout dans le ſervice de terre: On peut ajouter à cela leur maniere de vivre, le peuple y mangeant rarement de la viande plus d'une fois la ſemaine. Leurs matelots ſont bien meilleurs, bien qu'ils ayent la reputation de n'être pas tout à fait ſi bons que les *Zelandois*, qui ſont communement tous vaillants. Je crois que cela vient de ce que ceux-ci n'ont jamais perdu l'occaſion d'aller en Mer avec des armateurs particuliers, & qu'ils ont ſervi dans les vaiſſeaux de guerre, au lieu que ceux de *Hollande* ſe ſont appliquez au commerce & ont mieux aimé ſervir dans les navires marchands, pendant que leurs vaiſſeaux de guerre ont été montez de matelots de toutes ſortes de Nations, qui ſe trouvent en tres grand nombre parmi eux, & particulierement des côtes de la Mer Baltique d'*Allemagne*, de *Suede*, de *Dannemarc* & de *Norwege*.

Il ſemble que ce ſoit un paradoxe de dire, que comme dans un païs on voit ça & là des veines de bonne terre, on trouve auſſi ça & là des veines de courage: Cependant il eſt certain que ceux du *Hainaut* dans les Provin-

ces de l'obeïſſance du Roi *d'Eſpagne*, & ceux de la *Gueldre* dans les Provinces Unies ſont eſtimez meilleurs ſoldats que ceux des autres Provinces, & que l'on remarque que dans les mêmes Provinces, les habitans de *Valenciennes* parmi les Villes du *Hainaut*, & ceux de *Nimmegue* en *Gueldre* ſont plus vaillants que ceux des autres Villes. Toutefois il peut y avoir une fermeté & une conſtance de courage fondées ſur la tradition auſſi-bien que ſur la foi: Car je ne me puis pas imaginer comment un homme qui a été dans l'opinion, que tous ceux de ſon païs ou de ſa Ville ont toujours été vaillants, puiſſe être poltron.

Je ne ſçai rien de ce que l'on dit ordinairement contre eux au ſujet de leur cruauté, à la reſerve de ce que l'on a ſouvent oüi dire du traitement barbare qu'ils ont fait à quelques uns de nôtre Nation dans les *Indes Orientales*, & de ce que nous avons veu depuis peu dans l'horrible meurtre de leur Conſeiller Penſionnaire de *Wit*: Perſonnage qui meritoit un autre deſtin & une meilleure recompenſe de ſa Patrie apres dixhuit ans de ſervice, pendant leſquels il n'avoit rien donné à ſon divertiſſement & à ſa commodité, & fort peu à ſa fortune: Perſonnage d'une application infatigable, d'une fermeté inébranlable, d'un eſprit ſain & net & d'une integrité irrepro-

cha-

chable; tellement que s'il a été aveuglé en quelque choſe, ç'a été par la paſſion qu'il avoit pour ce qu'il croyoit être le bien & l'interêt de ſa Patrie. Tous ceux qui l'ont connu lui doivent ce têmoignage avec juſtice, & on le lui rend d'autant plus volontiers qu'il y a auſſi peu d'avantage à flatter les morts qu'il y a d'honneur à les blamer. Mais cette action du peuple doit être miſe au nombre des malheurs du païs, vû qu'elle a tres peu de rapport avec ce que l'on voit ordinairement en leurs mœurs & inclinations, vivant comme je les ai veu vivre, ſous les ordres & ſous les loix d'un Etat reglé: Auſſi l'on doit avouer que l'homme eſt un animal fort variable, que l'on ne connoit pas bien, ſans l'avoir vû dans la rage, auſſi-bien que dans le vin.

L'on n'y vit pas ordinairement ſi long-temps que l'on fait dans un meilleur air; & l'on commence à y vieiller plûtôt, tant hommes que femmes & principalement à *Amſterdam*. Car pour ce qui eſt de la *Haye* où eſt le meilleur air, j'y ai connu deux perſonnes de condition qui approchoient de leur quatrevingtieme année, & neantmoins avoient encore le corps & l'eſprit fort ſain: Toutefois cela n'y eſt pas ſi ordinaire qu'en *Angleterre* ou en *Eſpagne*. Les maladies auxquelles ce climat ſemble être principalement ſujet ſont la goutte & le ſcorbut; mais tous

les Etez chauds & ſecs y produiſent des maladies contagieuſes, particulierement à *Amſterdam* & à *Leide*. Ce ſont ordinairement des fievres qui troublent le cerveau, & qui tuent ſubitement, ou font languir longtemps avant que l'on recouvre la ſanté. La peſte n'y eſt pas ſi frequente, ou du moins elle n'y eſt pas ſi violente que l'on y faſſe reflexion: Sur tout ils empêchent tant qu'ils peuvent qu'il n'en ſoit point parlé. Auſſi dans leurs regiſtres on ne diſtingue point les genres de mort, & on ne prend pas moins de ſoin de ceux qui en ſont malades, que des autres, ſoit que cela procede de la croyance qu'ils ont de la predeſtination ou de la paſſion qu'ils ont pour le commerce, lequel étant le ſoutien du païs, y eſt plus conſideré que la vië des particuliers.

Les étrangers, qui vivent parmi eux, ſont ſujets au mal de ratte, mais ceux du païs rarement ou jamais; ce que je crois qui procede de leur occupation continuelle, & de ce qu'ils ſe contentent de peu. Car il ſemble que cette maladie ſoit naturelle aux perſonnes oiſives & difficiles, qui prennent les effets de leur mauvaiſe humeur ou de leur imagination pour une maladie effective, à laquelle ils ont donné ce nom, au lieu que ces accidens arrivent à tous les hommes dans un temps ou dans un autre, & ne procedent

que

que des fumées de l'indigeſtion, ou des alterations ordinaires & inſenſibles * que cauſent dans la ſanté & dans la vigueur les changemens, ou les approches des changemens du temps & des vents qui s'attachent aux plus ſubtils eſprits du cerveau, avant que les autres parties s'en ſentent, lesquels ſont capables d'alterer la nature des couleurs, & de tout ce qui ſe preſente à nôtre imagination, pendant que nous ſommes en cet état là. Toutefois elle ne produit pas un effet ſi puiſſant, que l'occupation ou l'application de la penſée n'y puiſſe reſiſter ou ne puiſſe la divertir: Auſſi ceux qui en connoiſſent les mouvemens les laiſſent paſſer, & reviennent à eux. Mais ceux qui ſont oiſifs ou qui ne ſçavent pas d'où ces changements procedent, & qui ſe troublent la cervelle de mille imaginations de bonheurs ou de malheurs generaux, qu'ils ſe figurent dans la vie: Qui font à châque rencontre des reflexions ſur leur corps, ſur leur ame ou ſur leur fortune, & qui ſe repreſentent toutes les choſes dans leur plus mê-

* Ubi tempeſtas, & Cœli mobilis humor
Mutavere vias, & Jupiter humidus Auſtris
Denſavit quæ rara modo, & quæ denſa relaxat,
Vertuntur ſpecies animorum & pectora motus
Nunc alios, alios dum nubila ventus agebat
Concipiunt. Hinc ille avium concentus in agris,
Et lætæ pecudes, & ovantes gutture corvi.
Virgil. Georg.

mêchant point de veüe, ne peuvent pas éviter de tomber dans une profonde melancolie à l'aſpect d'une de ces choſes, & quelquefois de toutes. Elles ſont de profondes impreſſions dans leur eſprit, qui ne s'effacent pas facilement par le retour de leur bonne humeur, & particulierement lorsque la mauvaiſe y cauſe de frequentes recidives, comme il arrive en quelques diſpoſitions, & plus ordinairement en des climats déreglez; ſur tout quand une maladie, ou des traverſes s'y joignent. Mais cette maladie eſt trop rafinée, pour ce païs & pour ce peuple, qui croit être bien à ſon aiſe, quand il n'y eſt pas mal; qui eſt ſatisfait quand on ne l'inquiete point; qui eſt content, parce qu'il ne ſonge presque point; & qui ne place ſa felicité que dans les aiſes & commoditez communes de la vie, ou à amaſſer des richeſſes, ne s'amuſant point à des paſſions ſpeculatives, & ne recherchant point de plaiſirs plus raffinez.

Pour conclure ce Chapitre, la *Hollande* eſt un païs où l'on recherche plus le profit que l'honneur; où il y a plus de bon naturel que de bonne humeur; plus d'abondance que de plaiſir: Où l'on aimeroit mieux voyager que vivre; où l'on trouve plus de perſonnes qui meritent d'être eſtimées que d'être aimées. Mais les mêmes qualitez & diſpoſitions

tions ne ſont pas également conſiderables dans un Etat & dans une perſonne particuliere, puis que celles qui rendent une converſation agreable ne rendent pas un Etat puiſſant. Auſſi pourroit il bien arriver qu'un grand Roi ne feroit pas un Gentilhomme accompli & qu'un Gentilhomme extraordinaire ne feroit qu'un Prince mediocre.

CHAP V.

De leur Religion.

Je ne pretends point du tout parler ici de la Religion en Theologien, mais en homme purement politique, en faiſant des remarques ſur les occaſions qui la peuvent avoir établie en la forme en laquelle on la voit dans les Provinces Unies, & ſur les libertez dont elle s'y trouve munie. Je crois que la Religion Reformée y a été introduite, comme en *Angleterre*, & en pluſieurs autres païs où l'on en fait profeſſion, par la volonté & providence de Dieu: Et je crois que c'eſt par la même volonté que la Religion Catholique *Romaine* a été conſervée en *France*, où il ſembloit qu'une conſpiration de pluſieurs accidens la menaçât d'un changement, au commencement du Regne de *Charles* IX. Celui qui en doute ſemble vouloir diſpu-

diſputer non ſeulement la volonté, mais auſſi la puiſſance de Dieu. Auſſi n'eſt ce pas faire prejudice à l'honneur d'une Religion que de ſoûtenir, que l'on s'eſt ſervi de moyens humains pour la planter dans un païs, & que les revolutions civiles, qui ont ſuccedé depuis longtems aux miracles qui ont ouvert le chemin à la Religion Chretienne dans le monde, y ont contribué beaucoup. Il ſuffit que Dieu par ſa toute-puiſſance infuſe la foi dans le cœur des hommes, ou l'y fait naître & croître par une ſoigneuſe enquête & inſtruction de la Religion; & que lors que generalement une Nation eſt appellée à la foi par ces moyens, c'eſt par la force de cette concurrence qu'elle eſt introduite dans l'Etat, & qu'elle devient la Religion dominante du païs. C'eſt ainſi que la Religion Proteſtante a été établie en *Angleterre*, en *Ecoſſe*, en *Suede*, en *Dannemarc*, en *Hollande* & en pluſieurs Provinces *d'Allemagne*: Et c'eſt ainſi que la Catholique *Romaine* a été rétablie en *France* & en *Flandre*, où nonobſtant les grands mouvemens cauſez dans l'Etat par les *Huguenots* & par les *Gueux*, l'on a toujours cru que leur nombre ne faiſoit que la ſeptiéme ou huitiéme partie du peuple en ces deux païs là. Et celui qui veut entreprendre de changer la Religion en quelque païs ou Etat que ce ſoit par d'autres moyens, que

que par celui de la converſion generale de tout le peuple ou de la plûpart des habitans, court riſque d'attirer ſur une Nation tous les mal-heurs, qui lui peuvent arriver, à l'occaſion des deux plus grands dereglemens auxquel un Etat puiſſe être expoſé, qui ſont la guerre civile & la tirannie, à ſçavoir la violence, l'oppreſſion, la cruauté, la rapine, l'emportement, l'injuſtice, & pour dire tout en un mot, une horrible effuſion de ſang humain, & la confuſion de toutes les loix, de tous les ordres & de toutes les vertus parmi les hommes.

Ces fâcheuſes ſuites ſont bien plus importantes à mon avis, que les opinions diſputées des particuliers, ou des Aſſemblées ſeparées ne le peuvent être; vû que la grande & generale fin de la Religion eſt de rendre l'homme heureux en cette vie, en attendant la felicité de l'autre. Cela paroit par les commandemens de Dieu, qui contiennent les meilleurs & les plus grands preceptes, qui ayent jamais été donnés à aucune Nation, tant à l'égard de la morale & du civil qu'à celui du culte divin; auſſi bien que par la recompenſe que le vieux Teſtament promet par tout à la pieté des Juifs, conſiſtant en des benedictions temporelles comme la ſanté, la longue vie, le nombre d'enfans, l'abondance, la paix & la victoire.

Ce-

Cependant on n'a jamais pû convenir du chemin qui conduit à la felicité eternelle, dont on eſt obligé de ſe rapporter à la croyance & à la conſcience d'un châcun, & aux impreſſions que les raiſons ou les moyens naturels ou ſurnaturels y font, leſquelles on peut bien déguiſer ou couvrir, mais auxquelles on ne peut pas reſiſter. Car il n'eſt pas plus au pouvoir de l'homme de changer ſa croyance, que d'ajouter à ſa taille ou d'alterer ſon viſage. Car celui qui me diroit que je dois changer mon opinion pour la ſienne, parce qu'elle eſt meilleure & plus veritable, ſans m'alleguer des raiſons, qui me le puiſſent perſuader, y gaigneroit autant que celui qui me diroit, que je dois changer mes yeux qui ſont bleus, en des noirs comme les ſiens, parce qu'ils ſont plus agreables & plus eſtimez. Celui qui me dit que je devrois me faire inſtuire a raiſon, ſi je ne le fais pas: Mais lorsque je fais pour cela tout ce que je puis, & peutêtre avec plus de zele qu'il n'ait jamais fait lui même, & que neantmoins je n'entre point dans ſes ſentimens, & que cependant lui qui ne s'y applique point du tout, veut que je faſſe encore un effort, & que je me faſſe toujours inſtruire juſques à la fin de ma vie, il eſt facile de comprendre ce qu'il veut dire par ce mot d'inſtruire, ſçavoir en un mot que je le faſſe

juſ-

juſques à ce que je donne dans ſes ſentimens.

Si celui qui peut-être, eſt attaché à ſes plaiſirs & à ſes interêts autant ou plus que moi, & qui advoüe qu'en toutes choſes j'ai autant de bon ſens que lui, me dit que je ſerois de ſon ſentiment, ſi je n'étois pas aveuglé par la paſſion ou par l'interêt, ſans qu'il me puiſſe convaincre comment & en quoi, il ne dit pas plus que l'autre, il pretend ſeulement me connoître mieux que je ne me connois moi-même, qui ne me puis pas imaginer, pourquoi je n'aurois pas autant de ſoin de mon ame, qu'il en a de la ſienne.

Celui qui me dit que mes opinions ſont abſurdes & ridicules, impertinentes & irraiſonnables, parce qu'elles ne s'accordent pas avec les ſiennes, me veut faire une querelle au lieu de diſputer avec moi, & me traite de fol & d'enragé en ſe ſervant d'autres termes, quoi que peut-être l'on me juge auſſi ſage que lui, auſſi juſte en mes diſcours & auſſi aviſé dans la conduite de ma vie. Toutefois ce ſont là les civilitez ordinaires dans les diſputes de Religion parmi ceux qui ont bonne opinion de leur ſuffiſance, qui parlent toûjours de la veritable raiſon, & n'entendent parler que de la leur & veulent que leur imagination ſerve de regle à la verité generale. Mais ce langage decide tout, & la diſpute qui eut pû finir en

un mot, s'acheve enfin en trois, qu'il a raiſon & que j'ai tort.

* Tout le genre humain eſt demeuré d'accord, que nôtre felicité en cette Vie eſt l'autre grande fin de la Religion : Cela ſe voit tant dans les regiſtres & livres de leurs loix que dans leurs Religions mêmes, qui s'établiſſent par le concert des coûtumes & des opinions des hommes, quoi que peut-être à l'égard des Religions ce concert puiſſe avoir été produit par des impreſſions & des inſpirations divines. Car tout le monde eſt d'accord en enſeignant, en commandant, en plantant & en cultivant non ſeulement les vertus morales, qui contribuent à la felicité & tranquillité de la vie de châque homme en particulier; mais ils conviennent même des qualitez & des diſpoſitions, qui tendent à la paix, à l'ordre & au ſalut de tous les Etats, & de toutes les ſocietez civiles. Auſſi n'ai je jamais pû comprendre comment ceux que l'on appelle ordinairement Religieux, & qui veulent paſſer pour tels, faſſent un ſi grand cas des points de la foi dont les hommes ne ſont jamais convenus entre eux, & paſſent ſi legerement par deſſus ceux de la vertu & de la Morale, dont l'on n'eſt preſque jamais diſconvenu : Ni pourquoi un Etat s'expoſeroit au

* Fiunt diverſæ Reſpublicæ ex civium moribus, qui quocunque fluerint ſecum rapiunt. *Plato de Rep.*

au haſard de voir la paix & l'ordre, qui ſont des biens certains & priſez de tout le monde, renverſez pour y voir établir des opinions incertaines ou conteſtées.

Il eſt certain qu'une des puiſſantes cauſes de la premiere revolte des *Païs-bas* a été l'oppreſſion de la conſcience, & la perſecution que les hommes y ſouffroient en leur bien, en leur liberté & en leurs perſonnes ſous pretexte de la Religion: Et cela dans un temps, où il ſembloit qu'en pluſieurs parties de la Chrêtienté il y eut une conſpiration à demander la reformation des abus qui s'étoient gliſſés, tant dans la diſcipline que dans la doctrine de l'Egliſe par le vice du temps, par la negligence, par des inventions humaines, par paſſion ou par interêt. La forte oppoſition que ces humeurs trouvérent à Rome, fut ſuivie de la defection d'un tres-grand nombre de perſonnes dans tous ces païs là, qui vouloient ſe reformer ſur des regles qu'ils jugeoient les plus propres pour la reformation de l'Egliſe. Bien que ces perſonnes s'accordaſſent en gros en ce qu'elles desavoüoient la puiſſance du Pape, & vouloient reduire la foi de l'autorité des traditions à celle des Ecritures, elles differoient neantmoins en pluſieurs choſes entre elles, & particulierement à l'égard de la diſcipline, conformément à ce que leur diſoient & perſuadoient les Docteurs qui avoient le plus de

credit parmi eux. Ainſi les Reformez de *France* devinrent tous *Calviniſtes*; mais pour ce qui eſt de ceux *d'Allemagne*, quoi qu'ils fuſſent preſque tous *Lutheriens* ſi eſt ce qu'il y eut bien des *Calviniſtes* & des *Anabaptiſtes* mêlez parmi eux. La premiere perſecution de ces Reformez ſe fit en *Allemagne* du temps de l'Empereur *Charles* V. & en fit retirer un tres grand nombre dans les dixſept Provinces des *Païs-bas*, particulierement en *Hollande* & en *Brabant*, où les privileges des Villes étoient plus grands & le gouvernement de l'Empereur moins ſevere, comme parmi des ſujets du païs de ſa naiſſance. A l'occaſion des premiers ſoulevemens des *Pais-bas*, les Reformez Proteſtans commencérent à y former des conſiſtoires & à faire des levées entre eux pour le maintien de la cauſe commune. Aprés que les Chefs en eurent deliberé entre eux, il fut auſſi reſolu pour éviter tous les demêlez, qui les pourroient troubler dans un temps où ils avoient tous beſoin de repos, que la profeſſion publique de leur parti ſeroit celle des *Lutheriens*, mais ſans contraindre ceux qui étoient d'un autre ſentiment. Par l'Union conclue à *Utrecht* en l'an 1579 on laiſſa à châque Province la diſpoſition de la Religion, ainſi qu'elle le jugeroit à propos pour le bien de ſa Province, avec cette reſerve, que l'on ne pourroit pas

être

être recherché ni inquieté à cauſe de la Religion, dont la liberté avoit été établie par la Pacification de *Gand.* Mais en l'an 1583 il fut reſolu du conſentement unanime des Provinces Unies, que la ſeule Religion Proteſtante y ſeroit exercée, & c'eſt par ce moyen qu'elle devint la Religion Dominante de cet Etat.

Pluſieurs raiſons importantes ſemblent les avoir obligez à prendre cette reſolution. Premierement parce que les perſecutions arrivées en France, où les Reformez étoient *Calviniſtes*, avoient fait retirer un grand nombre de *François* de ce Royaume aux *Païs-bas*; & que par le grand commerce & trafic qu'ils avoient avec *l'Angleterre*, où la reformation approchoit fort des ſentimens des *Calviniſtes* à l'égard de la Doctrine, mais bien plus de ceux des *Lutheriens* par rapport à la diſcipline, ces opinions s'établirent & s'étendirent plus que les autres parmi les peuples des Provinces, tellement que le nombre de ceux qui en faiſoient profeſſion devint bien plus grand que celui des autres. Secondement par ce que les ſecours & les aſſiſtances d'hommes & d'argent par leſquels cette Republique fut conſervée & fortifiée en ſes foibles commencemens, venoient principalement de *l'Angleterre*, des Proteſtans de *France* quand l'état de leurs affaires le leur permettoit, & des

Princes *Calviniſtes d'Allemagne*, qui étoient les plus voiſins & les plus prêts pour les ſecourir. En troiſiéme lieu parceque ceux de cette profeſſion ſembloient être les plus oppoſez aux *Eſpagnols*, contre lesquels ils étoient le plus animez, comme contre les plus zelez Catholiques *Romains* de la Chretienté. Outre cela l'averſion que l'on avoit des *Eſpagnols* & de leur gouvernement, étoit tellement enracinée dans les cœurs de ces peuples, que l'on y doit rapporter en partie la cauſe du choix qu'ils ont fait de cette Religion. Enfin parce que cette Religion faiſant profeſſion d'abolir tous les droits & la jurisdiction du Clergé & de l'Hierarchie, il n'y avoit plus d'autorité Eccleſiaſtique qui ſe pût élever contre la puiſſance civile ni la troubler ou brider. Tous les biens & revenus des Egliſes & des Abbayes furent ſaiſis & mis entre les mains des Etats, ce qui augmenta fort leur revenu & ſervit beaucoup à l'établiſſement de leur Gouvernement.

On y pouroit bien ajoûter encore une raiſon, qui étoit particuliere à une ſeule Province. Car au lieu qu'en la plûpart des autres parties de la Chretienté, ſinon en toutes, le Clergé fait un des trois Etats du païs, & ainſi partage avec la Nobleſſe & le tiers Etat la part qu'ils ont au gouvernement, cet ordre n'a jamais fait partie des Etats de *Hol-*

lan-

lande, & n'a jamais eu ſeance en leurs Aſſemblées, qui ne ſont compoſées que des Nobles & des Villes: Ainſi cette Province ayant toûjours le plus d'autorité dans les deliberations de l'Union, ſon penchant alloit à établir une profeſſion, qui laiſſoit le moins de pretexte de pouvoir & de jurisdiction au Clergé, & qui ſe rapportoit le plus à l'ancienne forme de ſon gouvernement.

Cet Etat a toûjours eu, tant avant que depuis cet établiſſement, un ſoin tres particulier de ne permettre pas que l'on fit une inquiſition trop exacte & ſcrupuleuſe de la foi & des principes de la Religion des particuliers qui d'ailleurs vivoient paiſiblement, & demandoient à vivre ſous la protection de leurs loix; ni que l'on fit violence à la conſcience de ceux dont les opinions n'étoient pas accompagnées d'expreſſions ou d'actions prejudiciables au repos de l'Etat. Soit que la forme d'un gouvernement libre donne auſſi plus de liberté à la Religion, ou qu'ils jugeaſſent qu'aprés avoir tant fait pour leur liberté à l'égard de ce point, ils auroient tort d'opprimer celle des autres. Il ſe peut faire auſſi qu'étant menacez d'armes étrangeres & ſe trouvant en danger, ils jugérent neceſſaire de prevenir les mécontentemens au dedans, qui ne peuvent pas être fort dangereux, lors qu'ils n'ont pas pour fondement l'op-

preſſion de la liberté & de la Religion : Mais en ces deux cas plus on tâche de couvrir le feu & d'en arrêter la force, plus la flamme a de violence quand elle éclatte.

Il n'y eut que la ſeule Religion Catholique *Romaine* qui n'eut point de part à la commune protection de leurs loix ; parce que les Etats étoient perſuadez qu'elle fait de plus mauvais Sujets que les autres, en ce qu'elle reconnoit une puiſſance étrangere ſuperieure à celle du païs ; en ce qu'il faut neceſſairement que toute la puiſſance ſpirituelle le ſoit ; & en ce qu'elle eſt fondée ſur de plus grandes eſperances & ſur de plus grandes craintes que la civile ; du moins là où les perſuaſions de foi ſont auſſi fortes que celles des ſens, dont l'on voit tant de preuves dans les martyres, les tourmens, les peines, les ſeveritez & les executions d'une infinité de perſonnes en toutes ſortes de Religions.

Outre que cette Religion étoit encore un reſte du gouvernement des *Eſpagnols*, qui s'en faiſoient les patrons & les protecteurs dans le monde : Neantmoins l'Etat a eu ſi grand ſoin de n'incommoder point à cet égard, ceux qui ne demandent qu'à ſervir Dieu, & à ſauver leurs ames par les voyes qu'ils jugent les plus propres, que ce que la conſtitution de l'Etat ne permet pas de faire par loi expreſſe ſe fait par la connivence des

Offi-

Officiers, lesquels en quelques Villes moyennant une ſomme d'argent mediocre, ſouffrent l'exercice de la Religion *Romaine* dans l'étenduë de leur jurisdiction, avec la même liberté & commodité qu'ailleurs quoi que pas à ſi bon marché ni ſi publiquement; & en d'autres il leur eſt même defendu de rien prendre pour cela. Je juge que c'eſt par cette raiſon, que bien que le nombre de ceux de cette Religion ſoit tres-grand à la Campagne parmi les païſans, & tres conſiderable dans les Villes, & qu'ils n'ayent point de part aux charges publiques, il ſemble qu'ils ne laiſſent pas de faire une ſaine partie de l'Etat, & d'être inſeparablement joints au reſte du corps. Auſſi n'ont ils jamais troublé le repos de l'Etat, ni montré la moindre inclination au changement ou pour quelque puiſſance étrangere, ni pendant les premieres guerres *d'Eſpagne* ni à l'occaſion de la derniere invaſion de l'Evêque de *Munſter*.

Ceux de toutes les autres Religions joüiſſent de la liberté de l'exercice dans leurs Chambres ou dans leurs maiſons, ſans qu'on les inquiéte ou obſerve: Et lors qu'il arrive que quelque ſecte s'augmente ſi fort en quelque Ville, que ceux qui la compoſent deſirent de s'aſſembler pour cela publiquement, & qu'ils veuillent bien acquerir une place qui y ſoit propre, s'obliger à entretenir un Paſteur

ſteur ou Predicateur, & payer cette liberté au public, ils n'ont qu'à le faire entendre par requête au Magiſtrat du lieu, qui s'informe de leurs opinions & de leur maniere de ſervir Dieu, & s'il n'y trouve rien qui détruiſe l'autorité civile, ou qui prejudicie à la conſtitution de leur Etat, & qu'il ſe contente de la ſomme qu'on lui offre pour le prix de cette liberté, il ne fait point de difficulté de la leur accorder: Mais c'eſt à condition toutefois qu'ils admettront dans leurs Aſſemblées un ou pluſieurs Commiſſaires, pour être controlleurs & témoins de tout ce qui ſe fait & ſe prêche parmi eux, & dont le rapport eſt reçû touchant toutes les choſes qui s'y paſſent au prejudice de l'Etat: Et en ce cas les loix ſont auſſi ſeverement executées contre eux que contre aucun autre crime.

Ainſi les Juifs ont leurs Synagogues à *Amſterdam* & à *Rotterdam*, & il n'y a point de ſecte qui ſoit connuë parmi les Chrétiens qui n'ait des Aſſemblées publiques dans la premiere de ces deux places, & mêmes celles dont l'on ne connoit plus le nom ailleurs, comme les *Bruniſtes*, les *Fameliſtes* & autres. Les *Arminiens* ont un grand nom parmi eux, étant plûtôt une diſtinction de parti dans l'Etat que de ſecte dans l'Egliſe: Mais en comparaiſon des autres ils ſont en fort petit nom-

nombre, quoi que conſiderables à cauſe de la qualité des perſonnes, qui ſont la plûpart de condition, d'eſprit & de jugement, & dont pluſieurs ont part au gouvernement. Les *Anabaptiſtes* au contraire ſont en fort grand nombre, mais du plus bas ordre du peuple, gens de métier ou de marine: Il y en a quantité en *Nort-Hollande.*

Les *Calviniſtes* ſont le corps du peuple, & ſont en poſſeſſion de tous les temples publics dans toute l'étendue de l'Etat, comme auſſi de tous les Miniſtres ou Paſteurs qui ſont entretenus aux dépens du public. Ceux-ci n'ont ni terres ni dîmes, ni aucunes contributions du peuple qui ſoyent autoriſées par le Magiſtrat; mais ſeulement quelques appointemens de l'Etat, duquel ils dependent entierement: Et encore que quelquefois ils ſoient fort hardis en leurs prêches, en taxant les vices, & même les divertiſſemens innocens des premieres perſonnes de l'Etat, auſſi-bien que ceux du peuple, ſi eſt ce qu'on les entend rarement cenſurer & controller les actions & les reſolutions publiques de l'Etat. Ils ſont generalement par tout le païs amis paſſionnez des interêts de la Maiſon *d'Orange*: Tellement que même pendant que le Prince n'avoit point d'autorité dans le païs, ils ont trouvé le moyen de donner des preuves de l'affection qu'ils avoient pour ſa perſon-

ſonne & pour ſa fortune, ſans offenſer l'Etat dans lequel ils vivoient. Ils ſont ennemis declarez du parti des *Arminiens*, dont les principes ſembloient les conduire à une conjonction avec la Religion & le gouvernement des Eſpagnols du temps de *Barnevelt*, ou du moins à une complaiſance pour l'un & pour l'autre, leſquels la *Maiſon d'Orange* a tâché, en toute la ſuite de la guerre, de rendre irreconciliables avec cet Etat.

On a de la peine à s'imaginer comment cette violence & cette aigreur, qui eſt comme inſeparable de la diverſité des Religions dans les autres païs, ſemble être appaiſée & adoucie en celui-ci, en vertu de la liberté generale dont le monde joüit, ou par aveu ou par connivence: Ni comment la faction & l'ambition ſont rendües par là incapables de colorer leurs deſſeins intereſſez & ſeditieux du pretexte de la Religion, qui a coûté tant de ſang à la Chrétienté depuis 150. ans. Perſonne ne ſe peut plaindre ici d'être gêné en ſa conſcience, ou d'être forcé de faire profeſſion publique de ſa Foi particuliere; d'être contraint de quitter ſa maniere de ſervir Dieu dans ſa Maiſon ou d'en ſuivre une autre dehors: Et celui qui demande quelque choſe de plus en matiere de Religion, ſans une preuve évidente d'une miſſion particuliere du Ciel, peut avec juſtice, être ſoupçonné de

le

le faire pour ſon intérêt particulier plûtôt que pour celui de Dieu; vû que celui qui pretend exercer la Souveraineté ſur l'opinion au lieu de lui laiſſer la liberté, la pretend auſſi en effet à l'égard de l'autorité, laquelle ne conſiſte principalement que dans l'opinion: Auſſi tout homme & tout parti qui pourra faire croire univerſellement & fermement, qu'il eſt immediatement inſpiré, inſtruit & favoriſé de Dieu, obtiendra facilement l'avantage de ſe faire honorer & obeïr de tout le monde, plus que les autres hommes.

Mais dans cette Republique perſonne ne ſe peut plaindre avec raiſon, d'être gêné en ſa conſcience, & perſonne ne pouvant eſperer de pouvoir former un parti pour avancer ſa Religion, ni de faire brêche dans l'Etat, les differens qui partagent les opinions, n'alterent point les affections, & troublent fort peu la converſation, où elles ſervent d'entretien & de divertiſſement. Ils diſputent ſans interêt & ſans colere, & leurs differens ne vont pas juſques à l'inimitié & au mépris, comme de l'autre côté ils s'accordent facilement ſans faire une plus étroite liaiſon. On y vit enſemble comme citoyens du monde, aſſociez par les liaiſons communes de l'humanité & de la paix ſous la protection déſintereſſée de Loix raiſonnables, tout le monde y étant également animé aux arts & à l'in-

l'induſtrie, par une égale liberté de contempler & de faire des recherches : Châcun y joüit des productions imaginaires de ſon eſprit & de l'acquiſition de ſes connoiſſances, avec la même ſeureté qu'il poſſede ſes biens les plus reëls & les autres avantages de la fortune. La force de la Religion parmi ceux d'entre eux qui en ont, ſe trouve dans le cœur: Pour ce qui eſt de l'exterieur, il ne fait qu'une partie de cette inclination par laquelle on cherche la compagnie & la converſation de ceux dont l'humeur & la maniere de vivre ſe rapporte le plus à la nôtre, & dont le diſcours & l'entretien nous plaît le plus. Et comme par tout ailleurs il eſt au choix de châcun de manger, de loger & d'aller au marché, ou à la cour avec qui il le trouve bon, il en eſt de même ici du choix de ceux avec qui l'on veut prier où aller au temple, ou bien s'aſſocier au ſervice & au culte de Dieu. Auſſi ne prend-on pas plus garde à l'un qu'à l'autre, & l'on ne cenſure pas plus le choix qui ſe fait en ce cas qu'en l'autre.

Je crois que la conſideration du commerce, les alliances & la connoiſſance qui ſe communiquent preſque par tout dans une ſi petite étendue de païs comme eſt la *Hollande*, contribuent beaucoup à faciliter la converſation & les offices de la vie commune parmi

mi des opinions ſi differentes, dont les perſonnes qui les favoriſent ſe preſentent ſouvent aux yeux de tout le monde: Auſſi n'eſt on pas plus touché ni offenſé des viſages, de la maniere de faire & des ceremonies que l'on voit tous les jours, que les oreilles le ſont d'entendre raconter des choſes arrivées en des lieux éloignez, dont les rapports ſont quelquefois paſſionez, qu'on ne voit que vers la fin de ſes jours, & aprés avoir été longtemps preoccupez de paſſion ou de prejugé contre elles. Quoi qu'il en ſoit, il ſe peut que la Religion faſſe plus de bien en d'autres païs, mais c'eſt en celui-ci où elle fait le moins de mal: Et en quelque lieu que ce ſoit où les effets inviſibles en ſoient les plus grands & les plus avantageux, les viſibles ne le ſont pas moins en ce païs, où l'on voit un Etat paiſible, & où la paix a été continuée ſans troubles, pendant une longue ſuite d'années, & le nombre du peuple extremement augmenté; en quoi il eſt certain que conſiſte principalement l'augmentation de leur commerce & de leur richeſſe, & conſequemment la force & la grandeur de leur Etat.

CHAP. VI.

De leur Trafic.

Ceux qui ont le plus lû & le plus voyagé ſont obligés d'avoüer, qu'il eſt certain que dans les Hiſtoires des Siécles paſſez il n'eſt point parlé, & qu'encore aujourd'hui il ne ſe trouve point de païs où il y ait un ſi grand commerce, que dans la petite étendue des quatre Provinces maritimes de cette Republique, où l'on tient qu'il y a plus de navires qu'il ne s'en trouve dans tout le reſte de *l'Europe*. Cependant le païs ne produit pas dequoi bâtir ou équiper le plus petit vaiſſeau. Leur filaſſe, leur chanvre, leur poix, leur bois & leur fer viennent de dehors auſſi bien que la laine dont ils s'habillent, & le bled dont ils ſe nourriſſent. Auſſi n'y a il rien que je ſçache, que l'on puiſſe dire être proprement de leur cru, qui ſoit neceſſaire à leur uſage ou dont ils puiſſent trafiquer avec leurs voiſins, ſi ce n'eſt du beurre, du fromage & de la vaiſſelle de terre. Pour ce qui eſt des havres, ils n'en ont pas un ſeul en toutes leurs côtes qui ſoit bon. Les meilleurs de tous ſont, celui de *Helvoetſluys* où il n'y a point de commerce du tout, & celui de *Vleſſinge* qui en a fort peu en com-

pa-

paraiſon des autres Villes de *Hollande*. Mais *Amſterdam*, qui triomphe des dépoüilles de *Lisbonne* & *d'Anvers* où ſe faiſoit autrefois le plus grand commerce de *l'Europe* & des *Indes*, ſemble être le plus incommode de tous leurs havres: Les eaux y ſont ſi baſſes, que même les navires ordinaires n'y peuvent entrer qu'à la faveur de la marée, ni les grands ſans être déchargez. L'entrée du *Texel* & le paſſage du *Zuider-Zee* ſont plus dangereux qu'un voyage de là en *Eſpagne*, étant coupé par tout de canaux Couverts & étroits: Tellement qu'il eſt évident que ce n'eſt pas le havre qui attire le commerce, mais que c'eſt le commerce qui remplit le havre & qui le fait valoir. On ne peut pas dire non plus, que ce ſoyent les denrées du païs qui enrichiſſent la *Hollande*: Ce n'eſt que par l'induſtrie & à force de travailler que l'on y acquiert des richeſſes, en faiſant des étoffes de tout ce que les païs étrangers produiſent: C'eſt le Magaſin general de *l'Europe*, qui fournit de tous côtés toutes les choſes dont on a beſoin, leurs matelots étant en effet, comme l'on dit, les portefaix communs du monde.

Puis donc que ce ne ſont ni les havres ni les denrées du païs, qui y attirent & établiſſent le commerce, ce qui paroitra évidemment en comparant la *Hollande*, qui en a le

moins & les plus mêchants, avec *l'Irlande* qui en a le plus & les meilleurs des uns & des autres, il ne ſera pas hors de propos de conſiderer qu'elle en peut être la plus naturelle & la plus veritable ſource. Car ſi nous convenons que cela procede de l'induſtrie, nous ſerons encore egallement en peine à chercher la cauſe qui rend un peuple induſtrieux dans un païs, & faineant dans un autre. Je m'imagine donc que la veritable origine & le fondement du commerce ſe trouve dans la quantité d'un peuple reſſerré dans une petite étendue de païs, où toutes les choſes neceſſaires à la vie ſont cheres, & où toutes les perſonnes qui ont des terres ſont obligées de ménager, & ceux qui n'en ont point ſont reduits au travail ou à l'induſtrie, à moins qu'on ne veuille s'expoſer à manquer de tout. Les corps qui ont de la vigueur s'y appliquent au travail, & ceux qui n'en ont point reparent ce defaut par l'induſtrie, en ayant recours aux inventions & à l'adreſſe. La neceſſité la produit & l'imitation l'augmente, juſques à ce qu'elle ſe tourne avec le temps en habitude & devienne comme naturelle au païs. En ce cas lors qu'il eſt ſitué ſur la Mer on s'applique au commerce, tant parce que ce qui manque des choſes qui ſont neceſſaires pour la ſubſiſtance de tant de gens doit neceſſairement être ſuppléé par ce que l'on peut

peut tirer des païs Etrangers, qu'à cauſe que la multitude du peuple & la petite étendüe du païs y rend la terre ſi chere, que l'argent que l'on y employe produit ſi peu qu'on le haſarde ſur la Mer où les profits ſont ſi grands, qu'ils recompenſent le riſque que l'on y court.

Ceci ne ſauroit être mieux éclairci que par le contraire, dont on voit un exemple évident en *Irlande*, où l'étendue & la fertilité du terroir jointe au petit nombre des habitans, font que toutes les choſes neceſſaires à la vie y ſont à ſi bon marché, qu'un homme qui y veut travailler, peut en deux jours gagner dequoi ſe nourrir le reſte de la ſemaine; à quoi il me ſemble que l'on doit attribuer la pareſſe de cette nation. Car naturellement l'homme prefere l'aiſe au travail, & ne veut point prendre de peine quand il peut vivre oiſif; & quand la neceſſité l'y a une fois accoûtumé il ne s'en peut plus abſtenir, parce que cette habitude ſert à conſerver ſa ſanté & contribuë à ſon divertiſſement: Et peut être n'eſt il pas plus difficile de paſſer d'un aiſe continuel au travail, que d'un travail continuel à l'aiſe.

Cette raiſon de l'origine du commerce s'accorde avec l'experience de tous les ſiécles, & avec la conſtitution de toutes les places du monde, où le commerce a fleuri le plus;

comme à *Tyr*, *à Carthage*, *à Athenes*, *à Siracuſe*, *à Gergenti*, *à Rhodes & à Veniſe :* C'eſt une choſe dont ne peuvent pas douter ceux qui connoiſſent & conſiderent l'étendue, la ſituation & la nature de tous ces païs là, de ſorte qu'il n'eſt pas neceſſaire de s'étendre d'avantage ſur ces comparaiſons. Par ces exemples qui ſont tirez de Republiques, & par la decadence ou diſſipation du commerce des ſix premieres lors qu'elles ont été conquiſes ou aſſujetties à une Souveraineté abſoluë, l'on pourroit conclure qu'il y a quelque choſe en cette forme de gouvernement, qui eſt particulier, propre & naturel au commerce. Cependant il a tellement fleuri à *Bruges* & à *Anvers*, ſous quatre ou cinq Princes de la *Maiſon de Bourgogne* & deux de celle *d'Aûtriche*, que l'on ne ſauroit douter qu'il ne puiſſe auſſi-bien fleurir ſous de bons Princes & dans une Monarchie, legitime que dans un Etat libre. Mais il ne ſauroit ſubſiſter ſous une Souveraineté abſoluë & un gouvernement tirannique, parce que celuici chaſſe les habitans au lieu que les autres les attirent. La tyrannie étouffe l'induſtrie, parce que l'on n'eſt pas aſſuré de joüir long-temps de ce que l'on poſſede & de laiſſer à ſes enfans ce que l'on acquiert, au lieu que la Juſtice l'anime en aſſeurant l'un & l'autre. L'un remplit le païs de ſoldats, & les autres le rem-

rempliſſent de marchans, que l'on n'a jamais vû s'accommoder avec les gens de guerre, parce qu'ils ne s'y fient pas. Cependant comme il eſt impoſſible que le commerce puiſſe ſubſiſter ſans une confiance mutuelle entre les particuliers, il eſt auſſi impoſſible qu'il puiſſe fleurir & devenir conſiderable, ſans une confiance pareille par rapport à la ſeureté publique & particuliere, & ſur tout à l'égard du gouvernement, laquelle ne conſiſte que dans l'opinion que l'on a de ſa force, de ſa ſageſſe & de ſa juſtice, fondées ſur les vertus & qualitez perſonnelles du Prince, ou ſur la conſtitution de ce Gouvernement & les ordres établis dans l'Etat.

On ne ſauroit voyager en *Hollande*, & conſiderer le nombre des Villes & des Villages qu'on y trouve à châque pas; la multitude des habitans, & l'adreſſe avec laquelle on y ſçait employer châque pouce de terre; le grand nombre de perſonnes qu'on y employe dans la navigation tant au dehors qu'au dedans du païs, ſans advoüer qu'on n'en connoit aucun dans le monde, qui dans une ſi petite étendue comprenne une ſi prodigieuſe quantité de peuple. Et ſi c'eſt là le veritable fondement du commerce, on ne ſauroit mieux juger des raiſons du ſuccés du leur qu'en faiſant reflexion ſur les cauſes & ſur les accidens qui ont obligé ou convié

un ſi grand nombre de gens à venir s'établir en ce païs. Il faut mettre au premier rang les guerres civiles, les perſecutions, les oppreſſions & les mécontentements funeſtes de la plûpart de leurs voiſins, tant immediatement avant que depuis l'établiſſement de leur Etat.

Les perſecutions, que la Religion produiſit en *Allemagne* ſous *Charles V*, en *France* ſous *Henri II*, & en *Angleterre* ſous la Reine *Marie*, contraignirent un tres-grand nombre de perſonnes de ſortir de ces païs-là, & de ſe retirer en pluſieurs Villes des dix ſept Provinces, où les anciennes libertez du païs & les privileges des Villes avoient été inviolablement conſervez ſous une ſi longue ſucceſſion de Princes. On y reçut & on y protegea les étrangers oprimez qui remplirent les Villes d'habitans & de trafic, & donnérent à la Ville *d'Anvers* cette grandeur & reputation, qu'elle conſerva juſqu'au tems que le Duc *d'Albe* arriva aux *Pais-bas*.. La frayeur que cet homme y cauſa, les ordres dont il étoit chargé, & les armées qui l'accompagnoient pour les executer, diſſipérent cet amas de peuple qui quelque tems auparavant y ayoit trouvé de l'abri; de ſorte qu'en peu de mois plus de cent mille familles abandonnérent le païs. Mais aprés que les ſept Provinces ſe furent unies, & qu'elles commencé-

cérent à ſe défendre avec ſuccés ſous la conduite du Prince *d'Orange*, par le moyen du ſecours de *l'Angleterre* & de la *France*, & que les perſecutions au ſujet de la Religion ſe redoublerent avec beaucoup de ſeverité, tous ceux qui faiſoient profeſſion de la Reformée & qui avoient de l'averſion pour le Gouvernement *Eſpagnol*, ſe retirérent dans les Villes fortes de cette Republique, & fixérent par ce moyen l'époque de l'établiſſement du commerce en ce païs, & celui de la ruïne du negoce *d'Anvers*. Les guerres civiles, continuées pendant une ſi longue ſuite d'années, premierement en *France*, enſuite en *Allemagne*, & finalement en *Angleterre*, ont auſſi ſervi à multiplier les eſſains de peuples en ce païs, non ſeulement par le concours de ceux qui étoient perſecutez chés eux, mais auſſi par celui de pluſieurs perſonnes aiſées qui y venoient chercher le repos & la ſeureté de leur bien & de leur commerce: Tout ainſi que ces oiſeaux paſſagers, qui voyant approcher l'hiver quitent le païs où ils ont été couvez & éclos, pour aller chercher un climat plus doux & plus agreable, & ne retournent plus chés eux, que le froid ne ſoit paſſé & que le vent ne ſoit calmé.

Ce qui convia ces peuples à ſe retirer en *Hollande* plûtôt qu'en d'autres païs plus agreables, ſemble avoir été premierement la

Situation forte & avantageuſe de ſes Villes, ſur le bord de la Mer dans un païs bas & uni, lequel par le moyen de ſes Ecluſes peut être inondé & rendu inacceſſible aux forces, qui voudroient l'attaquer du côté de la terre. A cette force naturelle on en a ajouté une nouvelle, particulierement à *Amſterdam*, par l'art & par toute la dépenſe que l'on a cru pouvoir ſervir à la défence de la place.

Un autre motif qui les y a attirez eſt la conſtitution de leur Etat, qui ne permet ni aux Etats Generaux, ni au Prince d'exercer aucun pouvoir deſpotique ſur les perſonnes, ni ſur les biens de qui que ce ſoit dans l'enceinte de leurs Villes. Auſſi n'y a-t-il aucun lieu de craindre, que le Magiſtrat de quelque Ville que ce ſoit, contribuë à une violence de cette nature, puis que quand il l'entreprendroit il auroit de la peine à y reüſſir, n'aiant point de gens de guerre à ſa ſolde, car ce n'eſt qu'aux bourgeois, à qui l'on confie la garde de leurs Villes & l'execution de la juſtice civile parmi eux.

Ce ſont ces circonſtances là qui ont donné un ſi grand credit à la Banque *d'Amſterdam*, & qui ont convié les peuples à s'y retirer, & à y mettre à couvert cette partie de leurs deniers qu'ils pouvoient emporter avec eux, & qu'ils n'eſperoient pas de pouvoir conſerver en leur Partie. Outre les Peuples

qui

qui ſe ſont refugiez en ce Païs & qui y ont transporté leur argent, il s'en eſt trouvé encore en plus grand nombre qui y en ont envoyé ſans quitter leur Patrie; ſoit qu'ils vouluſſent faire proviſion pour une retraitte contre l'orage, ou qu'ils jugeaſſent qu'il n'y avoit point de lieu plus ſeur, & d'où ils puſſent faire tenir avec plus de facilité leur argent en toutes les parties du monde.

La liberté & l'aiſe qui s'étend non ſeulement à la conſcience, mais auſſi à tout ce qui peut ſervir à la commodité & au repos de la conſcience, a encore beaucoup contribué à cela; parce que châcun y ſuit ſa piſte, ne ſongeant qu'à ſes affaires, ſans ſe mêler de celles d'autrui: Cela ſe peut attribuer à mon advis, au grand concours de peuple de toutes ſortes de Nations, de diverſes Religions & manieres de vivre qui s'y trouvent, qui fait que l'on n'y trouve rien d'étrange ni de nouveau, auſſi bien qu'à leur humeur generalement attachée au travail, car la curioſité ne ſe trouve guere qu'en ceux qui n'ont rien à faire.

Outre que ç'a toûjours été une des premieres maximes de cet Etat laquelle toutes les Villes & les Provinces ont établie chés eux, même avec quelque émulation entre elles, de faire de leur païs un refuge commun de tous les miſerables; en ſorte qu'à peine au-

cune alliance, ou aucun traitté n'a été capable de les éloigner ou divertir de cette protection. Auſſi même pendant que cet Etat dépendoit ſi fort de la *France* du temps de *Henry IV*, toutes les perſonnes diſgraciées de la Cour, ou exilées du Royaume en faiſoient leur commune retraite; & quelques inſtances que l'Ambaſſadeur de *France* fît, il ne pût pas obliger les Etats à leur refuſer la jouiſſance commune de la vie & de l'air, ſous la protection de leur gouvernement.

La fermeté des reſolutions de l'Etat a été auſſi une des circonſtances, qui ont convié tant de malheureux à venir de toutes les places voiſines, ou plûtôt de toutes les parties de l'Europe, ſe mettre ici à couvert des coups de la juſtice & de la fortune. En effet il ſemble qu'il n'y ait point de pais plus propre à profiter de ces occaſions là, à cauſe de la commodité que l'on y a d'entretenir une correſpondance facile & perpetuelle avec toutes les parties du Monde, & qu'on y peut faire venir facilement ſon argent en quelque lieu qu'il ſoit. Où le riche n'eſt pas en danger à cauſe de ſon bien, ni la pauvreté mepriſée, mais au contraire ou l'on a de l'honneur à menager, ſoit que l'on y ſoit obligé ou non: Où celui qui s'y trouve reduit par la fortune, ne laiſſe pas de vivre honorablement, & auſſi bien au moins, quant à l'apparence, que les prin-

principaux Miniſtres & les plus riches marchands. Auſſi a t'on de la peine à comprendre quel effet cette habitude a fait parmi eux avec le temps, à l'égard de l'augmentation du peuple & du commerce.

Comme les deux premieres raiſons qui ont convié les peuples à ſe retirer en ces païs, ont été la force de leurs Villes & la conſtitution de leur Etat, ainſi l'on en a veu naître deux autres, qui avec le temps ont contribué à l'augmentation de leurs richeſſes & de leur puiſſance. L'une eſt la reputation de leur gouvernement, fondée ſur le ſuccés de leurs armes; la prudence que l'on a remarquée en leurs negotiations; la fermeté de leurs Conſeils; l'établiſſement de la Paix & du repos dans le païs; & la conſideration que cela leur a aquis auprés de tous les Princes & Etats de la Chrêtienté. Tout celà a donné une opinion generale de la ſageſſe & de la conduite de cet Etat, établi ſur des fondemens, qui ne ſembloient pas pouvoir être ébranlez par des accidens ordinaires, & ainſi qui ne pouvoit pas être ſujet à de grandes & ſurprenantes revolutions. C'eſt auſſi une raiſon puiſſante, & capable de perſuader à des peuples induſtrieux & laborieux de venir demeurer dans un païs, où l'on trouve ſa ſeureté, non ſeulement dans la protection des loix contre l'injuſtice & l'oppreſſion, mais auſſi

auſſi dans la force & bonne conduite de l'Etat contre la violence des invaſions étrangeres, ou des ſoulevemens domeſtiques.

L'autre eſt la grande beauté du païs, duë aux ameliorations que le temps y a apportées en dépit de la nature, & qui y attirent tous les jours un ſi grand nombre de perſonnes oiſives, plus curieuſes de voir le païs que d'y demeurer. En effet leur païs eſt plus propre à ſervir de maîtreſſe que de femme, où peu de perſonnes qui ſe trouvent bien chés eux voudroient paſſer leur vie, mais où ceux qui ont du temps & de l'argent de reſte voudroient faire plus d'un voyage. Et comme *l'Angleterre* fait voir en la beauté de ſon païſage, ce que la nature peut produire, ainſi la *Hollande* montre par le nombre, la beauté & la grandeur de ſes Villes, juſques à quel degré l'art peut monter. Mais toutes ces choſes & pluſieurs autres ſpeculations, qui peuvent être l'objet des remarques des voyageurs ordinaires, ne le ſauroient être des miennes, qui aime mieux rechercher les cauſes de leur commerce & de leurs richeſſes, que de parler de leurs effets.

On pourroit obſerver ſur ce ſujet, que l'on peut juger de la prudence d'un Royaume ou d'un Etat, par la magnificence de ſa Cour & des bâtimens publics; par la beauté de ceux des particuliers & des ornemens des Villes en-

environnées de quantité d'arbres agreablement & regulierement plantez; par la celebration de quelques fêtes ſolemnelles; par l'inſtitution de quelques celebres foires & marchez, & par l'invention de certaines repreſentations renommées & extraordinaires, qui convient & donnent ſouvent occaſion au peuple du voiſinage, & même au plus éloigné de s'y rendre pour leurs affaires ou par curioſité: Ce ſeul paſſage & la correſpondance contribuent beaucoup à augmenter le bien & le trafic, & engagent inſenſiblement le peuple à venir demeurer dans un païs, où l'on rencontre les mêmes avantages, & plus de moyens de vivre commodement, qu'ailleurs. Tels étoient les jeux *Olimpiques*, & les autres ſpectacles des *Grecs*, les triomphes, les trophées & les jeux ſeculiers de l'ancienne *Rome*, & les jubilez de la Nouvelle: Les ſpectacles que les Empereurs *Romains* firent voir en ſuitte, avec une magnificence ſi extraordinaire & de ſi prodigieuſes dépenſes, pour flater ou pour amuſer le peuple; les joutes & les tournois que l'on voyoit autrefois dans les Cours de tous les Princes de la Chretienté: Les fêtes & Chapitres des plus celebres ordres de Chevalerie; & dans les Villes particulieres les Carnavals & les foires: Les *Kermeſſes* que l'on voit dans toutes les Villes & Villages des Païs-bas, accompagnées ſou-

ſouvent de repreſentations & de pieces de theatre, que l'on y mêle avec le trafic, comme des amorces du plaiſir auſſi-bien que du profit.

Ayant ainſi découvert ce qui a poſé les premiers fondemens de leur commerce, qui eſt la quantité de leur peuple, qui a planté & cultivé l'induſtrie parmi eux, & par ce moyen toutes ſortes de manufactures, auſſi bien que le menage, qui y produit le bien & l'abondance generale; je parlerai ſuccinctement de quelques autres circonſtances, qui ſemblent avoir le plus contribué aprés celles là, à l'établiſſement & à l'avancement du commerce en leur païs.

Le peu d'interêt que l'argent y rend, & la cherté des terres ſont des effets, que le grand nombre de peuple produit: Ils ſont cauſe que pluſieurs ſommes de deniers ſe trouvent prêtes, pour être employées à des projets qui promettent du profit; ſoit en coupant des canaux, en faiſant des ponts & des chauſſées, en uniſant les dunes & collines, ou en déſechant les maretz: On peut ajouter à cela les nouveaux eſſais de toutes ſortes de trafics étrangers, que l'on propoſe avec quelque apparence d'avantage.

L'uſage de leur banque, qui aſſeure l'argent, & rend les payemens promts & faciles.

Le

Le petit ſçeau, qui fut introduit ici & en *Flandre* du temps de *Charles* V, lequel aſſeure toutes les acquiſitions.

La ſeverité de la juſtice non ſeulement contre le larcin, mais auſſi contre les fraudes & les fripponneries, & contre les fauſſaires qui contrefont les actes publics, ce qui eſt capital parmi eux; & même contre les mendians, que l'on enferme en des hôpicaux ou en des maiſons, où on les oblige à travailler ſelon que la force & la diſpoſition de leur corps & de leur ſanté le permet.

L'eſcorte, que l'on donne aux navires marchands mêmes en temps de paix, quelque part qu'ils aillent, & particulierement en la mer Mediterranée; ce qui aſſeure leur commerce contre pluſieurs accidents ſurprenans, donne du credit à la Nation & rend les matelots capables de ſervir dans les vaiſſeaux de guerre.

Les droits d'entrée & de ſortie y ſont ſi mediocres, que l'on n'a point de peine à les payer; ce qui étant joint à la franchiſe de leurs ports, convie les étrangers auſſi-bien que ceux du païs, à y apporter toutes ſortes de marchandiſes non ſeulement comme à un marché, mais auſſi comme à un magaſin, où on les ſerre juſques à ce qu'on les puiſſe mieux debiter ailleurs.

L'ordre & l'exactitude que l'on voit en la con-

conduite de leur commerce, met auſſi leurs denrées & marchandiſes en reputation au dehors. La ſeverité des Loix & les amandes y ont contribué au commencement; le temps l'a converti en coûtume. Il ſe trouve plus de trente ordonnances émanées touchant la maniere en laquelle il faut accommoder, ſaler & encaquer le harang. Ainſi toutes les armes qui ſe vendent à *Utrecht* ſont confiſquées, ſi elles ne ſont pas marquées, ou ſi elles le ſont ſans avoir été eſſayées. Et j'ai remarqué dans la Maiſon des *Indes Orientales*, que toutes les pieces d'écarlatte, que l'on envoye en grande quantité aux *Indes* ſont toutes marquées aux armes *d'Angleterre*, & ont une étiquette *Angloiſe:* Ils conſervent ainſi la reputation que cette ſorte de marchandiſe avoit autrefois aux lieux, où les *Anglois* n'ont plus ou peu de commerce préſentement.

Comme le Gouvernement y eſt compoſé de perſonnes, qui negotient eux mêmes, ou dont les maiſons ſe ſont faites par ce moyen; qui participent au commerce d'autrui, ou qui ſont nez & ont été élevez dans des Villes, qui ne ſubſiſtent que par le commerce, le commerce ne ſauroit manquer d'y être toûjours favoriſé de l'Etat, & d'en tirer de temps en temps tous les avantages qu'on pourroit deſirer.

La

La coûtume de chaque Ville, qui affecte quelque commerce particulier, ou qui a le droit d'étappes, qu'elle fait valoir & porte juſques au dernier point de ſa perfection y contribue auſſi beaucoup: Comme à *Vliſſingue* celui des *Indes Occidentales*; à *Middelbourg* celui des Vins de *France*; à *Vere* les étappes des marchandiſes *d'Ecoſſe*; à *Dordrecht* celles d'Angleterre & du Vin du Rhin. Le commerce *d'Angleterre* & *d'Ecoſſe*, & des Vins de *France*; eſt celui qui fleurit le plus à *Rotterdam*; à *Leide* les manufactures de toutes ſortes d'étoffes, de ſoye, de poil, d'or & d'argent; à *Haarlem* les toiles & les étoffes mêlées & à fleurs; à *Delft* la biere & la porcelaine du païs; à *Saerdam* le bâtiment des navires; à *Enkhuyſen*, à *Maeslant-ſluys* & à *Flaerdingue* la pêche du hareng; en *Frieſe* la navigation de Groenlande; & a *Amſterdam* les marchandiſes de tous les lieux du monde & particulierement celles des *Indes Orientales*, de l'Eſpagne, de la Mer Mediterranée & de la Baltique.

La grande application de toute la Province à la pêche qui ſe fait ſur les côtes d'*Angleterre* & d'*Ecoſſe*, occupe un nombre incroyable de navires & de matelots, & fournit aux parties meridionales de *l'Europe* ces riches & neceſſaires commoditez.

La derniere circonſtance dont je parlerai

à cet égard, eſt le progres qu'ils ont fait, pour ſe rendre maîtres de tout le commerce des *Indes Orientales* ; tant par les ſuccés que leurs armes ont eu contre les *Portugais*, que par le moyen des guerres & des Victoires qu'ils ont remportées ſur ceux du païs, qu'ils ont contraints à faire avec eux des traittez de commerce qui en excluent toutes les autres Nations, & de ſoufrir qu'ils ayent bâti des forts ſur les detroits & paſſages, par lesquels il faut neceſſairement ſe faire ouverture au Commerce de ces lieux là. C'eſt en quoi ils ont reüſſi, par le grand nombre d'hommes & de matelots, dont ils ont pû ſuffiſamment monter tous les ans leurs vaiſſeaux pour ces grands voyages, & remplir les places de tant de perſonnes qui mourroient dans ce climat chaud, àvant que d'avoir appris comment il y falloit vivre : Par le moyen du grand fond qui a été entierement employé à ce commerce, & par la conduite & l'application de la Compagnie des *Indes Orientales*, qui le gouvernent comme une Republique plûtot que comme un commerce. Par ce moyen il s'eſt élevé dans les *Indes* un Etat, lequel bien que ſous la direction & ſous les ordres de la Compagnie, ne laiſſe pas de faire auprés de ces Nations la figure d'un Etat Souverain ; puis qu'il declare la guerre aux plus puiſſans Rois de ces quartiers, fait la paix avec eux, & eſt

capable de mettre en Mer 40 ou 50 Vaiſſeaux de guerre, & 30000 hommes en Campagne, même au compte de ceux qui ſont les plus moderes. Le fond de ce commerce, outre ce qu'il produit en *France*, en *Eſpagne*, en *Italie*, dans la *Mer Mediterranée* & en *Allemagne*, les rend maïtres de celui quiſe fait dans toutes les parties Septentrionales de *l'Europe*, comme en *Moſcovie*, *Pologne*, *Pomeranie*, Norvegue & dans toute la *Mer Baltique*, où les épiceries qui ſont des drogues des *Indes*, & une des ſuperfluitez de *l'Europe* leur procurent toutes les denrées de ces quartiers là, tant celles qui ſont neceſſaires à la vie, comme le bled, que celles qui ſervent à la navigation, comme le chanvre, la poix, les mats, les planches & le fer.

Il paroit ainſi que le commerce de ce païs n'eſt pas l'effet d'une invention ordinaire, ni d'aucunes diſpoſitions ou ſituations naturelles, ni même de quelques accidens communs mais qu'il procede d'un grand aſſemblage de pluſieurs circonſtances, d'une longue ſuite de temps & de la force d'un grand ordre & d'une methode ſurprenante: Avantages qui ne s'étoient jamais rencontrés à un tel degré en aucune partie du monde, ni avec un ſi prodigieux ſuccés, & peut-être qui ne ſe rejoindront jamais: Avantages pour dire tout en un mot, qui

ſultent de la ſituation du païs étendu le long de la Mer, arroſé de deux grandes rivieres, le *Rhin* & la *Meuſe*, & du voiſinage de *l'Ems*, du *Weſer* & de *l'Elbe*; de la confluence du peuple qui s'y eſt rendu de *Flandres*, *d'Angleterre*, de *France* & *d'Allemagne*, y ayant été attirés par la force de ſes Villes, par la forme & le credit de ſon gouvernement, par la liberté de conſcience, par la ſeureté qu'il y trouvoit pour ſa vie & pour ſon bien, qui n'y dependent que de la loi & de la juſtice: De l'Induſtrie generale & de l'épargne, à quoi les obligent la quantité du peuple & la petite étenduë du païs: De la commodité que l'on y a de transporter toutes les choſes à bon marché, à cauſe de la grande quantité de leurs Canaux: Du peu de revenu & de la cherté de leurs terres, qui les oblige à employer leur argent au commerce: De tabliſſement de leur banque: Des ventes publiques: Du ſoin que l'on a de faire eſcorter les navires marchands: Du peu de droits que les marchandiſes payent d'entrée & de ſortie: De la franchiſe des ports: De l'ordre que l'on y a mis au commerce: De l'interêt que les membres du gouvernement y ont: De ce que quelques trafics particuliers ont des places particulieres affectées: De l'application à la pêche, & des acquiſitions qu'ils ont faites aux *Indes Orientales.*

La

La regle qui dit, que le commerce donne des richeſſes n'eſt pas ſans exception: y en a qui reduiſent une Nation à la pauvreté: Auſſi le païſan ne s'enrichit pas en allant ſouvent au marché; au contraire, s'il y achette toûjours plus cher qu'il ne vent, il n'y fait point de voyage qui ne ſoit un degré à la pauvreté. Mais le ſeul moyen qu'une Nation ait d'acquerir des richeſſes par le commerce, eſt de proportionner ce que l'on transporte au dehors pour la conſomption d'autrui, à ce que l'on y apporte pour être conſumé dans le païs.

L'application generale d'un peuple au travail & à l'épargne, ou le contraire de l'un & de l'autre fait le veritable fondement de cette proportion. L'induſtrie augmente les productions du païs, tant par raport à celles que le terroir fournit, qu'aux manufactures, que l'on transporte au dehors. L'épargne diminue la conſomption des denrées du païs, auſſi bien que de celles que l'on y apporte de dehors, & fait que non ſeulement l'on y en apporte d'autant moins, mais auſſi que l'on en emporte d'autant plus. Car de toutes les productions ou marchandiſes d'un païs, moins il s'en conſume au dedans plus on en a pour tranſporter au dehors, veu qu'il n'y en a point dont on ne ſe puiſſe défaire, & que celui qui les peut donner à meilleur marché

en eſt toûjours le maître. Ainſi le peuple le plus laborieux & le plus menager le ſera toûjours, puis qu'il s'enrichira d'un profit dont le pareſſeux & le prodigue auroit de la peine a vivre.

C'eſt une erreur populaire, que de croire qu'un Nation qui apporte chés elle des marchandiſes étrangeres qu'elle n'achette pas, mais qu'elle troque pour des denrées du païs, n'en peut pas devenir plus pauvre; puis qu'il n'y a perſonne qui y faſſe tant ſoit peu de reflexion, qui ne reconnoiſſe le contraire: Car il ſe trouvera en faiſant le compte entre une Nation & ceux avec qui elle trafique au dehors, que pour trouver la proportion entre ce qui ſe vend & ce qui s'achette, il faut neceſſairement ſuppléer avec de l'argent comptant à ce qui manque à la valeur de l'un ou de l'aure.

C'eſt la le moyen de découvrir la ſource des richeſſes de la *Hollande*, comme nous avons découvert celle de ſon commerce par les circonſtances dont nous venons de parler. Car il n'y a point de païs au monde où l'on faſſe tant de trafic, & où l'on conſume ſi peu. Il n'y a rien que l'on n'y achette, mais ce n'eſt que pour le revendre, ou pour en profiter en employant la marchandiſe, ou en la gardant juſques à ce que l'on s'en puiſſe défaire a plus haut prix. Ils ſont les maîtres abſolus

des

des épiceries des *Indes* & des ſoyes de *Perſe*, & cependant ils ne s'habillent que de laine, & ne ſe nourriſſent que de poiſſon & de racines. Qui plus eſt, ils debitent en *France* les plus fins draps qui ſe faſſent en leur païs, & font venir *d'Angleterre* les plus gros pour leur uſage. Ils envoyent dans les païs étrangers le meilleur beurre qui ſe faſſe chés eux, & font venir *d'Irlande*, ou du *Nort d'Angleterre* celui qu'ils peuvent avoir à bon marché pour le manger. Pour dire tout en un mot, ils fourniſſent au luxe d'autrui, auquel ils ne prennent point de part & ils trafiquent de plaiſirs, dont ils n'ont jamais goûtez.

Les Gentilshommes & les Officiers de guerre s'habillent & changent de mode comme leurs voiſins. Mais parmi tout le corps des Magiſtrats, des marchands, des riches artiſans & des bourgeois on ne voit preſque qu'une même façon d'habits. Les matelots & les païſans s'habillent d'une autre façon, mais ils ne la changent jamais, & lors qu'ils quittent leurs habits ce n'eſt pas parce qu'ils ne ſont plus à la mode, mais parce qu'ils ſont uſez.

La plus grande conſomption des denrées étrangeres qui s'y faſſe, eſt celle des vins & des eaux de vie de *France*: Mais c'eſt ce qu'on leur peut bien pardonner; puis que c'eſt la

ſeule recompenſe qu'ils tirent de toutes leurs peines, comme la ſeule choſe qui fait leur richeſſe & leur contentement en leur pauvreté volontaire, & ſans laquelle ils ſeroient effectivement pauvres & miſerables parmi leurs richeſſes effectives. Outre que ce qu'ils dépenſent en vin ils le menagent en bléd, lequel ils employent à faire de la bîerre, que les étrangers achettent d'eux. Et nous voyons preſentement que dans l'extremité, où ſont leurs affaires depuis deux ans, ils ſe ſont mêmes ſevrez de cette conſolation parmi tous leurs ſoucis, ſuppleant ainſi par une ſouffrance courageuſe, à ce qui leur a manqué d'un autre coté. Ainſi comme ils tranſportent conſtamment dans les païs étrangers toutes ſortes de marchandiſes & de denrées du Païs; à quoi on peut ajourter les productions du travail des gens de marine, & qu'ils ne conſument guere de celles qu'ils apportent ches eux le ſurplus ſe convertit en argent, dont par ce moyen le païs ſe trouve tellement rempli, que l'on en voit plus dans le commerce du peuple de *Hollande*, que de monnoye de cuivre en *Eſpagne* & en *France*; bien que l'une ſoit ſi riche en toutes ſortes de denrées que le Royaume produit, & que l'autre épuiſe tous les treſors des *Indes*

Il paroit par ce que je viens de dire des particularitez de leur commerce & de leurs ri-

richeſſes, que quelques unes de nos maximes ne ſont pas ſi certaines, que nos politiques le pretendent. Comme en premier lieu, que l'exemple & l'encouragement à l'excez & au luxe, pourvû qu'on l'employe à la conſomption des denrées que le païs produit, eſt avantageux au commerce : Cela peut etre vrai par raport à ce qui apprauvrit, mais non à ce qui enrichit un païs, & pour dire la verité, il n'y a pas tant de mal à l'employer à des denrées du païs qu'à des étrangeres. Mais la coûtume, ou, l'humeur, qui porte au luxe & à la depenſe, n'a point de bornes. L'on commence par les denrées du païs ; & l'on achevè par les étrangeres ; & bien que l'exemple commence par des perſonnes oiſives, il infecte toutes les autres, de quelque qualité qu'ils ſoyent, mêmes ceux dont le travail & l'induſtrie fait ſubſiſter la Nation. Car outre que plus nous dépenſons de ce qui vient chés nous, moins il nous reſte de quoi envoyer au dehors, s'il arrive que pendant que nous faiſons un grand commerce, nous achetions plus que nous ne vendons, nous ne ſaurions manquer de nous appauvrir : Au lieu qu'en faiſant un petit commerce dehors, en vendant plus que nous n'acchettons, il ne ſe peut que nous ne devenions riches, en comparaiſon de nos voiſins. Nous en avons une preuve du temps *d'Edouard* III, lors que

nous fîmes une ſi grande guerre en France, & que nous portâmes nos armes victorieuſes jusque dans le cœur de *l'Eſpagne*. Car il ſe trouve, qu'en la la 28 année du regne de ce Roi, la valeur & les droits de toutes les marchandiſes, qui ſortirent du Royaume, montérent à 294184 Livres Sterling 17. ſ. 2. d. & ceux de celles, qui y entrerent qu'à 38970. Liv. ſt. 3. ſ. 6. d. tellement qu'il faut qu'en cette année là on ait apporté dans le Royaume, en argent ou en lingots 255214 liv. ſt. 13. ſ. 8. d. ſi ce n'eſt que les étrangers ſoyent demeurez redevables d'autant à cette Nation, & cependant la plûpart de nos laines ſortoient en ce temps là du Royaume ſans être miſes en œuvre, & la plûpart des draps, dont l'on ſe ſervoit ici venoient de *Flandre*.

C'eſt encore une maxime commune, que ſi l'Etat venoit à être conquis, & par conſequent le commerce de *Hollande* à être rüiné par une invaſion étrangere, nous profiterions en *Angleterre* de ce que l'autre y perdroit. Mais ce n'eſt pas une conſequence certaine: Car il ſeroit infailiblement dechiré en pluſieurs pieces, dont nous pourions attaper quelque lambeau, mais les autres écherroient en partage à la *Flandre*, aux Villes Anſeatiques & à d'autres, chéz qui ſe trouveroient la plûpart des mêmes circonſtan-

ſtances qui ont autrefois attiré le commerce en *Hollande*, & à quoi ils y ſeroient les plus propres, à cauſe de la grande affluence de peuple, & de la forte inclinatïon au travail & à l'épargne qui ſe trouve parmi eux: Et celui qui pretendra porter le commerce & les richeſſes au même degré qu'eux par d'autres voyes, pourroit bien à mon advis, tromper les autres ou ſe tromper lui même.

La troiſiéme eſt, que ſi l'Etat venoit à être reduit à de grandes extremitez, juſques à devenir Province dépendante d'une plus grande puiſſance, il s'aſſujettiroit plûtôt à la nôtre qu'a aucune autre; au moins les Provinces maritimes, c'eſt à dire les plus riches prendroient ce parti. Mais de ce que nous venons de dire on conclura avec plus de raiſon, que bien qu'il puiſſe arriver qu'elles ſoyent ſeparées par une conquête abſoluë, ce ne ſera pourtant jamais de leur conſentement; qu'elles tireront toûjours une même corde, & enfin qu'elles tâcheront toûjours de s'accommoder d'un commun conſentement, pour tout le païs, aux meilleures conditions qu'elles pourront ſtipuler, ſinon comme pour un Etat Souverain, du moins comme pour une Province dependante. Mais avant que de ſe voir reduites à ces extremitez, elles tâcheront de ſe faire recevoir dans le corps de *l'Empire* dont elles faiſoient autrefois partie, comme

comme un onziéme Cercle, & de ſe mettre par ce moyen ſous la protection de ce puiſſant Etat, qui a quelque choſe de ſemblable, au moins s'il eſt permis de comparer les petites choſes aux grandes, à celle de leur propre Etat, & particulierement dans la liberté & Souveraineté des Villes Imperiales. C'eſt une choſe dont j'ay ſouvent oüi parler leurs Miniſtres, comme de leur dernier refuge, au cas que l'Etat fût menacé d'une ſi fâcheuſe & fatale conjoncture.

Si cela arrivoit, le commerce du païs ſeroit plûtôt conſervé & même augmenté, que ruïné ou détruit par cette revolution de l'Etat: parce que le païs conſerveroit la même liberté qu'il avoit & que la ſeureté y ſeroit plus grande qu'elle n'eſt preſentement.

La derniere, dont je vai parler eſt d'une autre nature; ſçavoir ſi le Prince d'*Orange* en ſe rendant Souverain du Païs, par des forces étrangeres ſeroit un grand Prince, à proportion de la puiſſance que cet Etat ſemble avoir preſentement: Je dis qu'au contraire ces Provinces deviendroient bientôt un fort chetif Etat. Car il faudroit que cette puiſſance ſe conſervât par la même force, qui l'auroit acquiſe, puis qu'en effet la puiſſance Souveraine ne ſauroit ſe conſerver autrement dans ces Provinces. Ce ſeroit la ſource d'un mécontentement general, qui produiroit des

ſe-

ſeditions continuelles dans les Villes, leſquelles changeroient l'ordre de l'Etat, mettroient en danger le bien des particuliers, & ébranleroient le credit & la ſeureté du gouvernement. Si cela arrivoit le peuple ſe diſſiperoit, le travail ceſſeroit, les banques ſe perdroient, & le commerce décherroit ſi fort, qu'il y a de l'apparence qu'avec le temps, le peuple dont le nombre ſeroit fort éclairci, ne ſeroit pas même capable d'entretenir les digues, qui le convrent preſentement contre les inſultes de ce terrible Element: La Mer ſe feroit une ouverture dans le païs, & reduiroit les plus belles Villes à leur premiere condition, lors que ce n'étoient que des hameaux de pêcheurs.

Je ſuis même perſuadé, que ſans de ſemblables revolûtions, le commerce commence à y diminuer depuis quelques années, & qu'il dechet inſenſiblement parmi eux, par pluſieurs raiſons. Premierement à cauſe de l'application generale, que pluſieurs autres Nations ont au commerce depuis vingt deux ou vingt trois ans. Car depuis la Paix de *Munſter*, qui rendit le repos à la Chrétienté en l'an 1648, non ſeulement la *Suede* & le *Dannemarc*, mais la *France* & *l'Angleterre*, ſe ſont plus particulierement appliqués à cultiver le commerce dans leurs Etats qu'auparavant, & en ont fait l'objet de l'inclinations

tion & de l'occupation de leurs peuples.

Leur deſſein a même eu quelque ſuccés: Cependant ces vaſtes Royaumes: dont la grandeur a d'autres fondemens, ne peuvent pas porter le commerce à un auſſi haut point qu'on l'a vû monter dans ce petit Etat, qui n'a pû bâtir la ſienne que ſur ce fondement; tout ainſi qu'un homme qui a de grands biens, ne ſauroit s'appliquer avec tant d'ardeux au travail & à l'induſtrie, que celui qui n'en a point, & qui n'a point d'autre moyen de vivre. Quoi qu'il en ſoit, ces Nations là ont commencé trop tard pour y avoir bonne part, & il ſemble que le monde s'eſt tellement rempli de marchands qu'il eſt preſque impoſſible que le commerce les puiſſe nourrir tous. C'eſt comme ſi dans un grand Village fort peuplé, un épicier ou un mercier venoit à lever boutique, il deviendroit bientôt riche, en aiant ſeul tout le debit; juſques à ce qu'un autre, animé par le profit que le premier auroit fait, vint à s'en mêler auſſi, & à partager le profit avec lui: & enfin pluſieurs autres venant afaire le même trafic, perſonne n'en pouvant plus profiter, il faudroit que quelques uns quitâſſent, ou qu'ils fîſſent tous banqueroute.

Il y a peu de ſiecles, que *Veniſe & Florence* poſſedoient tout le commerce de l'Europe; celle-ci par le moyen de ſes manufactu-

ctures, l'autre par le moyen de la navigation, par laquelle elle s'étoit rendüe maîtreſſe de tout le trafic de *Perſe* & des *Indes*, dont l'une envoyoit ſes marchandiſes & denrées par terre, & les autres par le Golfe *d'Arabie* en *Egipte*, où les *Flottes Venitiennes* les chargeoient, pour les diſtribuer par toutes les autres parties de l'Europe. Auſſi trouvons nous qu'en ces temps-là tout le commerce *d'Angleterre* étoit entre les mains des *Venitiens*, des *Florentins* & des *Lombards*. Les *Oſterlins*, c'eſt à dire les habitans des Villes Anſeatiques, comme ceux de *Dantzig*, de *Lubec* & de *Hambourg*, & des autres Villes de ces côtes & quartiers là, ſuccedérent à ce commerce: Ils demeurérent les maîtres pendant une longue ſuite d'années, de celui de tout le *Nort*, l'établirent premierement à *Bruges*, & enſuite à *Anvers*. La force du commerce des *Ventens* fut rompüe par la navigation, que les *Portugais* commencérent à faire aux *Indes Orientales* vers la fin du quinziéme ſiecle, qui par ce moyen l'attirérent à *Lisbonne*; & la revolte des *Païs-bas* ruïna celui *d'Anvers*. Mais pendant tout ce temps-là les autres Nations plus puiſſantes de *l'Europe* s'en mettoient peu en peine. La guerre faiſoit tout leur commerce: Toutes leurs deliberations & toutes leurs antrepriſes n'avoient pour objet, que les voyages & les guer-

guerres de la *Terre Sainte*, ou les querelles, que les *Empereurs* avoient a deméler avec les Papes : Elles étoient les unes & les autres d'une même nature, & ne ſervoient qu'à occuper les Princes Chrétiens, afin de les empêcher de s'oppoſer à la grandeur, que l'Egliſe fondoit pendant ce temps-là dans la Chrétienté. C'étoit-là la veüe des Papes, en mettant la *France* aux mains, tantôt avec *d'Angleterre* tantôt avec *l'Eſpagne*, & quelquefois tous les Chrétiens enſemble avec les *Turcs*, & en ſemant des querelles entre les autres Princes voiſins, qui n'étoient pas de la force de ceux-là. Enfin les Royaumes & les Principautez étoient dans le monde ce que les Gentils-hommes & les Nobles ſont dans une Province; & les Etats & les Villes libres comme les marchands & les Artiſans. Ceux-ci avoient été mépriſez par les autres, qui s'en etoient fait ſervir & honorer; jusques à ce qu'avec le temps, qui produit d'étranges revolutions dans le monde, le travail & l'épargne, ayant rendu les marchands riches & puiſſans, & la guerre & la dépenſe ayant reduit pluſieurs Gentils-hommes à la pauvreté, les marchands commencérent à faire les Gen-tils-hommes, pendant que la fantaiſie prit aut Gentils-hommes de ſe jetter dans le trafic & le negoce. Ce que nous venons de dire ſuccinctement, fait voir que l'on ne doit

pas

pas trouver étrange qu'un païs particulier devienne riche & puiſſant, lors qu'il joüit preſque ſeul de tout le commerce de l'Univers; ni de voir diminuer en *Hollande* non ſeulement le commerce, mais tout l'avantage qui en dépend en general, lors que tant d'autres le partagent avec elle.

On peut dire, que les puiſſants progrés de leur Compagnie des *Indes Orientales* a été une des cauſes de la decadence du commerce de cet Etat. Car comme l'on en apporte plus de marchandiſes, que l'on n'en peut debiter en ces quartiers du monde, il faut neceſſairement que la valeur en diminue, pendant que la dépenſe que la Compagnie eſt obligée de faire pour la continuation de ſes conquêtes, pour la ſubſiſtence des Armées, & pour l'entretien des Forts, augmente tous les jours. Car au lieu qu'autrefois les Flottes qui venoient tous les ans des *Indes Orientales*, n'étoient compoſées que de cinq ou ſix navires, il en vient preſentement jusques à dixhuit ou vingt, & ſi je ne me trompe j'en ai veu artiver vint deux en une ſeule année dans les *Provinces Unies*. C'eſt là la raiſon pourquoi les particuliers qui ſont interreſſez dans cette Compagnie en *Hollande* ne tirent pas tant de profit de ce fonds, que nous en tirons en *Angleterre*; quoi que cette Compagnie là ſoit bien plus riche, &

faſſe un bien plus grand commerce que la nôtre, laquelle n'eſt pas épuiſée par la dépenſe que l'autre fait à ſes Armées, à ſes Forts, & a ſes Vaiſſeaux de guerre. Et c'eſt encore là une des raiſons qui fait que les *Hollandois* ſont obligez de garder ſi longtemps de ſi grandes quantités de ces marchandiſes dans leurs Magaſins, avant qu'ils puiſſent les faire tranſporter ailleurs ou s'en defaire à prix raiſonnable, c'eſt pourquoi la Compagnie en apporte bien moins des *Indes* qu'elle pourroit faire, ſi elle avoit l'occaſion de les debiter. Cela me fait ſouvenir du diſcours d'un de leurs matelots, lequel étoit venu des *Indes* avec la Flotte, qui arriva dans le païs en l'an 1669, & qui nous dit dans une barque entre *Delft* & *Leyde*, qu'àvant ſont départ de ces Païs-là, il avoit veu brûler trois tas de noix muſcades, auſſi gros châcun, à ce qu'il diſoit, qu'une petite Egliſe, qu'il nous montra dans un Village à la veüe duquel nous paſſions.

La grande abondance du bléd, qui a été à fort bon marché, depuis douze ans & d'avantage, presque dans toutes les parties de *l'Europe*, & qui eſt un des fondemens du commerce des *Hollandois*, eſt encore une des cauſes de ſa decadence. Car une bonne partie des marchandiſes des *Indes*, du moins des épiceries, qui en font la meilleure partie,

tie, s'employoit dans le *Nord*, d'où l'on rapportoit du bléd, que l'on pouvoit debiter avec profit en *Angleterre*, en *Flandres*, en *France*, en *Italie*, & en *Eſpagne*, où il a été depuis quelques années à ſi bon marché, que l'on n'a pas eu le courage d'y porter cette grande quantité de bléd, que l'on a accoûtumé de tirer tous les ans de *Pologne*, de *Pruſſe* & des autres quartiers du *Nord*. Or ces gens-là ne pouvant pas faire valoir leur bléd, comme ils voudroient, ne peuvent pas auſſi payer la veritable valeur des épiceries; de ſorte que les *Hollandois* y perdent des deux côtez, en ne pouvant ni debiter leurs marchandiſes des *Indes* dans le *Nord*, ni vendre leurs bléds dans les parties meridionales de *l'Europe*. Il ſemble pourtant que le bon marché du bléd, ne procede pas tant de l'abondance qu'il y en a qu'a cauſe de la paix, dont toute *l'Europe* a joüi depnis l'an 1659 ou 1660, enſuite de laquelle on a employé au Labourage bien des gens qui avoient ſervi à la Guerre, & bien des Terres qui étoient demeurées en friche dans toutes les Provinces frontieres de la *France* & de *l'Eſpagne*, auſſi bien qu'en *Allemagne* avant la Paix de *Munſter*; & en *Angleterre* pendant le cours des Guerres civiles: Et l'abondance ne peut proceder que d'une ſuite de pluſieurs années paiſibles & fertiles.

La derniere cauſe dont je parlerai, eſt la grande étendue, que l'on a depuis quelques années ajoutée à la ville *d'Amſterdam*, & que l'on appelle la *Ville neuve*, dont les batimens ſurpaſſent ſi fort en beauté, en magnificence & en depenſe ceux de la vieille ville, qu'il ne ſe peut que l'on n'y ait employé une bonne partie du fond, qui ſervoit auparavant à entretenir le commerce de la Ville. Avec cela il ſemble que depuis quelques années le luxe & la depenſe de pluſieurs marchands de cette Ville-là a été plus grande qu'elle n'étoit ci devant. Remarque qui a été faite par quelques-uns de leurs plus ſages Miniſtres, qui s'en ſont plaints à moi, pendant le temps que je reſidois parmi eux, auſſi bien que de la nouvelle étendue que l'on avoit donné à la Ville. Auſſi avoient ils reſolu de faire faire quelque Loix ſomptuaires; ſachant bien, que les veritables fondemens du commerce ſeroient bientôt renverſez, ſi l'induſtrie, l'épargne & la ſimplicité de leur peuple, venoient à être ſurmontez par le luxe, par l'oiſiveté & par l'excés. Quoi qu'il en ſoit, j'ai trouvé, aprés les recherches les plus exactes que l'on puiſſe faire, qu'à la reſerve du commerce des *Indes*, & de celui de la Mer *Mediterranée*, il n'y avoit preſque point de negoce étranger en l'an 1669 & 1670 où les marchands ne perdiſſent, & qu'il n'y en avoit

voit point du tout, où ils profitaſſent plus de deux ou trois pour cent. Tellement qu'il eſt du commerce comme de la Mer, qui a un point lequel elle ne paſſe pas, même aux plus hautes marées; le reflux commence dés que le flux ceſſe, & elle perd autant de terrain d'un côté, qu'elle en gagne de l'autre.

CHAP. VII.

De ſes Forces & de ſon Revenu.

L'on jugeoit autrefois de la puiſſance & des forces d'un Royaume, ou d'un Etat, par le nombre d'hommes ou de ſoldats, qu'il pouvoit mettre en Campagne, à l'occaſion d'une guerre qu'il pouvoit avoir avec ſes voiſins. Les querelles qu'une Nation avoit à demêler avec une autre, étoient decidées par leurs propres armes, & l'on ne ſçavoit ce que c'étoit que de lever ou d'entretenir des ſoldats étrangers, & de donner de l'argent pour cela. En pluſieurs Royaumes & Principautez de *l'Europe* les corps des Armées étoient compoſez, comme elles le ſont encore aujourd'huy en *Pologne* de la Nobleſſe du païs, laquelle étoit obligée de ſuivre le Prince à la guerre, avec un nombre de gens d'armes proportionné aux fiefs & à l'étendue des terres & des Seigneuries qu'ils tenoient

de la Couronne: Et lors que ce nombre ne ſuffiſoit pas, on le ſuppleoit de celui des ſujets, que l'affection qu'ils avoient pour leur Prince & pour leur Patrie, ou le deſir de faire fortune & du butin, la neceſſité de la defenſe, ou la conſideration du devoir & de la Religion armoit; ou bien qui étant animez par un mouvement d'honneur, étoient unis entre eux par un eſprit de reſſentiment ou d'avarice, non à l'égard de leurs Chefs mais de leurs ennemis. Un combat ou deux finiſſoient la guerre, & la fin de la guerre regloit les differens d'un ſiécle, & faiſoit perdre ou conquerir le païs, ou donnoit ou ôtoit l'avantage, pour lequel on avoit combattu; juſques à ce que le temps ou quelques autres rencontres y apportaſſent du changement, que les vertus ou les vices des Princes les rendiſſent plus ou moins puiſſans & conſiderables, en leur procurant l'affection & l'obeïſſance de leurs peuples, ou que par leurs ordres & leurs reglements ils les rendiſſent plus ou moins belliqueux ou effeminez. Il n'y avoit point de Princes legitimes, qui eûſſent des gardes ou des troupes en piéd entrenües aux dépens de leurs ſujets en leurs païs hereditaires: Il n'y avoit que ceux qui avoient conquis & aſſujetti des Provinces, ou qui y avoient uſurpé l'autorité Souveraine. qui le fiſſent, plûtôt pour tenir en bride leurs Sujets

jets, que pour ſe défendre contre leurs ennemis.

Ces ordres ſemblent avoir été premierement changez en l'*Europe* par les deux Republiques de *Veniſe* & de *Hollande*; leſquelles aiant l'une & l'autre peu de terrain & de tertitoire: Presque tout leur païs eſt frontiere avec de puiſſans voiſins. De plus elles ſont toutes deux foibles à l'égard du nombre de leurs ſujets naturels, qui ſont peu propres à la guerre par terre, parce qu'ils s'appliquent trop au trafic, & à la Mariné: Mais toutes deux puiſſantes, à cauſe de leur Commerce & de leurs richeſſes, par le moyen desquelles elles tâchent de balancer l'avantage que leurs voiſins ont à cauſe de leurs ſujets naturels, en faiſant des levées de troupes étrangeres, en défendant leurs Frontieres par le moyen des fortifications, & en rendant les places ſi fortes, qu'elles ſont capables de ſoûtenir un long ſiége, lors qn'ils ne ſont pas en état de haſarder une bataille: Ainſi ces Republiques terminent ſouvent leurs differens à force d'argent plûtôt que par la force des armes. Ces precautions ont obligé les Princes leurs voiſins à en uſer de la même maniere. Et d'autant que depuis la premiere fondation de cet Etat il y a eu preſque toûjours des guerres en la terre ferme de *l'Europe*, juſques a la païs des *Pirenées* les Princes,

qui ont leurs frontieres proches de ces Etats, ont toûjours augmenté leurs fortifications, afin de ſe mettre à convert des inſultes & des invaſions de leurs voiſins. C'eſt pourquoi il ne faut pas juger des forces de ces Provinces par le nombre & la diſpoſition de leurs Sujets, mais par la quantité des troupes dont elles ſe ſervent, tant par Mer que par terre, leſquelles elles entretiennent continuellement, mêmes en temps de paix; & par le moyen deſquelles elles ont été capables de paroître en même temps en Campagne & ſur Mer: Comme auſſi par le revenu fixe, dont elles payent les unes, & par les impoſitions extraordinaires, qu'elles levent de temps en en temps, pour l'entretien & la ſubſiſtence des autres.

Je ne ferai pas ici un denombrement exact de leurs Villes frontieres, parce que c'eſt une choſe connuë, non plus que des forces neceſſaires, qui compoſent leurs garniſons. Je ne parlerai point non plus de la quantité & de la diverſité de leur taxes & impoſitions, quoi que j'en aye des memoires fort exacts, où toutes les eſpeces, les quotes-parts & les proportions de toutes les Provinces & Villes ſe trouvent marquées, parce que ce diſcours s'enfleroit trop, & que le ſujet en ſeroit auſſi ennuyeux, quinutile au lecteur. Ainſi je me contenterai de marquer ici ſeulement ce

que

que j'ai appris touchant leurs forces & leur revenu en general, de perſonnes capables de m'en inſtruire fidellement & exactement.

Le revenu ordinaire de cet Etat conſiſte, ou en ce qui ſe leve dans les Villes conquiſes ou aſſociées dans les Provinces de *Brabant* & de *Flandre*, & ſur le *Rhin*, dont le Conſeil d'Etat a ſeul toute l'adminiſtration: Ou bien aux fonds ordinaires & extraordinaires que les ſept Provinces fourniſſent tous les ans, châcune ſelon ſa proportion, ſur la petition & demande que le Conſeil d'Etat fait aux Etats Generaux, pour la depenſe de l'année ſuivante, qu'il juge que l'Etat ſera obligé de faire. Ce revenu ſe monte ordinairement environ à vingt & un million de florins tous les ans, qui ſelon leur valeur intrinſique font environ un million, neuf cens mille livres ſterlin.

Ce fonds ſe tire principalement des impoſitions qui ſe levent ſur les denrées, qui ſe conſument dans le païs, ou des droits d'entrée & de ſortie. Les premieres ſont grandes & ſi generales, que j'ai oüi dire, qu'il a été remarqué à *Amſterdam*, que devant que l'on puiſſe ſervir un plat de poiſſon avec ſa ſauce ordinaire, il faut qu'il ait payé trente droits differens. Les droits de la traitte foraine, ou d'entrée & de ſortie, ſont fort to-

lerables, & l'Admirauté en fait un fonds pour ſes armemens ordinaires.

C'eſt de ces fonds que ſe fait toute la dépenſe de l'ordinaire & extraordinaire de la guerre, & que l'on tire dequoi payer les Officiers politiques & les Ambaſſadeurs ou Miniſtres, que l'Etat entretient dans les Cours étrangeres, & les interets d'environ treize millions, que les Etats Generaux doivent.

Les troupes, qui y étoient entreteuuës en l'an mille ſix-cens ſoixante-dix, aprés que la paix generale les eut fait reformer, montoient encore à vingt ſix mille, deux cens hommes, en dix Regimens de Cavallerie de cinquante Cornettes, & dix neuf Regimens d'Infanterie, de trois cens dixhuit Compagnies; dont la dépenſe montoit à ſix millions, cent & dix neuf mille livres tous les ans.

L'Amirauté entretient en temps de paix environ trente ou quarante vaiſſeaux de guerre, leſquels elle employe à l'eſcorte des flottes marchandes, ou a en former un Eſcadre de huit ou dix vaiſſeaux, pour obſerver ceux *d'Alger*, & les autres corſaires de la Mer *Mediterranée :* Elle tient les autres prêts dans les havres, pour s'en ſervir aux occaſions. La dépenſe ordinaire, que l'Amirauté fait à ſes armemens, & aux bâtimens

des

des vaiſſeaux, monte à environ ſix millions de livres.

Outre les dettes de la Generalité, la Province de *Hollande* doit encore en ſon particulier ſoixante cinq millions, dont elle paye les interêts au denier vingtcinq; mais avec tant de promptitude & d'exactitude, tant à l'égard de la ſomme principale, que des interêts, que perſonne ne les demande jamais deux fois, & peut recevoir ſon argent en telles eſpeces de monnoye qu'il lui plaît. Ceux, à qui l'on permet d'y mettre leur argent le recoivent pour une grande faveur, & ce n'eſt qu'avec regrêt, & quelquefois avec des larmes, quils voyent qu'on les rembourſe de la ſomme principale, ou d'une partie, parce qu'ils ne ſçavent où la mettre, pour la faire profiter ſi promptement & ſi ſeurement. Tellement que le revenu de la plnspart des particuliers vient des bureaux des Receveurs ou de la Generalité, ou bien des Provinces particulieres.

Les droits & les impoſitions, qui ſe levent ſur les immeubles, comme ſur les terres & ſur les maiſons, ſont receus par les Receveurs particulieurs des Magiſtrats de chaque Ville, par forme de collecte, lesquels les portent en ſuite aux bureaux des Receveurs Generaux. Et l'on en uſe ainſi, parce que l'on en ſçait & le nombre & la valeur:

leur: Mais ceux, que l'on tire des denrées qui ſe conſument, ſont donnez à ferme, au plus offrant & dernier encheriſſeur; les uns pour trois mois, les autres pour ſix & quelques-uns pour un an.

Les officiers, qui font la collecte, la recepte & la diſtribution des deniers publics n'ont point de droits, mais des gages fixes, que l'Etat leur fait payer, dont il faut qu'ils ſe contentent, & qu'ils s'abſtiennent de toutes les autres exactions & extorſions. Si bien que celui qui a une obligation publique, en peut faire état, comme s'il avoit autant d'argent comptant dans ſes coffres; parce que l'on en eſt payé quand on le demande ſans aucun trouble, ſaiſie ou empêchement, & l'on en peut diſpoſer auſſi facilement que d'une lettre de change du meilleur marchand ou banquier du païs.

Le revenu extraordinaire conſiſte aux contributions extraordinaires, que les Provinces promettent de payer, à l'occaſion de quelque guerre ou autre accident inopiné: Tantôt les habitans payent le centiéme denier de la valeur de tout leur bien, tantôt un eſpece de taille, ou des droits qui ſe levent ſur les foyers, ou bien quelques autres ſubſides & droits, ainſi qu'on le juge à propos & que la neceſſité le requiert. L'on a même veu, qu'ils l'ont étendu, jusques à lever un certain

tain droit ſur toutes les perſonnes qui voyagent, tant en barque qu'en coche, en chariot ou à cheval, bien qu'elles ne ſe ſervent que du grand chemin & des canaux ordinaires.

C'eſt par ces moyens qu'en l'année 1667, qui fut la premiere de la guerre *d'Angleterre*, on leva quarante millions, dont la Province de *Hollande* en paya vingt deux: & en l'an 1666, aprés que l'Evêque de *Munſter* eut fait une invaſion en leur païs, ils entretenoient plus de ſoixante mille hommes, & avoient en Mer plus de cent vaiſſeaux de guerre.

La grandeur en laquelle on a veu cette Nation en ce temps là ſemble avoir élevé la gloire de la nôtre, laquelle ſoûtint dans les années 1665 & 1666 la guerre, non ſeulement contre ce puiſſant Etat, mais auſſi contre les Couronnes de *France* & de *Dannemarc*, qui s'étoient jointes, à lui: Et cela dans une conjoncture, où ce Royaume étoit affligé & combattu au dedans d'une peſte qui emporta en la premiere année, un nombre incroyable de perſonnes, & d'un feu prodigieux, qui en trois jours de la deuxieme année reduiſit en cendres cette ancienne & celebre Ville de *Londres*, le cœur & le centre de nôtre commerce & de nos richeſſes, & conſuma avec la plûpart de ſes bâtimens un treſor immenſe

menſe de toutes ſortes de biens. Neantmoins au milieu de ces funeſtes accidens, on ne laiſſa pas de voir pendant ces deux Etez, trois illuſtres batailles qui ſe donnerent entre deux armées navales, les plus puiſſantes qui ſe ſoyent jamais rencontrées ſur l'Ocean, & dont il y en eut deux qui eurent un ſuccés ſi avantageux pour nous, que l'on ne peut pas nier que nous n'y ayons remporté une victoire complette, en pourſuivant les ennemis juſques dans leurs havres. A la troiſiéme bataille, nôtre Flotte eut le malheur de ſe trouver ſeparée, en ſorte que l'ennemi eut l'avantage de combattre avec quarte vingt dix vaiſſeaux cinquante des nôtres: Elle ne laiſſa pas de renouveller le combat, en dépit de ce desavantage trois jours durant, pendant lesquels les nôtres le recommencécerent avec le jour. Il ne finit meme au bout de ce temps là que par la foibleſſe & la laſſitude de l'un & de l'autre parti, les vaiſſeaux ayant été mis hors de combat, leurs cordages coupez, & leurs poudres & munitions conſumées: Tellement que l'évenement de la plus grande action, dont il ſe trouve quelque memoire dans l'Hiſtoire, demeura indecis. Monſieur de *Wit* m'a avoué depuis, que nôtre Nation & le courage invincible de nos gens de Marine, acquirent plus de gloire en cette recontre, que dans les deux

deux autres batalles dont la Victoire ne leur pouvoit pas être conteſtée. Qu'il étoit perſuadé qu'aprés le desavantage que leurs gens auroient eu le premier jour, il n'auroit pas été poſſible de les faire retourner au combat les deux jours ſuivans, & qu'il croyoit qu'il n'y avoit aucune Nation que la nôtre, qui fut capable d'une action de cette force.

Ce n'eſt pas à moi à juger, pourquoi dans les ſix mois ſuivans nous ne fîmes pas une glorieuſe paix, aprés que la derniere victoire eut mis tout l'honneur & tout l'avantage de la guerre de nôtre côté: mais comme une main rude peut bien caſſer un os, que l'art & une forte application ont bien de la peine à rejoindre, en ſorte qu'il ait ſa premiere force & proportion, ainſi n'eſt il pas difficile à un Miniſtre d'Etat de commencer une guerre, mais il n'y en a guere, qui ſçachent bien ménager les momens & les moyens de faire la paix. Cependant aprés que les facheux ſuccées d'une malhereuſe negligence eut fait conclure en l'an 1667. le Traitê de *Breda*, qui fit à la verité ceſſer les hoſtilitez, mais qui ne rétablit pas l'amitié entre les deux Nations, & que ſix mois aprés au mois de Janvier 1668, l'on eut fait avec cet Etat une alliance, qui fut reçûe avec une joye & un applaudiſſement univerſel de ces peuples là, ſa Majeſté devint l'arbître abſolu

de

Que l'armée Françoiſe eſt entrée ſans oppoſition, & preſque ſans refus, comme en des Villages, dans un ſi grand nombre de places Frontieres, qui s'étoient fait admirer par une vigoureuſe reſiſtence pendant la guerre *d'Eſpagne*, la plupart ſans tirer un ſeul coup, & toutes en tirant fort peu. Que les grandes rivieres, qui devoient rendre les Provinces de *Hollande* & *d'Utrecht* inacceſſibles ont été paſſées comme des guais, ſans peine & preſque ſans reſiſtence: Et pour dire tout en un mot, que les cœurs d'une Nation, qui a autrefois témoigné tant de valeur contre les Romains, & qui a été ſi obſtinée contre les *Eſpagnols*, ont été abattus, juſques à abandonner tout en quelque façon avant que le danger arrivât, on doit avoir recours à ce periode ſecret & arrêté de toutes les grandeurs humaines, pour y chercher la cauſe de ces revolutions; ou plûtôt au decret impenetrable & à la force invincible de la Providence divine: Cependant j'eſtime qu'il n'y auroit pas plus d'impieté à douter de ceci, que de s'en rapporter à nôtre jugement; ou de raiſonner ſur les évenemens & les mouvemens de la volonté & de la puiſſance de Dieu, conformément à l'idée bornée que de pauvres creatures mortelles comme nous, pouvons avoir de ce qui eſt bon, juſte ou raiſonnable.

Toutefois comme dans la recherche & la conſideration même des choſes naturelles & ordinaires, je crains que nôtre talent eſt d'en diſcourir plûtôt que de les connoître ; ainſi il nous doit etre permis de nous enquerir de tout, & de raiſonner ſur toutes les choſes, pourveu que nous ne poſions pas comme une choſe certaine, & comme une verité inconteſtable ce que dix mille perſonnes contrediſent tous les jours, & que nous ne condamnions pas, comme irraiſonnables, les opinions que nous ſçavons être ſoûtenuës par des perſonnes, que nous reconnoiſſons pour raiſonnables. C'eſt pourquoi je me contenterai de produire ici quelques circonſtances, qui me ſemblent avoir le plus manifeſtement contribué à cette revolution, & laiſſerai la recherche des cauſes plus éloignées à la curioſité des perſonnes plus penetrantes.

Premierement, je juge que ce grand & vaſte commerce qui a été une des cauſes de leur grandeur, l'a été ſemblablement de leur décadence ; parce qu'il a entierement detourné le genie de la Nation de l'uſage des armes au trafic, & l'a fait appliquer aux Arts de la paix, & a laiſſé toute la fortune de leurs dernieres guerres à la conduite de troupes étrangeres & mercenaires: C'eſt cela qui a abattu le courage du peuple, ainſi que nous,

l'ayons

l'avons remarqué dans un autre Chapitre, & qui a rendu les bourgeois incapables de défendre leurs Villes, au lieu qu'autrefois ils firent une ſi vigoureuſe & ſi fiere reſiſtence, aux ſieges de *Haerlem*, *d'Alcmaer* & de *Leide*, qu'ils firent perir la fleur des Armées *d'Eſpagne*, & ruinérent la fortune de leurs affaires.

Il faut adjoûter à cela la paix de *Munſter*, laquelle les ayant jettez dans une tres grande ſecurité, pendant plus de vingt ans, parce qu'ils ne craignoient plus d'invaſion du côte de la terre, ils ont donné toutes leurs penſées à augmenter leurs forces maritimes, leſquelles ils ont exercées dans les deux guerres *d'Angleterre*, qui leur ſurvinrent en ce temps-là, & entretenuës par le moyen des petites Eſcadres, qu'ils envoyoient tous les ans contre ceux *d'Algers*, & contre les autres Corſaires de la Mer *Mediterranée*.

Leur trop grand ménage, en reformant, immediatement aprés la paix de *Munſter* leurs meilleurs Officiers, & leurs vieilles troupes étrangeres, dont la valeur & la conduite avoit été en partie cauſe de la reſolution, que *l'Eſpagne* a priſe de faire la paix, y a auſſi beaucoup contribué.

Mais ce qui a le plus affoibli, & pour dire la verité, detruit en effet la force de leur milice, c'eſt le changement qui ſe fit en leur

Etat, par la reſolution, que les Etats de *Hollande* & de *Weſt-Friſe* prirent aprés la mort du Prince *d'Orange* dernier decedé, de ſupprimer la charge de Gouverneur ou de *Stadhouder* de leur Province, ou du moins de la rendre incompatible avec celle de *Capitaine General.* Depuis ce temps-là preſque toute la veüe & l'application de ces Provinces à été d'éloigner petit à petit les vieux *Officiers*, tant étrangers que ceux du païs, qui avoient de l'attachement pour le Prince *d'Orange*, & qui ne pouvoient pas encore ſe defaire de l'affection, qu'ils avoient pour les interêts de cette Maiſon; & de remplir les commandemens de leurs armées de Fils & de parens de Bourguemaîtres, ou d'autres Magiſtrats & Deputez à l'Aſſemblée des Etats, auxquels ils croyoient pouvoir ſeurement confier la conſervation de leur gouvernement populaire, & qu'ils jugeoient être aſſez bons pour un temps, où ils ne voyoient point d'apparence de pouvoir être attaquez par terre.

Mais l'inclination naturelle, que le peuple auſſi bien que l'Armée avoit pour le jeune Prince, ne pouvoit pas être déracinee par la force, ni divertie par quelque moyen que ce fût; Au contraire elle s'augmentoit inſenſiblement avec l'age du Prince, de ſorte que l'on devoit bien prevoir la revolution, qui en arriveroit infailliblement dans l'Etat, dés

dés qu'il ſeroit en âge de pouvoir pretendre quelque choſe & de profiter de l'affection du peuple. C'eſt en effet un Prince, qui a joint aux qnalitez de ſa naiſſance Royale les vertus populaires de ſon païs. Il eſt taciturne & penſif; il écoute & s'informe volontiers; il a le jugement raſſis & penetrant, & ne change pas facilement ce qu'il a une fois reſolu de faire ou de refuſer. Outre cela il a une grande aſſiduité & application aux affaires, auxquelles il donne preſqus tout ſon temps, & fort peu à ſes plaiſirs. Il a du zele pour la Religion de ſon païs, & de la charité pour celle des autres; une temperance extraordinaire à ſon âge & au climat: Grand ménager de ſa fortune particuliere, & neantmoins magnifique aux occaſions. Il a beaucoup d'eſprit & de cœur ce qui le fait aſpirer à la gloire que les actions militaires peuvent donner, & aſſez d'ambition pour acquerir la grandeur, qu'il ſe peut promettre en ſervant ſon païs, plûtôt qu'en le reduiſant à la ſervitude. Pour dire tout en un mot, c'eſt un Prince, qui a beaucoup de grandes vertus ſans mélange d'aucune apparence de vices.

Pendant la guerre *d'Angleterre*, qui commençe en l'an 1665, les Etats licenciérent toutes les troupes *Angloiſes*, qui étoient demeurées dans leur ſervice, & mêlérent les

Officiers & les ſoldats de nôtre Nation, qui y voulurent bien reſter avec ceux des Regimens & des compagnies de la leur. Aprés cela, lors qu'en l'an 1668 *l'Angleterre* & les *Provinces Unies* eurent fait cette étroite alliance, en ſuite de l'invaſion, que les *François* avoient faite en *Flandres*, ils en firent autant à l'égard des troupes de cette Nation là, qu'ils avoient entretenües juſques alors. Tellement que les deux corps de ces deux Nations, qui avoient toûjours en le plus de part à l'honneur & aux ſuccés de leurs armes, furent entierement diſſipez, & leur milice ordinaire, preſque toute compoſée de gens nez dans le païs, ſe trouva enervée par la continuelle application au trafic, & par l'oiſivité, à laquelle elle s'étoit accoûtumée depuis la paix.

Ils étoient trop puiſſans, pour apprehender les Princes *d'Allemagne*, leurs voiſins, qui ne pouvoient pas être mis en comparaiſon avec eux, & ils vivoient dans une grande ſecurité du côté de *l'Eſpagne*, laquelle connoiſoit leurs forces & leur conſtitution; & étant étroitement alliés, tant avec *l'Angleterre* qu'avec la *Suede*, par deux differentes alliances défenſives & par une triple alliance, qui leur étoit commune, ils ne ſe pouvoient pas imaginer que le *France* eût le courage ou la force de ſe commettre avec ces puiſ-

puiſſans confederez, qui pouvoient s'aſſurer quand il leur plairoit, de la jonction de l'Empereur & du Roi d'*Eſpagne*.

Ils ſçavoient avec cela, que la *France* ne les pouvoit pas attaquer, qu'en paſſant par la *Flandre*, ou par l'*Allemagne*. Pour ce qui eſt du premier, ils étoient bien aſſeurez que *l'Eſpagne* ne le ſouffriroit pas, ſi on l'aidoit à l'empêcher, parce, qu'elle prevoyoit bien que la perte de Flandre étoit une ſuite inſeparable de celle de *Hollande*: Ils avoient auſſi de la peine à croire, que les Princes d'*Allemagne* vouluſſent accorder ce paſſage, contre l'intention & la volonté de l'Empereur, auſſi bien que contre l'interêt commun de l'Empire: De ſorte qu'ils eſperoient, que du moins l'ouverture de la guerre ſe feroit dans les Provinces voiſines, pour la defence deſquelles ils étoient reſolus d'employer toutes les forces de leur Etat. Comme de fait la *France* auroit trouvé une puiſſante oppoſition, ſi elle eût commencé la querelle ailleurs que chés eux.

Ils ne pouvoient pas s'imaginer non plus, que l'*Angleterre* & la *France* puſſent s'unir contre leur Etat: Car n'étant pas bien informez de la conſtitution du nôtre, ils ne pouvoient comprendre que nous y pûſſions trouver nôtre interêt, parce qu'ils meſuroient celui de tous les autres Etats par le leur. Ils

ne pouvoient pas croire auſſi que les autres Princes & Etats voulûſſent ſouffrir, que la *France*, en conquerant la *Hollande*, élevat ſa puiſſance au deſſus de toutes les autres Puiſſances de *l'Europe*.

Outre ces conſiderations publiques, il y en avoit d'autres particulieres, à l'égard des factions qui les diviſoient; & il y avoit parmi eux des Miniſtres, qui ne pouvoient pas ſe reſoudre à faire les avances neceſſaires pour prevenir, ou pour divertir les malheurs dont ils étoient menacez; parce qu'il leur reſtoit quelque eſperance d'en pouvoir ſortir, en renoüant les meſures qu'ils avoient rompües avec la *France*, pour laquelle ceux du parti de la Republique avoient plus d'inclination; parce qu'ils ne pouvoient pas ignorer, que l'alliance de *l'Angleterre* contribueroit un jour beaucoup au rétabliſſement de l'autorité du Prince d'*Orange*. Ils croyoient qu'au pis aller, ils ne pouvoient pas manquer de ſe ſauver, quand même il leur arriveroit quelque mauvaiſe rencontre, puis qu'ils avoient un ſi grand fonds, lequel ils reſervoient pour quelque bonne occaſion.

Ces conſiderations leur firent faire trois grandes beveües dans leurs negotiations étrangeres. Car premierement l'alliance qu'ils firent avec *l'Angleterre*, n'avoit pas pour fondement cette amitié & cette confidence, ſans

ſans laquelle elle ne leur ponvoit pas être utile. Aprés cela ils rompirent leurs meſures avec la *France* avant qu'ils en euſſent pris de nouvelles avec *l'Eſpagne* ; & enfin comme ils croyoient être aſſeurez du ſecours de la *Suede*, & des autres Princes *Allemans* leurs voiſins, ils negligérent l'occaſion de s'en aſſeurer davantage par des ſubſides avant la rupture.

Enfin le Prince d'*Orange* commençoit à approcher de ſa vingt-deuxiéme année, qui étoit le terme, auquel les Etats de *Hollande* avoient toûjours pretendu, depuis l'alliance qu'ils avoient faite avec ſa Majeſté en l'an 1668, l'avancer à la charge de Capitaine General de toutes leurs forces, par Mer & par terre, bien que ſeparée de celle de Gouverneur de leur Province. Cependant plus il approchoit du periode, qui devoit en quelque façon changer la forme du gouvernement, plus quelques-uns de leurs Miniſtres le reculoient, & témoignoient y étre contraires. De l'autre côté le Prince, fortifié par les promeſſes, ou du moins par les eſperances que la *Hollande* lui avoit données, auſſi-bien que par l'inclination que les ſix autres Provinces avoient pour ſon avancement; & ce parti animé par les eſperanees & par les grandes qualitez de ce Prince, qui étoit parvenu à un âge capable d'agir & d'entrepren-

dre, reſolut de porter cette affaire à une promte deciſion. Le parti contraire s'y oppoſa de toutes ſes forces, & ſe prepara à une vigoureuſe defenſe; tellement qu'il ſembloit, que cette dangereuſe maladie, qui avoit penetré juſques dans les parties nobles de l'Etat, fût dans ſa criſe, lors que deux puiſſans Rois s'étant joints, le ſurprirent, en l'attaquant en même temps par Mer & par terre, avec une flotte Royale de plus de quarte vingt vaiſſeaux, & une armée d'autant de mille hommes.

Les Etats, qui avoient eſperé que l'orage, dont ils étoient menacez ſe diſſiperoit, le voyant crever au deſſus de leur tête, commencérent non ſeulement à donner au dedans les ordres neceſſaires, avec leur vigueur ordinaire, mais auſſi à chercher du ſecours au dehors, mais il étoit trop tard. Les Princes, qui étoient leurs alliez ou intereſſez en leur fortune, étoient les uns ſi éloignez, qu'ils ne les pouvoient pas ſeconrir; & ceux qui étoient leurs voiſins, craignoient de prendre part à un danger, lequel ils ne pouvoient pas arrêter. La plûpart étoient bien aiſe de voir l'orgueuil de cet Etat humilié; les autres avoient de la joye de ſe voir vengez des affronts qu'ils en avoient reçûs. Il y en avoit qui étoient bien aiſe de les voir mortifiez, mais qui auroient été bien mar-

ris

ris de les voir ruïnez: Enfin ils reſolurent tous de les laiſſer expoſez à l'orage, dont ils de demêleroient comme ils pouroient la premiere Campagne: Car on ne croyoit pas que cet Etat pût etre expoſé à ſa ruine en ſi peu de temps, veu les richeſſes, les gens de guerre, & l'état des places fortes qu'ils avoient.

L'Etat avoit cependant augmeuté ſes troupes juſques à ſoixante dix mille hommes, & ſe mit en devoir de reparer les fortifications de ſes places frontieres; mais elles étoient en ſi grand nombre, & il avoit à defendre une ſi grande étendue de païs, contre l'invaſion des *François* du côté des Evêchez de *Cologne* & de *Liege*, & celle de l'Evêque de *Munſter*, leur ancien ennemi, du côté de la *Weſtfaillie*, qu'il ne ſçavoit pas, où il devoit craindre & ſe couvrir le plus. Tellement que pendant qu'en partageant ſes forces & ſes ſoins, on tâcha de pourvoir à la ſeureté de pluſieurs places; il n'y en eut pas une qui fût pourveüe de toutes les choſes neceſſaires, ſinon la ſeule Ville de *Maſtrich*, laquelle les *François* laiſſérent derriere eux, & attaquérent les Villes ſituées ſur le *Rhin*, qui leur donnérent entrée dans le cœur des Provinces.

Avec cela les Miniſtres, qui avoient alors la Principale direction des affaires, eurent plus de ſoin de mettre une puiſſante armée

na-

navale en Mer, que de ſe defendre du côté de la terre; ſoit qu'ils en voulûſſent plus à *l'Angleterre* qu'à la *France*, à cauſe de la guerre & de la maniere que celle là l'avoit commencée, ou qu'ils crûſſent qu'une Victoire navale leur ouvriroit la porte à la paix avec la *France*, ou bien qu'ils fûſſent perſuadés, que leurs places étoient en ſi bon état, que l'affaire ſeroit decidée du côté de la Mer avant que les *François* ſe puſſent rendre maitres de trois ou quatre. Il ſe peut faire auſſi, qu'ils auroient été bien aiſes de voir le Prince d'*Orange* engagé dans quelque mechante affaire, à l'entrée du commandement des Armées, afin d'en pouvoir prendre occaſion de décrier ſa conduite, & de brider ſon autorité, pendent qu'ils étoient contraints de lui laiſſer le nom & la qualité de Capitaine General. Il y avoit de l'apparence que cela ne manqueroit pas d'arriver, veu le mauvais état de leur vieilles troupes, les levées precipitées des nouvelles, & que les factions étoient ſur le poinct d'éclatter; de ſorte que les troupes & les Villes ne ſçavoient pas ſous quels drapeaux ils combattoient, ni par le commandement de qui elles étoient gouvernées, par celui du Prince ou de Etats.

Il arriva au même temps une choſe fort extrordinaire en ce païs-là: La ſeichereſſey fut

fut ſi grande, que la plûpart des rivieres qui en font la plus grande force, devinrent comme gueables au commencement de l'Eté, au lieu qu'en cette ſaiſon là elles avoient accoutumé deporter de fort grandes barques. Cet accident rompit leurs meſures, divertit les forces deſtinées à leur défenſe, & facilita aux ennemis le paſſage de ces grandes rivieres, qui comme nous venons de le dire, ſont la principale ſeureté du païs.

Voila l'état où étoient les affaires de cette Republique, lors qu'on commença à lui faire cette guerre, qui a été accompagnée d'évenemens inévitables aux Royaumes & aux Etats, qui étant contraints de ſoûtenir une guerre étrangere, ſont déchirez au dedans par des diviſions & des ſeditions domeſtiques, leſquelles ſont comme la mauvaiſe conſtition des humeurs du corps humain qui rend les moindres playes dangereuſes, & les grandes incurables. C'étoit encore un grand corps, mais ce n'étoit plus le même eſprit qui l'animoit: C'étoit encore un Etat, mais c'étoient des *Provinces des-unies.* Il n'y avoit point d'ordre dans leurs Villes; leurs bourgeois ne ſçavoient ce que c'étoit que d'obeïſſance; les ſoldats étoient ſans diſcipline, & les uns & les autres ſans cœur: Cependant dans tous les ſieges le cœur des hommes doit defendre les murailles, car les murailles

railles ne ſauroient defendre les hommes. En effet ce fut le nom de *l'Angleterre*, qui en ſe declarant contre eux les troubla le plus, & qui contribua plus à leur perte, que ne firent les armées de *France* & de *Munſter*. Tellement, qu'en conſiderant bien toutes les circonſtances, on trouvera, qu'il eſt plus facile de découvrir la cauſe de tant de pertes, que celle de la conſervation du reſte.

Lors qu'en joüant on voit perdre tout à coup un fort beau jeu dans ſa propre main, ou en celle d'un autre, on ne ſauroit s'empêcher de conſiderer ſi l'on auroit pû le ſauver, & comment on auroit dû le joüer. La même queſtion eſt naturelle à l'égard de la chûte de cet Etat, & fort difficile à reſoudre.

Aprés que la puiſſance de la *France* ſe fut ſi fort augmentée, & que celle *d'Eſpagne* fut ſi fort decheüe, en ſuite de l'irruption, que les *François* firent en *Flandres* en l'an 1667, cet Etat eut bien de la peine à faire ſa partie. Car il falloit ſe reſoudre à laiſſer entierement prendre la *Flandre*, & à voir joindre ſes Frontieres à celles de la *France*, laquelle ils conſideroient comme Alliée, mais qu'ils craignoient comme voiſine; ou ſe joindre à elle pour partager la *Flandre*; mais ils ſçavoient auſſi ce que c'eſt que de partager avec

le

le Lion; ou ſe joindre à *l'Eſpagne*, pour la defence de la *Flandres* contre la *France*; c'eſt à dire à prendre parti avec leurs anciens ennemis contre leurs ancieus amis. Autrement il ſalloit ſe joindre à l'*Angleterre* pour la défenſe de la *Flandres*, ſans rompre avec la *France*, & ſans s'allier avec *l'Eſpagne*, & s'ériger avec elle en arbîtres, quoi que d'une maniere aſſez fâcheuſe; puis qu'en menaçant de faire la guerre à celle des deux Couronnes qui refuſeroit la paix, ils faiſoient faire la paix comme de force, au lieu de la moyenner.

Ils prirent le dernier parti, à ce que l'on jugea, fort ſagement. Mais cette Alliance, qu'une heureuſe main avoit plantée, fut malheureuſement cultivée : Tellement qu'au premier changement des ſaiſons ſon fruit tomba & ſa racine ſe deſſeicha, de la maniere que nous avons veu. De ſçavoir s'ils auroient pû prevenir la jonction de *l'Angleterre* & de la *Frauce*, eſt une choſe qui n'eſt par du ſujet de ce diſcours; & ce n'eſt pas auſſi mon intention d'entrer dans les ſecrets d'Etat, ni d'en parler, ni de debiter ces remarques comme celles d'un Ambaſſadeur; mais ſimplement comme celles d'un particulier comme moi, & que tout autre Gentilhomme, qui auroit ſejourné plus de deux ans en *Hollande* comme j'ai fait, & qui auroit

roit eu la même curioſité que j'ai euë, auroit pu faire facilement. Je me contenterai de dire ſeulement, que cette jonction de *l'Angleterre* & de la *France* étoit comme une de ces maladies, que l'on ne connoît pas, pendant qu'on les pourroit guerir, & qui ſont dévenuës incurables, lors qu'on les découvre.

Mais comme la *Hollande* a toûjours été defenduë contre *l'Eſpagne*, par le moyen de de *l'Angleterre* & de la *France*, il falloit auſſi qu'elle ſe defendît contre la *France* par le moyen de *l'Angleterre* & de *l'Eſpagne*, & ſonger de bonne heure à ſa propre conſervation, auſſibien qu'à celle de la *Flandres*, en affermiſſant & en fortifiant la ligue & la confederation qu'elle avoit avec *l'Angleterre* & la *Suede*, par une étroite alliance defenſive avec *l'Eſpagne*, comme partië principale de la ligue: Il falloit convenir avec cette Couronne là de fournir enſemble quelques ſubſides à la *Suede*, pour la ſubſiſtence des troupes qu'elle auroit entretenuës, mêmes en temps de paix. C'étoit l'intention de *l'Eſpagne*, & l'interêt de tous ceux qui pretendoient établir par là le repos de la Chrétienté; & le ſentiment de quelques uns des Miniſtres des *Provinces Unies*; mais non des principaux, juſques à ce qu'il fût trop tard. On peut dire auſſi que la faute, qui a été commiſe en ce-

ceci, eſt la plus grande que jamais politique ait faite. Elle procedoit en partie de la grande animoſité qu'ils avoient contre *l'Eſpagne*; laquelle apres avoir donné la naiſſance à cet Etat, a penſé le détruire en cette occaſion.

On auroit de la peine à dire, par quels moyens ils auroient pû ſe conſerver, apres la declaration de la guerre, ſe trouvant aſſiegez de toutes ces conjonctures. Mais comme dans une Ville, qui eſt menacée d'un ſiege, on abandonne les fauxbourgs, & on ruïne les dehors qui ne ſont pas en état de defenſe, ou qui ſont de trop grande garde, afin de s'appliquer uniquement à celles des-poſtes que l'on peut garnir & facilement ſecourir, parce que la perte des dehors, qui ſont foibles & hors de defenſe, n'éclaircit pas ſeulement le nombre des gens de guerre, mais en abbat auſſi le courage: Ainſi cet Etat, qui ſe vit en quelque façon aſſiegé par ces puiſſantes & nombreuſes armées de *France* & de *Munſter*, devoit ce me ſemble, s'appliquer ſeulement à la conſervation de trois dehors, c'eſt à dire, de trois poſtes ſituez hors des lignes du corps de leurs Provinces à ſçavoir *Maſtricht*, *Weſel* & *Coeverden*. Il falloit demolir les fortifications de toutes les autres places, qu'ils avoient au de là de celles ci, ſur le Rhin & en *Over-yſſel*, & mettre tant de gens de guerre dans ces trois places, qu'el-

les euſſent plûtôt reſſemblé à des camps qu'à des garniſons. Pour cet effet il falloit mettre huit mille hommes de pied & deux mille chevaux dans *Maſtricht*; autant dans *Weſel*, & la moitié de ce nombre dans *Coeverden*, ſi la place étoit aſſez grande pour cela, ſinon l'on auroit pû former & fortifier un Camp d'un plus grande nombre au poſte le plus avantageux, ſur l'avenuë de *Friſe* & de *Groningue*.

Du reſte de leur Cavallerie, laquelle à mon advis, pouvoit ſe monter environ à cinq mille chevaux pour le moins, avec quinze mille hommes de pied, on auroit pû former un grand corps d'armée, qui auroit pris poſte entre les rivieres, proche *d'Arnhem*, fortifié d'artillerie & de tous les ouvrages de l'art, & fourni de toutes les proviſions neceſſaires. Le reſte de leur Infanterie auroit ſuffi pour les autres garniſons des Villes qui ſont ſur *l'Yſſel*, comme *Doesburg*, *Zutphen*, *Deventer*, & *Zwol*, leſquelles auroient été en quelque façon flanquées, quoi que de loin, par les fortes garniſons de *Weſel* & de *Coeverden*, & ſoûtenues par le grand corps d'armée.

Si en diſpoſant en cette maniere de leurs forces, ils avoient donné les ordres neceſſaires pour la conſervation du Fort de *Schenk*, de *Nimegue*, & de *Grave*, toutes couvertes des

des dehors dont je viens de parler, ils auroient pû ce me ſemble, voir venir la guerre ſans perdre courage, & ſans diminuer la fermeté de leurs Conſeils; & il y a de l'apparence, qu'ils auroient fait une reſiſtance digne de la premiere grandeur & de l'ancienne réputation de leur Etat.

Car le ſiege de *Maſtricht*, ou de *Weſel* étant ainſi fortifiées d'une bonne garniſon, & vigoureuſement defenduës, n'auroit pas ſeulement amuſé mais même ruïné l'armée de *France*, comme celui de *Coeverden* auroit conſumé celle de l'Evêque de *Munſter*, & la reſiſtance, qu'une de ces places auroit faite, eût conſervé toutes les autres. Car les ſuccés des batailles & des ſieges relevent ou abattent les cœurs des hommes, ſelon qu'ils ſont plus ou moins capables de reſolution ou de peur; paſſions qui ne ſont fondées le plus ſouvent que ſur des accidens & ſur des opinions. Selon les maximes de la guerre, leurs ennemis n'auroient pû avancer aſſez dans le païs, pour pouvoir aſſieger *Bois le Duc*, *Breda*, *Nimmegue* ou *Grave*, laiſſant derriere eux des corps d'armées, comme ceux de *Maſtricht*, & de *Weſel*, & un autre plus grand auprés d'*Arnhem*. Ils n'auroient pas pris un de ces trois poſtes, qu'à de bonnes conditions, & ainſi l'Etat auroit pû ſe ſervir des gens de guerre qui en ſeroient ſorti, pour renfor-

cer les garniſons plus avancées dans le païs, ou le grand corps d'armée, qui ſe ſeroit tenu prêt à diſputer le paſſage de leurs rivieres. Et au pis aller, quand même cela n'auroit pas réuſſi, l'armée *Françoiſe* auroit été reduite à la neceſſité de ſe retirer, ou d'attaquer une armée de vingt mille hommes bien retranchée, ou de la laiſſer derriere elle, en marchant vers *Utrecht* pour entrer dans le cœur des Provinces. Et les *François* en faiſant l'un ou l'autre, ſe ſeroient engagez dans une entrepriſe, dont à mon avis, le ſuccés n'auroit pas été favorable à cette invaſion.

Il ſemble au moins, qu'en cette forme de reſiſtance il y auroit eu quelque apparence d'ordre & de conduite, au lieu qu'il n'y en a point eu du tout en la leur: Au reſte peut-étre que l'excés de l'orage du dehors, & la violence de la faction au dedans leur avoient abattu le cœur, ou troublé leurs deliberations & leurs Conſeils. Adjoûtez y, que ces vieux pilotes, qui dans un ſi grand vaiſſeau s'etoient ſauvez plus d'une fois de ſi grands orages ſans perte, ne pouvoient pas ſe reſoudre à jetter une ſi conſiderable partie de la charge, avant qu'il arrivât. Apres tout, je ſçai fort bien qu'il n'y a rien de ſi difficile, que de donner un conſeil ſeur & ſage avant que la choſe arrive, & rien de ſi facile que de faire de ſages reflexions ſur l'évenement.

ment. Il y a pluſieurs choſes que la raiſon juge veritables, deſquelles l'experience fait connoître la fauſſeté. Il y en a d'autres, dont les ſuccés ſont plus heureux que les conſeils n'ont été prudens. C'eſt pourquoi nous dirons pour concluſion, qu'il n'y a que Dieu, qui poſſede ſeul la ſageſſe & qui diſpenſe le bon-heur; & que parmi les hommes, j'entens parler de leurs Etats auſſi bien que de leurs perſonnes, ceux là ſont les plus ſages qui font le moins de folies, & ceux là les plus heureux à qui il arrive le moins de malheurs.

F I N.

MAG 7023723